

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Négociier l'espace national :

L'implication des communautés indigènes dans le processus de construction de la nation bolivienne, 1867-1887

par

Guillaume Tremblay

Département d'histoire
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maîtres ès arts (M.A.) en histoire

Novembre 2008

© Guillaume Tremblay, 2008



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Négocier l'espace national :
L'implication des communautés indigènes dans le processus de construction
de la nation bolivienne, La Paz, 1867-1887

présenté par :
Guillaume Tremblay

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Olivier Hubert, président-rapporteur
Cynthia E. Milton, directrice de recherche
Thomas Wien, membre du jury

06 JAN. 2009

Résumé

Alors que les premières décennies suivant l'indépendance bolivienne sont caractérisées par une tentative étatique de stabilisation du pays, la deuxième moitié du XIX^e siècle voit le désir de constituer de manière plus ferme le pays selon un schéma républicain et libéral. Cette situation entraîne de nombreuses frictions entre les élites dirigeantes créoles et la population indigène fortement majoritaire, les décisions politiques entrant en conflit avec le mode d'existence communautaire des indigènes.

Ce mémoire cherche à déterminer quelle fut, dans ce contexte particulièrement conflictuel, l'implication des communautés indigènes dans la construction de la jeune nation. Si la nation est d'abord un projet créole, son érection influence fortement la destinée indigène. Ainsi, à l'aide de sources touchant à divers conflits liés à la terre, nous tenterons de déterminer s'il existe chez les communautés indigènes, une conscience nationale, et le cas échéant, comment celle-ci se manifeste et influence le projet créole.

Mots-clé : Indigènes, Communauté, nation, Bolivie, XIX^e siècle, ethnicité, relations de pouvoir.

Abstract

The first decades following Bolivia's independence are characterized by the state's efforts to stabilize the country. This goal being reached, the second half of 19th century is marked by a strong desire to build the nation on the model of a republican liberal state. This situation promoted multiple frictions between the governing creole elite and the massive indigenous population, the political decisions violently clashing with indigenous communitary mode of existence.

This study tries to determine, in this conflictual context, what was indigenous involvement in the early construction of this nation. One must remember that even if the nation was originally a creole project, its implementation strongly affected indigenous destiny. Thus, using primary sources related to diverse land conflicts, this M.A. thesis tries to determine whether or not a national consciousness existed within indigenous communities and if it did, how was it manifested and what influence it had on the creole project.

Keywords : Indigenous people, community, nation, Bolivia, 19th century, ethnicity, power relations.

Table des matières

RÉSUMÉ	III
ABSTRACT	IV
TABLE DES MATIÈRES	V
REMERCIEMENTS.....	VII
AVANT-PROPOS.....	X
INTRODUCTION	1
<i>PRÉMIÈRES POUR UNE HISTOIRE DE LA CONSCIENCE NATIONALE INDIGÈNE</i> 1	
INTRODUCTION	1
I. RECENSION DES ÉCRITS.....	6
II. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE	17
III. SOURCES.....	20
CHAPITRE I	23
<i>CONCEPTUALISER LA NATION BOLIVIENNE ÉMERGENTE</i>	23
INTRODUCTION	23
1.1 NATION ET NATIONALISME	25
1.1.1 PREMIÈRES CRITIQUES : VERS UN NATIONALISME OPPOSITIONNEL.....	26
1.1.2 DISCOURS COMPÉTITIFS – IDENTITÉS RELATIONNELLES	28
1.1.3 FRONTIÈRES ÉTATIQUES, CULTURELLES ET INTELLECTUELLES.....	30
1.2 COMMUNAUTÉ : LE AYLLU COMME FIGURE DE LA COMMUNAUTÉ BOLIVIENNE.....	31
1.3 RACE ET ETHNICITÉ.....	34
1.3.1 « COLONIALITÉ DU POUVOIR »	34
1.3.2 CATÉGORISATION RACIALE.....	35
1.3.3 DÉPLOIEMENT DES RAPPORTS ETHNIQUES À L'ÉPOQUE COLONIALE	36
1.3.4 CONTINUITÉ AU XIX ^e SIÈCLE	38
1.4 CITOYENNETÉ	39
1.4.1 LA COLLECTIVITÉ DEVANT L'INDIVIDU : VECINOS VS. CIUDADANOS	40
1.4.2 L'ACCESSION À LA CITOYENNETÉ	41
CONCLUSION.....	43
CHAPITRE II	45
<i>LA NATION EN PROCÈS</i>	45
INTRODUCTION	45
2.1 ENJEUX THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES.....	47
2.1.1 UNE STRATÉGIE DE DÉBORDEMENT	48
2.1.2 EN QUÊTE DU SUBALTERNE.....	49
2.2 CHOJASIVI : ÉTUDE DE CAS.....	51
2.2.1 LA VOIX INDIGÈNE : UN RECOUVREMENT	53
2.2.2 LES LOIS DE L'INTÉGRATION	59
2.2.3 DIVERGENCES DE CONSCIENCE	63
CONCLUSION.....	67
CHAPITRE III.....	70

RECONSTRUIRE LE PAYSAGE	70
INTRODUCTION.....	70
3.1 L'AUTRE EXTRÉMITÉ DU DIALOGUE.....	71
3.1.1 ABUS, INÉGALITÉS, INJUSTICES : RENVERSER LA TENDANCE.....	73
3.1.2 DÉDOUBLEMENT DU DISCOURS ?.....	77
3.2 RÉSISTANCE DE PAPIER	80
3.2.1 RHÉTORIQUE NATIONALE	82
3.2.2 UNE NATION LÉGISLOPHILE.....	86
CONCLUSION.....	88
CONCLUSION.....	90
NÉGOCIATIONS NATIONALES.....	90
BIBLIOGRAPHIE.....	96
SOURCES	96
MONOGRAPHIES	96
ARTICLES DE PÉRIODIQUES ET CHAPITRES D'OUVRAGES COLLECTIFS.....	99
MÉMOIRES ET THÈSES.....	101
SITES INTERNET	102
CARTE DE LA RÉPUBLIQUE BOLIVIENNE	103
CARTE DU DÉPARTEMENT DE LA PAZ.....	104
GLOSSAIRE.....	105

Remerciements

Je crois que la section de remerciements d'un travail semblable à celui qui suit est plus que quoi que ce soit d'autre un espace de célébration. Pour ma part, c'est la dernière section rédigée, et bien qu'elle apparaisse au début du mémoire, le point qui en ponctue la dernière phrase, est le point final à un cycle qui aura marqué plus de deux ans de ma vie. Il y a donc quelque chose à fêter. Mais, puisque fêter seul est si triste, j'en profite pour dire merci au gens qui ont contribué, de manière directe ou non, à la réalisation de ce projet.

Comment ne pas saluer, en premier lieu, la contribution de ma directrice de recherches, Cynthia E. Milton. Si ton aide et tes conseils furent un constant réconfort lorsque le besoin s'en faisait sentir, c'est d'abord et avant tout pour être un modèle si éloquent que je tiens à te remercier. Je n'aurais jamais cru avant notre rencontre qu'il soit possible de combiner une telle vivacité intellectuelle à un humanisme aussi vibrant. Tu m'as montré que non seulement il était possible de conjuguer sensibilité et rigueur scientifique, mais plus encore, que c'était le devoir de l'historien que de le faire. Ton autorité a des allures hégémoniques, faisant cependant bien peu de place à la coercition, elle se déploie non pas dans une grande sévérité mais plutôt dans la crainte de te décevoir, me poussant constamment à faire mieux, à travailler davantage. Par toute l'admiration que je te porte et que tu mérites, pour contribuer tant, sans même le savoir, à faire de moi un être plus accompli, je te dis le plus sincère des mercis.

Étonnamment, la plus grande aide à laquelle j'ai eu droit lors de mes recherches en Bolivie est venue d'un Américain rencontré au hasard des archives nationales, Matt

Gildner. Sans ton apparition, je n'aurais pas trouvé la moitié du matériel que j'ai finalement déniché. Pour m'avoir servi de guide, de professeur, de critique, pour ces discussions tellement éclairantes autour de tant de cafés et de bières, mais surtout pour avoir été un ami fidèle alors que j'en avait tant besoin, merci. Merci beaucoup. Ta présence me manque.

Merci à mes parents pour leur support aveugle. Je n'aurais fort probablement pas fini à l'heure actuelle sans leur aide constante aussi diverse fut-elle. Maman, merci pour tout. Des gênes que tu m'as donnés jusqu'à la confiance que tu me portes, je serai toujours beaucoup qui je suis grâce et à cause de toi. Claude, si tu n'étais pas là, je crois que je serais moi aussi ailleurs. Tu es l'incarnation de la générosité, un modèle, un père. Tous les deux, je vous aime.

Au manoir : Yannick, Alexis, Xavier, Flash. Même si vous avez sans doute davantage été un obstacle qu'une aide dans l'accomplissement de mon mémoire, vous valez bien plus pour moi que les élucubrations contenues dans les pages qui suivent. Parce que rien ne vaudrait la peine sans vous dans ma vie, je vous embrasse du bout de mes doigts reconnaissants.

Merci à Nô. Merci pour les corrections et les critiques, aussi difficile cela fût-il de les recevoir, de les accepter. Parce que la vie est douce avec toi. Simple et belle. La vie, tu vois ? Mes bras.

À Estelle, parce que tu reviens et que ça me rend heureux.

Finalement, merci à la Maison Internationale de l'Université de Montréal et à la Chaire de recherche du Canada en histoire de l'Amérique latine pour leur appui financier qui me permit d'effectuer mon voyage de recherche en sol bolivien sans contribuer encore davantage à l'accroissement de l'endettement étudiant.

L'histoire est une dialectique de la durée; par elle, grâce à elle, elle est l'étude du social, de tout le social, et donc du passé, et donc aussi du présent, l'un et l'autre inséparables.

- Fernand Braudel, « Histoire et sociologie » dans *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, p. 104.

Avant-propos

Sucre, 25 novembre 2007. Une odeur de caoutchouc carbonisé enveloppe la ville matutinale qui s'éveille dans un mal de tête collectif. Des restes de pneus fumants imprègnent le bitume aux quatre coins de la délicate, mais ce matin si morne, Plaza de 25 de Mayo. Alors que je traverse le cœur quadratique de la ville dans ma marche quotidienne vers les archives nationales, je constate à gauche et à droite les débris d'affrontements des trois derniers jours. Une seule fin de semaine et le nombre de morts s'établit à quatre alors que les blessés se comptent par centaines. En ce lundi matin, la ville ne doit son retour au calme qu'à l'abandon des lieux par les forces de l'ordre. Ces dernières ayant perdu le contrôle préférèrent quitter Sucre pour éviter d'autres altercations avec les manifestants. Et de fait, le calme était de retour...

Dans ce pays où l'historicisme semble n'avoir d'égal que la propagande éditoriale et la démagogie discursive, il ne devrait y avoir que peu de surprise à ce qu'une question vieille de plus de 100 ans vienne embraser les identités régionales dans un contexte de reconfiguration nationale. Néanmoins, pour l'historien en formation que je suis, il y avait comme cette sensation ô combien étrange d'une certaine stagnation de l'histoire, d'une certaine fixité. Alors que le projet national mis de l'avant par le MAS (*Movimiento al Socialismo*) semblait se concrétiser à travers l'assemblée constituante qui perdurait depuis plus d'un an, la question du rapatriement de la capitale depuis La Paz jusqu'à Sucre refit surface, court-circuitant du même coup les travaux de l'assemblée. C'est dans la conjonction d'une multitude d'intérêts divers que les départements de la media luna (Beni, Pando et surtout la puissante Santa Cruz), de même que celui de Tarija, appuyèrent les revendications des Chuquisaqueños. Se disant victime d'une injustice, la population de Chuquisaca, avec pour centre la ville de Sucre, réclamait le retour de la capitale

déménagée à La Paz aux lendemains de la guerre fédérale de 1898-1899 – 108 ans plus tôt, est-il besoin de le rappeler.

L'événement pourrait relever du banal pour quiconque est un peu au fait de l'instabilité régionale, de la quasi tradition bolivienne pour les soulèvements politiques, les mouvements sociaux de masse. Il n'avait cependant rien pour moi de la banalité. Il exposait en fait, au grand jour, jour tangible, jour présent, les mêmes dynamiques retrouvées, il y a de cela 100, 120, 140 ans, dans mes lectures archivistiques ou littéraires. Sans entrer dans une reconceptualisation du temps linéaire, sans parler d'une histoire cyclique, d'une histoire qui se répète, qui bloque, je voyais enfin, après beaucoup trop d'errance à saveur post-moderne, une pertinence à faire l'histoire. Sans parler d'utilité – l'histoire est trop souvent un outil polymorphe pour la croire utile – je voyais l'histoire dans son présent métamorphique, et j'y voyais mon devoir de l'écrire en partie.

Introduction

Prémices pour une histoire de la conscience

nationale indigène

Ou ce qu'il nous faut savoir avant toute chose

Introduction

« En aymara, frère se dit *hhila* ; sœur se dit *kullaka*. La Bolivie en changement. »¹
L'affiche trône en plein cœur du centre-ville de La Paz. Voitures et piétons circulant dans les deux sens de l'avenida 16 de julio peuvent apercevoir quotidiennement cette propagande identitaire, fruit du gouvernement Morales. Pour l'historien de passage, le message trouve cependant un écho plus lointain que les politiques unitaires du nouveau président aymara, il renvoie en fait, à plus d'un siècle de distance. Aux suites de la guerre fédérale de 1898-1899 qui divisa le pays et contribua à l'émergence de l'élite libérale lapazienne, Pablo Zárate Willka, leader indigène de l'une des plus importantes rébellion de l'histoire du pays, déclara lors du procès qui le vit condamné à mort : « Nous, Indiens, sommes du même sang, nous sommes tous des enfants de la Bolivie. »² Dans l'affirmation de Willka, le « nous » désignait cette union, cette unité entre Créoles et

¹ Toutes les traductions présentes dans l'étude – sauf indication contraire – sont attribuables à l'auteur du mémoire. L'orthographe, la grammaire et la syntaxe originales des sources se trouvent intactes dans les notes de bas de pages, alors que la traduction présente dans le corps du texte comportent certaines corrections de manière à faciliter la lecture. « En ayamara, hermano se dice *hhila* ; hermana se dice *kullaka*. Bolivia en cambio »

² La citation est tirée de Brooke Larson, *Trials of Nation Making. Liberalism, Race, and Ethnicity in the Andes, 1810-1910*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 237.

Indigènes, ce lien symbiotique émergeant au-delà des classes, des races. À constater la campagne publicitaire aujourd'hui enclenchée par le MAS³ visant cette union semblable à celle entrevue par Willka, il semble que le désir affiché par ce dernier tenait davantage du rêve que de la réalité. Mais qu'en était-il ? L'empathie historique nécessaire à la compréhension des aspirations du leader mis en accusation, nous interdit le lien téléologique avancé dans les lignes précédentes. Et notre méfiance vis-à-vis de cet aller-retour du présent vers le passé, puis du passé vers le présent, nous octroie la possibilité du questionnement : existait-il, à l'orée du XX^e siècle, un projet tangible d'union entre Indigènes et Créoles boliviens ? Cette question, sans constituer précisément l'ossature des analyses qui structureront les pages qui suivent, s'avérera plutôt la moelle au centre de celles-ci, le véhicule spongieux unifiant le tout.

En repensant à l'affirmation de Willka, et dans toute l'ambiguïté lui étant sous-jacente, on constate l'empreinte de l'incertain projet d'une appartenance indigène à la nation bolivienne. Plus encore, conjointement au violent soulèvement indien qui la précède, on observe l'aboutissement d'un siècle tumultueux où les questions de nation et d'identité auront été au centre de multiples dilemmes, sans pour autant arriver à faire consensus. À rebours, on constate que cette nation qui voit le jour en 1825 suite aux guerres d'indépendance, naît chétive et frêle, et que son développement sera ardu. Au cours de ce XIX^e siècle qui constitue son enfance, la nation bolivienne ne saura en effet se défaire de cet antagonisme citoyen entre Créoles et Indigènes.

Dans les années suivant l'indépendance, alors que s'amorce de manière plus officielle la construction nationale républicaine telle qu'envisagée par l'élite créole⁴, les

³ Movimiento al Socialismo, parti socialiste dirigé par Evo Morales qui, au moment où s'écrivent ces lignes, se trouve à la tête du gouvernement bolivien.

⁴ Nul n'est question ici de considérer un seul et unique projet national promu et projeté par une élite créole unie. Nous considérons simplement l'idée républicaine créole comme suffisamment forte et importante pour la positionner comme le projet mobilisant la majorité des forces politiques de l'époque, projet qui, malgré ses divisions internes, peut être mis en relation avec des visions indigènes similaires ou divergentes.

relations entre l'État et les communautés indigènes s'avèrent potentiellement dangereuses puisque le libéralisme politique et l'expansion du marché se heurtent forcément à l'héritage colonial de possession des terres et de communauté⁵ qui avait su perdurer sous l'absolutisme espagnol. La Bolivie qui fait figure d'exception dans les Andes pour avoir conservé aussi longtemps les institutions coloniales génère par ce fait ses propres problèmes. Notons que la période au cours de laquelle s'articule la construction républicaine semble marquée non pas par une dissolution du système officiel de tribut et de la base territoriale de l'indianité qui y était liée, mais plutôt par leur promotion. Ainsi, malgré différentes positions dans les relations avec la terre et l'État, la république a, dans son ensemble, cimenté le système de stratification socio-raciale.⁶ De cette stratification, surgissent de fâcheuses conséquences. Ainsi, lorsque survient l'effondrement de l'économie minière et du système des haciendas dans le deuxième quart du siècle, il ne reste d'intact du système économique traditionnel que les communautés indigènes, et par conséquent, comme seul revenu gouvernemental important : le tribut. Comme le dit Brooke Larson, « The impoverished Bolivian republic rode on the back of its rural indigenous population more than ever. »⁷

Alors que cette situation est à son comble, les décennies 1860 et 1870 voient deux réformes se succéder. En 1867, la réforme de Melgarejo constitue une première véritable atteinte à l'existence communautaire de l'indigénat, alors qu'en 1874, la « ley de vinculación » marque l'abolition officielle de la structure communautaire indigène. Convaincus que la propriété privée contribuerait plus que tout à l'avancement de la

Sur cet aspect, l'historienne Brooke Larson se réfère à l'historien Edwin Williamson, et mentionne que le début de la période républicaine dans les Andes, est caractérisé par un conflit suivi entre Libéraux et Conservateurs créoles quant à la refonte de la société en accord avec leurs visions mutuellement incompatibles sur la manière de parvenir aux mêmes objectifs : le maintien de la santé, du pouvoir, et des privilèges de leur propre classe. Dans Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 38.

⁵ Pour une étude démographique et économique de la survivance des communautés indigènes au XIX^e siècle, voir Erwin P. Grieshaber, « Survival of Indian Communities in Nineteenth-Century Bolivia: A Regional Comparison » dans *Journal of Latin American Studies*, Vol. 12, No. 2, Novembre 1980, pp. 223-269.

⁶ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 206.

⁷ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 211.

nation, et que le futur de la nation devait s'identifier au développement de l'initiative individuelle,⁸ les hommes d'État boliviens abolirent la communauté indigène et engendrèrent une série de procédures visant la partition et la privatisation des terres communales. Comme le mentionne l'historienne Laura Gotkowitz, bien que les hommes d'État espéraient anéantir par ce moyen la propriété communale, leur efforts pour appliquer la loi générèrent plutôt un long conflit quant au statut légal des communautés et au pouvoir politique de ses représentants. En définitive, cette tentative de privatisation contribua à générer une nouvelle forme de leadership indigène qui allait structurer une campagne nationale pour une défense des droits et un accroissement du pouvoir. « Tacitly, state authorities even came to recognize these indigenous leaders as legitimate delegates for Indian communities – despite the fact that the communities had been outlawed by the 1874 Disentailment law. »⁹ Ainsi, les communautés aymaras entamèrent une contre-attaque quotidienne vis-à-vis de ces réformes agraires. De jour, elles s'organisèrent pour contester par divers moyens légaux – donc via l'appareil étatique – la légitimité des réformes, alors que de nuit, elles s'engagèrent dans des guerres de guérilla pour le contrôle de frontières et de terres. Mais cette violence, qui semble être formulée en partie comme un rejet du projet national créole puisque ce dernier contrevient à l'intérêt et, dans un sens, à certains éléments de l'identité indigène, passe sous silence la campagne massive de démarches écrites entamée par les Indiens dans les années 1880 avec pour objectif la restitution de leurs droits communaux.¹⁰

Si l'on se penche finalement sur les violences caractéristiques de la fin du XIX^e siècle, on constate que, dans un contexte de spoliation et de répression, plusieurs communautés aymaras commencèrent à se réorganiser sous la forme de communautés

⁸ Tristan Platt, *Estado boliviano y ayllu andino. Tierra y tributo en el Norte de Potosí*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 1982, p. 75.

⁹ Laura Gotkowitz, *A Revolution for Our Rights. Indigenous Struggles for Land and Justice in Bolivia, 1880-1952*, Durham et Londres, Duke University Press, 2007, p. 6-7.

¹⁰ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 221.

d'opposition dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle.¹¹ Cette période voit des alliances inattendues se former. Ainsi, alors que le Parti Liberal cherche à s'imposer, et d'abord et avant tout à imposer un système électoral propre, il est prêt à forger des alliances semblant jusqu'alors contre nature, et épouser des causes pro-indiennes de manière à mobiliser les Indiens contre ses ennemis conservateurs. C'est à ce moment que va surgir la rébellion menée par Pablo Zárate Willka. Meneur aymara, il va s'allier aux Libéraux afin de mettre de l'avant l'identité et les droits indigènes. Bien qu'il n'ait jamais déclaré de façon ouverte une guerre aux citoyens blancs, Zárate Willka projetait un nouvel ordre social d'égalité et de respect mutuel qui donnerait ainsi un réel contenu social à la simple rhétorique libérale. En somme son projet global se pliait à une sorte de fédéralisme mis au diapason des aspirations indigènes d'autonomie, d'égalité et de respect culturel.¹²

Dans le tumulte qui marque la deuxième moitié du XIX^e siècle, alors que la nation elle-même se trouve en constante redéfinition, il semble que la place des communautés indigènes à même cette nation soit l'enjeu d'importants débats. Ces débats n'ont cependant rien de la joute oratoire. Ils semblent plutôt s'ancrer dans la négociation quotidienne par laquelle les communautés cherchent à façonner les politiques étatiques. Mais comment donc s'effectue cette négociation, cette confrontation ? Mais surtout, que résulte-t-il de cette contestation ? Où donc se situent les communautés indigènes dans le chantier national bolivien ?

De manière à positionner le lecteur quant à l'état actuel de la recherche concernant l'objet de nos travaux nous dresserons d'abord un état de la question. Ce recensement des écrits permettra de saisir les éléments nécessaires à la compréhension des chapitres subséquents tout comme les problématiques desquelles ils découlent. Par la

¹¹ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 229.

¹² Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 237-238.

suite, nous exposerons la question centrale de la présente recherche de même que les hypothèses y étant liées. Seront ensuite présentées et expliquées les sources constituant la base matériel de nos travaux. Enfin, nous présenteront les trois chapitres composant l'ossature de notre étude.

I. Recension des écrits

Deux livres publiés la même année peuvent sans doute constituer le point de départ, la source du large courant historiographique qui marqua et marque encore l'histoire bolivienne, et ce, depuis le début des années 1980. En 1982, Steve J. Stern publie son désormais célèbre *Peru's Indian Peoples and the Challenge of Spanish Conquest*¹³, alors que dans une optique plus régionale, Tristan Platt lance son *Estado boliviano y ayllu andino*¹⁴. En prenant pour cas d'étude la région de Huamanga dans le but de traiter du rapport s'établissant entre la population indigène du Pérou et les conquérants espagnols dans le siècle suivant la conquête, le livre de Stern cherche explicitement à reconsidérer le rôle des indigènes dans le développement de la société coloniale péruvienne. Si Stern n'est pas le premier à vouloir se distancier de la légende noire entourant les écrits sur la conquête et à chercher à placer l'indigène comme agent de changement de son milieu, il demeure que son livre est l'un de ceux à avoir eu le plus d'impact sur l'historiographie andine. Il est rare de rencontrer dans les décennies suivantes un ouvrage abordant l'histoire indigène du Pérou ou de la Bolivie qui n'inclut pas le livre de Stern dans sa bibliographie. Et plus encore qu'une référence importante, le travail de Stern semble contribuer fortement au lancement d'une « mode », contribuer à l'avènement d'une disposition intellectuelle chez les historiens de la région cherchant

¹³ Steve J. Stern, *Peru's Indian Peoples and the Challenge of Spanish Conquest. Huamanga to 1640*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1982.

¹⁴ Tristan Platt, *Estado boliviano y ayllu andino...*

plus que tout, dans leur travaux, à percevoir l'indigène comme un acteur direct de la société, un personnage conscient, résistant et rebelle.

De son côté, le travail de Platt s'établit peut-être comme le modèle à suivre des études cherchant à traiter du rapport des communautés indigènes à la modernité nationale bolivienne. Pour son étude, l'auteur se concentre sur la province de Chayanta dans le département montagneux de Potosí. Aux dires de Platt, durant l'époque coloniale, la Couronne espagnole avait maintenue la convergence caractéristique de l'État inca entre impôt et rente. Les Indiens payaient le tribut à la Couronne, en garantie de quoi ils se voyaient octroyer un droit éminent aux terres, faisant ainsi partie d'un pacte de réciprocité (« pacto de reciprocidad »). Pour sa part, l'État républicain préféra considérer les ayllus comme de simples usufruitiers des terres de l'État, et le tribut, un simple paiement de location à l'endroit de l'État, le véritable propriétaire des terres communales. Cette distinction ouvrait le chemin juridique qui plus tard justifierait les ventes forcées imposées aux communautés de diverses régions par le gouvernement de Melgarejo. Cela permit également à d'autres gouvernements d'assumer une « générosité paternelle » lorsqu'ils consolidaient la propriété individuelle à travers l'extinction formelle des ayllus.¹⁵ En définitive, pour Platt « Les ayllus de Potosí nord, jumelée à d'autres régions, furent sacrifiés afin d'assurer la survie de la 'nation' (identifiée à l'État) et la prédominance des couches créoles qui gouvernèrent le faible appareil étatique. »¹⁶

Platt reviendra fréquemment sur ces thèmes dans d'autres travaux. Dans le chapitre de *Resistance, Rebellion, and Consciousness in the Andean Peasant World*¹⁷ qui lui échoit, Platt se concentre à nouveau sur la région de Chayanta et, élaborant davantage

¹⁵ Tristan Platt, *Estado boliviano y ayllu andino...*, p. 40-41.

¹⁶ « Los ayllus norpotosinos, junto con otras regiones, fueron sacrificados para asegurar la supervivencia de la 'nación' (identificada con el Estado) y el predominio de las capas criollas que manejaron el débil aparato estatal. » Dans Tristan Platt, *Estado boliviano y ayllu andino...*, p. 14.

¹⁷ Tristan Platt, « The Andean Experience of Bolivian Liberalism, 1825-1900: Roots of Rebellion in 19th-Century Chayanta (Potosí) » dans Stev J. Stern (ed.), *Resistance, Rebellion, and Consciousness in the Andean Peasant World, 18th to 20th Centuries*, Madison, University of Wisconsin Press, 1987.

certain points soulevés dans *Estado boliviano y ayllu andino*, il tente de déceler les mécanismes guidant les alliances et les conflits dans cette campagne dominée par la structure communautaire des ayllus. Pour ce faire, l'auteur s'intéresse dans un premier temps à la période s'échelonnant de 1825 à 1847 alors que les idéaux républicains commencent leur tentative d'insertion à même les structures persistantes d'une société andine-coloniale. En second lieu, Platt se penche sur la période 1870-1900 au cours de laquelle la question de la citoyenneté émerge de manière plus forte et les bases des rébellions se structurent pour finalement éclater. L'auteur insiste sur l'importance d'approcher les rébellions andines à travers les bases institutionnelles de la société rurale indienne. Ainsi, bien que les leaders indigènes aient pu acquérir une certaine influence, il n'y a que peu de raisons de croire qu'ils purent mener les masses indiennes par le bout du nez. Les protestations à l'encontre des réformes agraires émergent initialement des Indiens tributaires eux-mêmes, et les leaders durent s'arroger le support de cette masse critique.¹⁸ Ce que Platt présente en définitive est la manière par laquelle les paysans tentèrent, avec des résultats mitigés, d'imposer leur conception des relations entre paysans et État auprès des autorités étatiques¹⁹. C'est à travers l'histoire de cette initiative paysanne qu'il explique les rébellions de la fin du siècle.

Publiée à la fin des années 1980, *Economic Change and Rural Resistance in Southern Bolivia, 1880-1930*²⁰ de Eric D. Langer, bien qu'adoptant une approche résolument plus économique, s'inscrit dans la lignée des travaux publiés par Tristan Platt. En se concentrant sur le département de Chuquisaca, situé à l'Est de la région de Chayanta étudiée par Platt, l'historien cherche à démontrer que les habitants de la

¹⁸ Tristan Platt, « The Andean Experience of Bolivian Liberalism... », p. 319.

¹⁹ Pour un portrait des divisions et différentes représentations des notions de « citoyenneté » et d'« identité » chez les Créoles, voir le premier chapitre de la thèse de Gotkowitz, dans Laura Gotkowitz, « Within the Boundaries of Equality: Race, Gender and Citizenship in Bolivia (Cochabamba, 1880-1953) », University of Chicago, Thèse doctorale, 1998.

²⁰ Eric D. Langer, *Economic Change and Rural Resistance in Southern Bolivia, 1880-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1989.

campagne (à forte majorité des indigènes), par des actes de résistance et d'accommodement, contribuèrent grandement aux changements qui marquèrent le monde rural durant la période traitée.²¹

La région à même lesquelles Langer situe ses travaux est marquée par une forte concentration d'haciendas. L'historien prend cependant soin de préciser d'emblée que les travailleurs des haciendas ne furent pas les seuls à s'opposer aux changements dévastateurs de la période, mais que les petits propriétaires terriens, les Indiens cherchant à préserver leur communauté, et nombre d'individus habitant le monde rural réagirent également, s'opposant souvent avec violence à la restructuration de l'économie nationale.²² Bien que tenant compte des différenciations régionales, l'étude de Langer vient à montrer que les changements ayant cours dans la transition entre les XIX^e et XX^e siècle furent principalement ressentis dans l'accroissement des disparités de la société chuquisaquenienne – majoritairement caractérisées par une concentration de la propriété terrienne au détriment des populations indigènes – de même que par une détérioration des conditions de travail.²³

Élaborant sur les diverses stratégies déployées par les élites comme les non élites, variant de l'opportunisme à la rébellion, l'auteur insiste sur le fait que l'affaiblissement de l'économie liée entre autres aux politiques agraires et à l'ouverture violente des marchés, forcèrent les *hacendados* à se tourner davantage vers les méthodes traditionnelles andines de gouverne, alors que certains membres des communautés indiennes réagirent à l'expansion des haciendas par une plus grande participation à l'économie de marché.²⁴ On vit ainsi un rapprochement entre hacienda et ayllu, mais comme le rappelle Langer, « [a]lthough there was concerted, and eventually effective,

²¹ Eric D. Langer, *Economic Change...*, p. 1.

²² Eric D. Langer, *Economic Change...*, p. 5.

²³ Eric D. Langer, *Economic Change...*, p. 10.

²⁴ À ce compte, on peut faire un certain rapprochement des idées présentées par Gruzinski et Wachtel concernant les notions d'andianisation et d'occidentalisation pour l'époque coloniale. Dans Gruzinski, Serge et Nathan Wachtel « Cultural Interbreedings: Constituting the Majority as a Minority », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 39, No. 2, avril 1997, 231-250.

resistance to the loss of community lands, it is significant that the communities were unable to regain the fields they had lost. »²⁵

Par une étude comparative des cas mexicain, péruvien et bolivien, Florencia E. Mallon cherche à élucider certaines des contributions indigènes, passées et futures, en matière de culture politique relative à la formation des États nations en Amérique latine. Mallon insiste d'abord, de manière générale, sur la construction bipolaire des ethnicités indienne et blanche. L'auteure insiste cependant sur la nécessité de distinguer les particularités régionales quant aux fragments ethniques qui s'y développent (plateaux aymaras et quechuas versus vallées quechuas et métisses, élite créole versus classe populaire indienne, etc.).²⁶ Selon elle, la construction politique et intellectuelle de l'ethnicité a eu un impact important sur le rôle joué par les cultures et utopies indigènes dans l'élaboration de mouvements et d'idéologies oppositionnels.²⁷ Remontant jusqu'aux mouvements insurrectionnels de Túpac Amaru et de Túpac Katari²⁸, Mallon considère que, malgré certaines différences, dans les deux régions ayant été touchées par ces actions, la répression fut établie sur des bases ethniques et aida à recréer et accentuer la distance spatiale et culturelle entre les concepts de Blancs et d'Indiens. Cette accentuation conféra par la suite une nature davantage hiérarchique et exclusive au processus d'indépendance, au sein duquel les Indigènes ne participèrent pratiquement pas. Les élites cherchant à créer des États postcoloniaux (Mallon utilise le terme « states » et non pas celui de « nation ») au Pérou et en Bolivie seront par conséquent

²⁵ Eric D. Langer, *Economic Change...*, p. 193-194.

²⁶ Florencia E. Mallon, « Indian Communities, Political Cultures and the State in Latin America, 1780-1990 » dans *Journal of Latin American Studies*, vol. 24, Quincentenary Supplement: the Colonial and Post Colonial Experience. Five Centuries of Spanish and Portuguese America, 1992, p. 39.

²⁷ Florencia E. Mallon, « Indian Communities, Political Cultures and the State... », p. 40.

²⁸ Ces deux rébellions indigènes massives survinrent à la fin de l'époque coloniale. À ce sujet, lire Serulnikov, Sergio, « Disputed Images of Colonialism: Spanish Rule and Indian Subversion in Northern Potosi, 1777-1780 », *The Hispanic American Historical Review*, Vol. 76, No. 2, Mai 1996, 189-226., Serulnikov, Sergio, *Subverting Colonial Authority. Challenges to Spanish Rule in Eighteenth-Century Southern Andes*, Durham et Londres, Duke University Press, 2003. et Thomson, Sinclair *We alone will Rule. Native Andean Politics in the Age of Insurgency*, Madison, University of Wisconsin Press, 2002.

confrontées à cette fragmentation qui, durant le XIX^e siècle, contribuera grandement à l'échec de tentatives de consolidation nationale.²⁹

L'historienne voit dans les rébellions de la fin du XIX^e siècle, et surtout dans la répression qui s'ensuivit, une nation bolivienne (l'auteure effectue le même constat pour les cas du Mexique et du Pérou) abordant le XX^e siècle avec des structures étatiques oligarchiques et qui, plutôt que d'incorporer les mouvements agraires indigènes et métis au sein d'un large projet national, s'est construite « on the corpses produced by repression .»³⁰ Ainsi, on constate que Mallon n'est pas encline à percevoir une réelle participation indigène à la formation de l'État et surtout de la nation. Pour elle, à la fin du XIX^e siècle, toute l'incorporation des nationalismes créole et indigène est encore à faire.

Revenant à la charge, mais adoptant un angle tout à fait différent, Tristan Platt cherchera à donner un volet beaucoup plus ethnohistorique à ses travaux en tentant de déceler les fondements religieux des objectifs politiques indigènes. Dans un article publié en 1993³¹, exemple probant d'ethnohistoire, Platt procède à une analyse sémiotique de données iconographiques dans un contexte de découpage du temps propre au Indiens, de même qu'il pose une réflexion sur l'invention des traditions liées à l'idée de la nation (principalement les festivités entourant la fête nationale). Platt a conscience que son travail est somme toute assez spéculatif et qu'il propose davantage des hypothèses que des faits vérifiés et vérifiables. Néanmoins, en supposant son analyse juste, il devient plausible de considérer le personnage de Bolívar comme étant associé à la fois à l'arrivée d'un nouvel âge républicain en 1825 (au sein duquel la promesse d'un éclaircissement³² se fonderait avec le Saint Esprit), et aussi au leadership d'un renouveau libéral de la

²⁹ Florencia E. Mallon, « Indian Communities, Political Cultures and the State... », p. 45.

³⁰ Florencia E. Mallon, « Indian Communities, Political Cultures and the State... », p. 45-46.

³¹ Tristan Platt, « Simón Bolívar, the Sun of Justice, and the Amerindian Virgin: Andean Conceptions of the Patria in Nineteenth Century Bolivia » dans *Journal of Latin American Studies*, vol. 25, no. 1, février 1993, pp. 159-185.

³² Dans le texte : « Enlightenment »

monarchie solaire andine-chrétienne qui avait vu le jour durant la période coloniale.³³ L'ambiguïté du personnage exprimait autant une continuité religieuse avec le passé que la promesse millénariste d'un nouvel âge révolutionnaire (*pachakuti*) ; pour Platt, tous pouvaient voir dans la figure messianique du Libérateur la possibilité de la réalisation de leurs espoirs.³⁴ Ainsi, pour l'auteur, l'étude des mouvements politiques indigènes se doit de commencer avec cette « *cosmogenetic approach to historical time and revolutionary conjuncture* ». ³⁵ En somme, Platt conclut que le nationalisme indien au XIX^e siècle est tout aussi segmentaire que son système de propriété terrienne : il peut exprimer la structure de la nouvelle *Patria* en termes extrapolés à partir d'idées préexistantes sur la structure de l'espace sacré.³⁶

Toujours dans l'optique de situer dans l'histoire l'indigène en tant qu'acteur politique conscient, Marta Irurozqui présente, dans son article *The Sound of the Pututos*³⁷, son interprétation de comment, au cours de la période 1826-1921, les politiques commencèrent à être formulées sur la base de la nation au sein des populations indigènes. Pour l'auteure, il importe d'entrevoir les actes de rébellion comme un véhicule par lequel les Indigènes découvrirent leur capacité de développement social et national.³⁸ Irurozqui place au centre de son étude la question de la terre, puisque c'est, selon elle, autour de cette question que s'articulèrent en premier lieu les demandes politiques nationales des Indiens. Elle mentionne que très tôt la population indigène fit le constat qu'il était dans son intérêt, afin de préserver sa propriété communale, de devenir citoyen de la nation.³⁹ Faisant un saut vers la fin du XIX^e siècle, l'historienne mentionne que la collaboration

³³ Tristan Platt, « Simón Bolívar, the Sun of Justice, and the Amerindian Virgin... », p. 183.

³⁴ Tristan Platt, « Simón Bolívar, the Sun of Justice, and the Amerindian Virgin... », p. 183.

³⁵ Tristan Platt, « Simón Bolívar, the Sun of Justice, and the Amerindian Virgin... », p. 184.

³⁶ Tristan Platt, « Simón Bolívar, the Sun of Justice, and the Amerindian Virgin... », p. 184.

³⁷ Marta Irurozqui, « The Sound of the Pututos. Politicisation and Indigenous Rebellions in Bolivia, 1826-1921 » dans *Journal of Latin American Studies*, Vol. 32, No. 1, Andean Issue, Février 2000, pp. 85-114.

³⁸ Marta Irurozqui, « The Sound of the Pututos... », p. 85-86.

³⁹ Marta Irurozqui, « The Sound of the Pututos... », p. 86.

active entre les Indiens aymaras et les partis politiques « officiels » de même que leur tentative de rébellions, montrent que leur présence dans un conflit civil entre Blancs leur permit non seulement de s'apercevoir des possibilités offertes par la sphère publique, mais également leur fournit un apprentissage de la rhétorique nationale. De manière synthétique, Irurozqui soutient que « ... the political socialisation of the Indians was as much a product of their demands concerning land, taxation and status as of the way in which they were instrumentalized by the political parties. »⁴⁰

Irurozqui articule son argumentation autour de deux points principaux. D'abord, elle soutient que la participation indigène à même la sphère nationale s'est faite à la fois en réaction à certaines actions émanant du secteur créole, et aussi en tant qu'objectif désiré par les Indiens (cet élément s'oppose donc aux thèses voulant que les soulèvements et actions indigènes ne soient que des gestes de résistance). Ensuite, l'auteure remet en question l'idée selon laquelle les soulèvements seraient liés à un projet de régénération inca en quête d'une nation indienne. Elle suggère plutôt que l'idée de l'Indien en tant qu'étranger à l'Occident est ouverte au débat, et que de confondre groupes ethniques et minorité nationale est tout simplement anachronique.⁴¹ En somme, Irurozqui affirme que compte tenu du contexte (racialisation de la société avec l'Indien au bas de l'échelle, et nécessité pour une reconnaissance internationale de la Bolivie d'homogénéisation culturelle et ethnique), les actions indigènes ne s'inscrivent pas dans un projet national alternatif, mais elles visent plutôt, au contraire, à participer au projet national dominant. Cependant, l'historienne ajoute qu'étant donné les initiatives gouvernementales pour abolir les communautés indigènes et restructurer les pouvoirs locaux, les Indiens durent modifier la perception de la place qu'ils aspiraient à occuper au sein de la nation. Ainsi, ils n'eurent d'autres choix que de repenser cette dernière dans l'optique d'une entité à même laquelle ils avaient des responsabilités et un rôle à jouer, et

⁴⁰ Marta Irurozqui, « The Sound of the Pututos... », p. 86.

⁴¹ Marta Irurozqui, « The Sound of the Pututos... », p. 87-88.

à l'intérieur de laquelle ils devaient se battre pour créer les espaces qu'ils croyaient mériter et qu'ils pouvaient éventuellement redéfinir.⁴²

En 2004 est publiée la première tentative de synthèse sur le sujet. *Trials of Nation Making* de l'historienne Brooke Larson a pour double visée d'établir une comparaison régionale des quatre pays andins (Pérou, Bolivie, Équateur et Colombie) ainsi que d'offrir une synthèse des travaux effectués sur les questions du libéralisme, de la race et de l'ethnicité dans l'optique de la formation des nations. D'emblée, l'auteure souligne l'aspect synthétique, voire syncrétique de son livre, insistant sur l'importance d'une approche multifactorielle et pluridisciplinaire pour une compréhension intégrale de la culture politique des sociétés andines. Ainsi, Larson pose pour objectif à son travail de retracer les contours stratifiés de conflit, d'adaptation et de contestation au sein des peuples andins paysans qui, selon elle, se trouvent à la base des processus de construction nationale dans cette région.⁴³ Ce serait en effet pour l'historienne une erreur que de réduire les politiques paysannes à une « proverbial polarity » de résistance indigène ou d'accommodation aux forces des réformes libérales de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Se contenter de cela nous confine à une déformation de la subjectivité politique paysanne. Comme elle s'évertue à le démontrer à travers ses quatre cas d'études, le contexte propre à cette période et à ces régions « ... reveal[s] the dynamic, unpredictable interplay between social contexts and subaltern subjectivities, between individual and communal agendas, between momentary configurations of power and possibilities of social actions. »⁴⁴

Larson se penche d'abord sur les legs institutionnels coloniaux et sur les relations qui en sont issues. L'historienne voit dans la continuation de ces institutions, dans les

⁴² Marta Irurozqui, « The Sound of the Pututos... », p. 114. Afin de mieux saisir la portée des propos de Irurozqui, il semble qu'il importe de considérer État et nation comme une seule et même entité.

⁴³ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 8.

⁴⁴ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 12.

réformes qui les affectent, les conflits qu'elles entraînent, et les réorganisations sociales qui en sont conséquentes, la destruction de toute forme de légitimité étatique, de même que la source des violentes confrontations qui surviendront à la fin du siècle. Pour l'auteure, il s'avère certes impossible de concentrer sous une même appellation « d'expérience andine du libéralisme » les variétés locales et régionales de relations Indigènes-État. Néanmoins, le fait que les réformes tentèrent d'abolir les communautés indigènes en tant qu'entités légales entraîna des impératifs de défense et de survie communales qui revitalisèrent un certain sens d'identité propre aux communes et de mémoire ethnique à travers un réseau transrégional expansif de groupes aymaras.⁴⁵ « This was a slow, uneven grassroots process that assumed national scope in the final years of the nineteenth century... »⁴⁶ À rebours, on constate que la somme des combats légaux à l'échelle locale nous montre les contours d'un extraordinaire mouvement d'auto-prise en charge des ayllus, commençant à se révéler à travers les hauts plateaux boliviens à l'aube du XXe siècle.⁴⁷

Les leaders indigènes se servirent ainsi stratégiquement du « pacte colonial » en contestant simultanément les injustices du travail forcé et du paiement de tribut, et en invoquant des droits corporatistes coloniaux d'accès à la terre et d'autogestion. Ainsi, ils commencèrent à entrelacer des parcelles disparates de mémoire coloniale, de descendance ethnique, et de demandes contemporaines pour l'accès à la terre, à même un projet plus large de résurgence ethnique et de justice territoriale sous l'égide d'un État bolivien en modernisation.⁴⁸

L'ouvrage le plus récent qui nous a été donné de consulter fait le pont entre deux périodes essentielles de l'histoire boliviennes. Gardant pour ligne directrice la relation

⁴⁵ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 226-227.

⁴⁶ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 227.

⁴⁷ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 228.

⁴⁸ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 227-228.

entre les communautés indigènes et la nation bolivienne, *A Revolution for Our Rights*, de l'historienne Laura Gotkowitz fait le lien entre la tumultueuse période qu'est la fin du XIX^e siècle et la période mouvementée culminant avec la révolution de 1952. Ce faisant, Gotkowitz change la perspective en voyant dans la résistance et les rébellions entourant la dernière décennie du XIX^e siècle non pas la fin d'un cycle amorcé dès l'époque coloniale, mais bien l'ouverture d'une ère qui culminera avec les mouvements sociaux entourant la révolution du Movimiento Nacionalista Revolucionario de 1952. Néanmoins, l'historienne adopte une posture intellectuelle semblable à celle des historiens l'ayant précédée. Ce qu'elle présente est une série de nuances visant à présenter l'indigène comme une force de changement qui ne soit pas constamment en réaction, qui ne soit pas que l'objet d'une domination.

En définitive, Gotkowitz conclut que les lois agraires libérales post-1874 visaient la fin des communautés indiennes. La voie qu'empruntèrent ces mesures contredit cependant ce désir. Plutôt que d'anéantir les communautés indigènes, les réformes libérales engendrèrent une bataille durable quant au statut juridique des communautés et leur pouvoir représentatif.⁴⁹ Ce que cette situation allait montrer, avec en arrière plan de faibles institutions étatiques, des élites divisées et des mouvements indigènes coordonnés au niveau national, est que non seulement les gouvernements du début du XX^e siècle échoueraient dans leur tentative d'éliminer les communautés, mais également qu'ils seraient contraints à faire appel aux autorités indigènes dans le but de mener à bien la « mission civilisatrice » de l'État.⁵⁰

Ce qui frappe dans l'historiographie des 25 dernières années concernant les rapports entre les indigènes et l'État nation bolivien dans son premier siècle d'existence est sans doute l'absence de débats. Il n'est pas ici question d'affirmer qu'il n'existe point

⁴⁹ Laura Gotkowitz, *A Revolution for Our Rights...*, p. 41.

⁵⁰ Laura Gotkowitz, *A Revolution for Our Rights...*, p. 42.

de discorde parmi les historiens s'étant penchés sur le cas bolivien,⁵¹ mais il semble que dans son ensemble, cette historiographie est davantage marquée par un désir de totalisation que par un désir de confrontation. Que ce soit par des distinctions d'ordre régionale ou par des approches différentes, il semble que depuis le *Estado boliviano y ayllu andino* de Platt, nous n'ayons eu droit qu'à une longue série de variations sur le même thème. Peu d'efforts semblent en effet avoir été consentis à changer le paradigme de recherche établi au début des années 1980 et qui place l'indigène comme agent des changements qui l'affectent quant à sa place et son rôle dans la nation.

II. Problématique et hypothèse

Si le premier quart du XIX^e siècle évolue au rythme des violences qui le caractérisent, l'indépendance qui en ressort n'est pas pour autant synonyme d'apaisement. La construction nationale qui fait suite à l'émancipation de la colonie s'avère être le terrain d'importants conflits d'ordre politique et social. L'état actuel de la connaissance nous force à placer comme élément central du processus général de construction nationale la question de la terre.⁵² Cette question, directement liée aux notions de paysannerie, de tribut et, par extension, d'intégration et de citoyenneté, ne peut être écartée, mais ne se doit pas pour autant d'être considérée comme l'unique foyer d'attention pour les chercheurs. Se concentrer exclusivement sur les éléments de nature juridique ou économique liés aux réformes agraires entreprises par l'État, nous pousse à situer la relation des communautés indigènes avec le projet national dans une optique exclusivement réactionnelle, dans une optique fermée de continuité culturelle. Or, les

⁵¹ On note en effet des divergences. À titre d'exemple, Mallon et Irurozqui entre en contradiction quant à l'auto-prise en charge politique des communautés indigènes.

⁵² Comme le mentionne Stern, « the political resolution of agrarian conflict and crisis is held to have had a strong, sometimes decisive, impact on the modern political history of countries with an important peasant tradition. » Dans Steve J. Stern, *Resistance, Rebellion and Consciousness...*, p. 5.

travaux des historiens et des anthropologues s'étant penchés sur la question ont montré qu'il ne fallait pas écarter un ensemble de motifs identitaires forts, et que l'idée de la nation bolivienne a su se propager chez les communautés indigènes malgré une hiérarchisation raciale de la société ayant pour conséquence une opposition quasi systématique entre Indigènes et Créoles⁵³.

On peut voir que la dynamique relationnelle qui se développe dans le XIX^e siècle post-indépendance est autant génératrice de conflits (les rébellions de la fin du siècle en sont sans doute le paroxysme) qu'intrigante au niveau de la question de l'intégration (les débats relatifs à la citoyenneté en sont un bon exemple). Néanmoins, si l'on se penche sur l'évolution nationale de la Bolivie dans le siècle suivant, et même jusqu'à nos jours – alors que les questions de l'indigénat et de la propriété terrienne reviennent fortement à l'avant-scène –, on constate que le XIX^e siècle s'avère d'une actualité impressionnante. Par son étude, on peut y déceler nombre des origines de la dichotomie économique et sociale actuelle du pays, de même que toute l'importance qu'a prise et qu'encore aujourd'hui prend la notion de nation chez l'indigénat.

Mais en y regardant de plus près, à considérer les mesures mises en place principalement à partir des années 1860 par les divers gouvernements créoles, et en constatant l'enchaînement des réponses et actions indigènes – de la contestation juridique à la révolte armée – il semble légitime de se demander dans quelle mesure les communautés indigènes ont contribué à la formation de la nation bolivienne. Ainsi, au cœur de la présente recherche s'articulera la relation dialectique du couple inclusion/exclusion, relativement aux communautés indigènes prises dans le processus de construction de la nation ; la question centrale visant à déterminer quel fut exactement leur rôle et leur place dans cette entreprise.

⁵³ Pour une majorité de Créoles, les Indiens demeurent perçus comme un problème. Comme le formule Gotkowitz, « ... the Indian problem – quite simply boiled down to how Indians could be excluded once potentially included. » Dans Laura Gotkowitz, « Within the Boundaries of Equality... », p. 4.

Pour des raisons pratiques, nous avons décidé de nous concentrer sur la région du département de La Paz pour la période s'échelonnant de 1867 à 1887. Nous nous attardons au département lapazien pour deux raisons principales. D'abord, son étude comblera une certaine lacune historiographique. Étrangement, malgré l'accroissement en importance de la région principalement à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, il semble que les historiens aient été peu enclins à l'étudier, préférant les régions entourant les centres que furent Potosí, Cochabamba et Sucre. Jumelé à ce fait, ajoutons que la région de La Paz constitue un département à forte concentration indigène et de surcroît une région où l'activité principale à l'époque s'avère l'agriculture. Conséquemment, puisque nous placerons la question agraire au centre de nos travaux, cette composante s'avère d'une pertinence accrue. Pour ce qui est de la délimitation temporelle, trois éléments principaux viennent cette fois justifier notre choix. Ce choix se veut d'abord historique, au sens où c'est sans doute durant ces vingt années (à quelques années près) que les mesures les plus radicales furent mises en place par le gouvernement dans le but d'éliminer les communautés indigènes, la réforme du président Melgarejo, en 1867, en étant la première affirmation nette. De ce fait, les rapports directs entre indigènes et Créoles se virent multipliés et, à l'avantage de l'historien, les documents relatant ces échanges également. D'un point de vue purement pratique, ajoutons que les sources pertinentes sur lesquelles nous avons pu mettre la main s'insèrent à même cette période, imposant du coup un tel choix. Finalement, il semble qu'il existe une certaine unité au cours de ces deux décennies concernant l'attitude adoptée par les communautés dans leur rapport à l'État, alors que la décennie 1890, semble amorcer une rupture à cet égard avec un accroissement de la violence et des tensions.

Ainsi, en considérant le département de La Paz pour la période allant de 1860 à 1890 comme lieu et période d'investigation, nous posons une hypothèse de recherche qui se décline en deux temps. La relation de pouvoir qui s'établit entre Créoles et Indigènes dans le contexte de construction de la nation ne peut être considérée comme une relation

de domination linéaire.⁵⁴ Si le nationalisme émerge d'une idéologie créole, celle-ci opère plutôt cette potentialité relationnelle du dialogue liant liberté et contrôle. De là, la nation qui se construit au XIX^e s'établit en des termes hégémoniques⁵⁵ où coercition et consentement s'imbriquent. Ainsi, la Bolivie voit le nationalisme créole être adapté par les communautés indigènes de manière à provoquer leur intégration. Ceci étant dit, de manière plus concrète, nous chercherons à déterminer que la contestation indigène (officielle et insidieuse) perceptible dans la deuxième moitié du XIX^e siècle quant aux réformes agraires et à la restructuration des rapports entre l'État et les communautés du département de La Paz n'est pas une opposition au projet nationale créole, mais s'insère plutôt dans une reformulation de celui-ci, de manière à servir les intérêts de la communauté indigène.

III. Sources

Les sources de première main qui ont servi de base à nos recherches ont toutes été dépouillées l'*Archivo y Biblioteca Nacionales de Bolivia* situées dans la ville de Sucre, département de Chuquisaca, en Bolivie. Aucun des documents consultés n'ayant été publié, toute la collecte de données fut effectuée sur place entre les mois de septembre et décembre 2007. Grâce à l'aide des archivistes présents, nous établîmes que des

⁵⁴ La notion de domination utilisée ici fait référence au pouvoir au sens de puissance (« power over »), telle que formulée par Steven Lukes. Ceci peut être schématisé simplement par une situation où l'agent A exerce un pouvoir sur l'agent B si l'agent A influence l'agent B d'une manière contraire aux intérêts de l'agent B. Dans Steven Lukes, *Power: A Radical View*, deuxième édition, New York, Palgrave MacMillan, 2006 (1974), p.30.

⁵⁵ Pour comprendre ce que l'on entend par la notion d'hégémonie, nous nous référons à ce que Florencia Mallon en dit : « hegemony is a set of nested, continuous processes through which power and meaning are contested, legitimated, and redefined at all levels of society. According to this definition, hegemony is hegemonic process: it can and does exist everywhere at all times. Second, hegemony is an actual end point, the result of hegemonic processes. An always dynamic or precarious balance, a contract or agreement, is reached among contesting forces. Because hegemonic processes have contributed to the emergence of a common social and moral project that includes popular as well as elite notions of political culture, those in power are then able to rule through a combination of coercion and consent. » Dans Florencia E. Mallon, *Peasant and Nation...*, p. 6.

documents en provenance de trois fonds d'archives différents seraient consultés puisqu'ils seraient les plus propices à fournir des témoignages et un discours indigènes. Ainsi furent consultés les archives de la *Corte suprema de justicia*, du *Boletin Oficial* et du *Tribunal Nacional de Cuentas*, (*revisitas para la contribucion indigenal*). En définitive, il s'agit d'un procès intenté par une ex-communauté à l'endroit d'un Créole pour un litige concernant la ventes de terres communales, du rapport d'un fonctionnaire de l'État concernant le contexte entourant la contribution indigène, et de divers *expedientes*⁵⁶ rédigés par des indigènes relativement à des problèmes liés à la situation agraire.

Au total, ce sont huit sources différentes totalisant plus de 400 pages qui ont été utilisées pour mener à bien notre étude. Si la méthodologie employée sera explicitée au chapitre deux, alors que l'analyse à proprement parler des documents se mettra en branle, faisons tout de même dès maintenant une mise en garde. Les personnages contenus dans l'histoire qui va suivre sont parcellaires. Ils sont tirés de sources qui n'en donnent qu'une image fragmentaire, au mieux kaléidoscopique. Et les gestes qui les unissent les uns aux autres ne nous parviennent qu'en une sonorité télégraphique qui rend leur dialogue, lorsque déchiffrable, incomplet. Ainsi, notre posture historienne se doit, plus que tout, d'être humble. Le tortionnaire n'a pas sa place dans le travail historique, si la source n'a rien à dire, elle ne parlera pas davantage sur le bûcher. Avec la délicatesse du matériel qui choit entre nos mains, notre plus grande responsabilité historique est de considérer ces documents pour ce qu'ils sont et non pour ce que l'on voudrait qu'ils soient. Comme le dit Florencia E. Mallon,

As the one constructing the narrative, I have power over its form and over the images of the actors it contains. In a way I am tearing down official stories only to build up a new one. Yet my efforts

⁵⁶ Expediente se traduit par procédure en français, mais ici, il prend le sens de procédure d'appel, de contestation d'une décision rendue.

will bear fruits only if I am willing to listen, to open my narrative to contending voices and interpretations, to struggle to avoid the role of the omniscient or positivistic narrator.⁵⁷

Trois chapitres composeront l'étude qui suit. Dans un premier temps, il sera question d'exposer les concepts clés qui soutiendront d'un bout à l'autre notre recherche. Ceci a pour but de familiariser le lecteur avec la théorie implicite aux phénomènes par la suite étudiés. Seront donc explicités les notions de nation et de nationalisme, de communauté, de race et d'ethnicité, puis de citoyenneté, toujours mis en lien avec le contexte bolivien de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le second chapitre nous fera entrer dans le vif du sujet. On y fera d'abord état des préceptes méthodologiques qui orienteront l'approche déployée dans le reste du chapitre et dans le chapitre suivant. Ceci étant fait, nous nous attaquerons à l'étude de la source la plus imposante, le procès intenté par l'ex-communauté de Chojasivi contre le Créole José Daniel del Pozo. En nous concentrant sur une analyse du discours déployé par l'ex-communauté et sur un examen des relations de pouvoir déployées dans cette situation de nature juridique, nous chercherons à extrapoler à partir de ce contexte la place que la communauté elle-même s'octroie à même la nation bolivienne.

Finalement, deux éléments seront développés dans le chapitre III. En première instance, il sera question de renvoyer la balle aux Créoles. Si le chapitre II présente la place que les communautés indigènes s'octroient dans le théâtre national, nous observerons maintenant la place que l'élite créole confère aux communautés sur cette scène en constante redéfinition. Par la suite, nous tâcherons de confronter les deux discours – indigène et créole – de manière à observer la négociation qu'effectuent les deux groupes pour déterminer l'implication nationale indigène.

⁵⁷ Florencia E. Mallon, *Peasant and Nation*, p. 20.

Chapitre I

Conceptualiser la nation bolivienne émergente

*Là où sont définies nation, communauté, race,
ethnicité et citoyenneté.*

Introduction

Le large domaine des sciences sociales et humaines s'articule dans le vaste monde du langage. Outil d'analyse, source ou objet d'étude, moteur de narration et de communication, son omniprésence est patente. La discipline historique n'y échappe pas. Autant les particularités de l'écriture comme de la langue orale, de la sémantique comme de la sémiotique, se retrouvent-elles au cœur du travail analytique de l'historien, autant ces mêmes éléments sont-ils incontournables quant à la mise en forme de cette analyse et à la transmission des idées du chercheur. Ainsi, l'historien en vient, à travers son discours, à s'approprier une impressionnante variété de concepts et d'idées. À force d'usage, ces éléments, sans être forcément déformés, tendent à perdre de leur précision, passant d'une sphère de vocabulaire conceptuel à une sphère de vocabulaire plus familier, trouvant sa niche dans le quotidien. Sans tout centrer autour d'une toute puissante sémiologie, il importe tout de même de s'attarder à certains de ces « mots-concept » dont la fréquente utilisation a peu à peu altérée l'exactitude du sens. Ainsi en est-il des notions de « nation », de « communauté », de « race », d'« ethnicité » et de « citoyenneté » que nous développerons plus en profondeur dans la présente section. Car, il importe de se le

rappeler, la communauté ontologique n'existe pas, tout comme le nationalisme, ou encore moins la nation, n'existent-ils dans l'absolu. Ils sont toujours le fruit de contingences particulières. Ils se définissent, se redéfinissent et se déploient à travers les spécificités de contextes historiques, sociaux et culturels précis, imposant au chercheur le constant exercice de l'interprétation. La présente section ne se veut donc pas une entreprise de fixation des divers concepts présentés, mais bien une forme de balisage, une tentative de cerner, dans leurs acceptions les plus caractéristiques pour le contexte de notre recherche, les phénomènes sociaux et politiques les plus à même de nous aider à élucider l'objet de nos travaux. Comme le mentionnait si justement Spivak, « Theoretical descriptions cannot produce universals. They can only ever produce provisional generalizations, even as the theorist realizes the crucial importance of their persistent production.»⁵⁸ Ce sont ces « généralisations provisoires » que ce chapitre vise à établir.

Notre objet de recherche nous pousse à préétablir un cadre conceptuel particulier. Ainsi, puisque dans les chapitres subséquents nous chercherons à sonder la conscience nationale indigène de manière à définir la place et l'implication des communautés indigènes à même la nation bolivienne en construction, nous nous devons de définir les termes au cœur de notre problématique. Ce faisant, le présent chapitre se divisera en quatre sections. Dans un premier temps, il sera question de proposer une définition de la nation et du nationalisme. Ensuite, nous déterminerons ce que l'on entend par communauté; subséquemment viendra une explication de la notion de race/ethnicité liée au contexte propre à notre recherche. Finalement, nous présenterons les enjeux liés à la question de la citoyenneté bolivienne pour la deuxième moitié du XIX^e siècle. Chacune de ces définitions, de ces explications, sera bien entendu posée en gardant en tête le contexte à même lequel nous envisageons de les utiliser.

⁵⁸ Spivak, Gayatri Chakravorty, « Subaltern Studies: Deconstructing Historiography », dans Ranajit Guha et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, p. 17.

1.1 Nation et nationalisme

...despite certainty that a history belongs to a nation, the nation itself remains a contested phenomenon. Regimes, politicians, and ordinary people within a nation do not often agree on what the nation does or what it should mean.

- Prasenjit Duara, *Rescuing History from the Nation*⁵⁹

...qu'est-ce qu'une (ou la) nation ? Car la caractéristique principale de cette façon de classer des groupes d'êtres humains est que, quoi qu'en prétendent ceux qui revendiquent leur appartenance à une nation et considère une telle appartenance comme un facteur primordial et fondamental de l'existence sociale, voire de l'identification individuelle de ses membres, on n'a trouvé aucun critère satisfaisant qui permette de décider lesquelles des nombreuses collectivités humaines pourraient porter le titre de nation.

- Eric J. Hobsbawm, *Nations et nationalisme*⁶⁰

Comme l'évoquaient Appelbaum, Macpherson et Roseblatt dans l'introduction de *Race and Nation in Modern Latin America*, l'idée d'une définition préétablie et immuable de la nation est inconcevable puisqu'il ne s'agit pas plus d'une entité stable qu'universelle.⁶¹ Ainsi, le but visé par la présente section n'est pas la détermination invariable du concept, mais plutôt d'indiquer les limites à l'intérieur desquelles s'opère

⁵⁹ Duara, Prasenjit, *Rescuing History from the Nation. Questioning narratives of Modern China*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1995, p. 3.

⁶⁰ Eric J. Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, trad. Dominique Peters, Paris, Gallimard, 1990, p. 18.

⁶¹ Appelbaum, Nancy et al., *Race and Nation in Modern Latin America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2003, p. 2. Ou, comme l'évoque pertinemment Hobsbawm, « "il est plus fructueux de commencer par la conception de « la nation » (c'est-à-dire par le « nationalisme ») que par la réalité que recouvre cette notion". Car, "la « nation » telle qu'elle est conçue par le nationalisme peut être reconnue à titre prospectif, alors que la « nation » réelle ne peut être reconnue qu'*a posteriori*. " » ; dans Eric J. Hobsbawm, « Some reflections on nationalism », p.387, cité dans Hobsbawm, *Nations et nationalisme...*, p. 26.

l'aspect conceptuel de la nation dans l'optique des particularités propres à notre cas d'étude.

Comme de nombreux auteurs ayant abordé l'idée de nation au cours des dernières années, il semble approprié de prendre pour point de départ de notre explication le livre de Benedict Anderson *Imagined Communities*⁶². Sans entrer dans les détails, la thèse d'Anderson s'articule de manière anthropologique autour de l'idée que la nation représente une communauté politique imaginée (imaginée comme souveraine et à l'intérieur de limites déterminées).⁶³ L'historien explique que si elle est imaginée, c'est que malgré le fait que chaque individu constitutif de cette nation n'a pas, et n'aura probablement jamais, de rapports personnels avec la majorité des autres individus formant la communauté, il demeure à l'intérieur de chacun d'entre eux l'image de leur communion. L'auteur explique ensuite que la nation est limitée puisque toute nation possède des frontières, précises ou non, à l'extérieur desquelles existent d'autres nations distinctes. Elle est également souveraine puisque, selon Anderson, le concept naît à une époque de bouleversement et de reconfiguration sociétaire qui engendre un désir de liberté, liberté trouvée via la projection de la nation dans l'État souverain. Finalement, la nation se présente sous la forme d'une communauté car, aux dires d'Anderson, indépendamment des inégalités et des formes d'exploitation pouvant s'y retrouver, elle est toujours conçue, d'abord et avant tout, comme une profonde et horizontale camaraderie.⁶⁴

1.1.1 Premières critiques : vers un nationalisme oppositionnel

En dehors des critiques relatives au procédé argumentaire et aux liens explicatifs mis de l'avant par Anderson, plusieurs auteurs se sont opposés à divers aspects de la

⁶² Anderson, Benedict, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread Of Nationalism*, New York, Verso, 1991 (1983).

⁶³ Anderson, *Imagined Communities...*, p. 6. « ... it is an imagined political community – imagined as both inherently limited and sovereign. »

⁶⁴ Anderson, *Imagined Communities...*, p. 6-7.

définition même de nation proposée par ce dernier. Farouche opposant des idées de l'historien, Partha Chatterjee pose une objection principale à l'argumentation de celui-ci. Dans *The Nation and its Fragments*, Chatterjee écrit, non sans une certaine rancœur,

If nationalisms in the rest of the world have to choose their imagined community from certain “modular” forms already made available to them by Europe and the Americas, what do they have left to imagine? History, it would seem, has decreed that we in the postcolonial world shall only be perpetual consumers of modernity. Europe and the Americas, the only true subjects of history, have thought out on our behalf not only the script of colonial enlightenment and exploitation, but also that of our anticolonial resistance and postcolonial misery. Even our imaginations must remain forever colonized.⁶⁵

Si l'auteur s'objecte de manière aussi vigoureuse, ce n'est pas pour des considérations sentimentales dit-il, mais plutôt parce qu'il considère les idées d'Anderson inconciliables avec les faits provenant des situations coloniales d'Afrique et d'Asie. Selon lui, les plus forts exemples du déploiement de l'imagination nationaliste émanant d'Afrique et d'Asie ne se situent pas au niveau d'une identité ayant les formes de sociétés nationales propagées par l'Occident moderne, mais bien au contraire sur une différence vis-à-vis de celles-ci.⁶⁶ Sur ce point, il rejoint en partie les propos formulés par Prasenjit Duara pour qui l'identité – et par extension l'identité et l'identification nationale – se construit en des termes oppositionnels. Pour lui, la notion d'identité est devenue controversée à la lumière des développements en psychanalyse ou encore en philosophie. Elle suppose maintenant un soi (*self*) primitif, antécédent, qui se lie à une représentation sociale ou culturelle. Partant de ce point qu'il juge litigieux, Duara suggère de considérer l'identité comme la référence à la position d'un sujet produite par des représentations en relation à d'autres

⁶⁵Partha Chatterjee, *The Nation and Its Fragments: Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, Princeton University Press, 1993, p. 5. En lien avec cette manière de pensée, lire le très stimulant livre de Dipesh Chakrabarty : *Provincializing Europe. Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2000.

⁶⁶ Partha Chatterjee, *The Nation and its Fragments*, p. 5.

représentations.⁶⁷ Ainsi, pour l'auteur, le soi (dont l'identité nationale se développe) « is constituted neither primordially nor monolithically but within a network of changing and often conflicting representations. »⁶⁸

Si l'on revient à Chatterjee, l'auteur cherche ensuite à proposer une vision alternative à celle d'Anderson, en considérant davantage que la seule notion politique que ce dernier lie à la communauté imaginée. Ainsi, il suggère de diviser le monde des institutions sociales et des pratiques en deux domaines : d'un côté la sphère matérielle (à laquelle est rattaché le domaine politique et ses ramifications) et de l'autre, la sphère spirituelle (sphère dépositaire des marques essentielles de l'identité culturelle). C'est à même cette deuxième sphère, ce second domaine, pour prendre les mots de Chatterjee, que la nation, si elle est une communauté imaginée, prend vie. Ainsi peut se développer un nationalisme de nature anticoloniale. Et l'auteur ajoute,

In this, its true and essential domain [le domaine spirituel], the nation is already sovereign, even when the state is in the hand of colonial power. The dynamics of this historical project [façonner une culture nationale moderne qui ne soit pas occidentale] is completely missed in conventional histories in which the story of nationalism begins with the contest for political power.⁶⁹

1.1.2 Discours compétitifs – identités relationnelles

Déjà avec Chatterjee, on voit se dessiner une vision du nationalisme davantage soucieuse de considérer les éléments exogènes au pouvoir officiel, un désir de considérer le nationalisme, et par conséquent la nation, sous un angle qui ne soit pas que politique,

⁶⁷ À titre d'exemple, le soi qui s'identifie à une représentation de la nation qui elle-même s'identifie en un ensemble de positions de sujets comme le fait d'être femme, américano-coréenne, baptiste, etc. Duara, *Rescuing History from the Nation...*, p. 7.

⁶⁸ Prasenjit Duara, *Rescuing History from the Nation...*, p. 7.

⁶⁹ Partha Chatterjee, *The Nation and its Fragments...*, p. 6. Notons que cette représentation s'oppose à ce qui peut être considéré comme la vision eurocentrique de Hobsbawm pour qui la nation « ... n'est une entité sociale que pour autant qu'elle est liée à un certain type d'État territorial moderne, l'"État-nation", et parler de nation ou de nationalité sans rattacher ces deux notions à cette réalité historique n'a [donc] pas de sens. » dans Hobsbawm, *Nations et nationalisme...*, p. 27.

mais dont l'amorce est plutôt identitaire. Cette vision nous oriente davantage vers l'articulation que fait Florencia Mallon de la question nationale dans son livre *Peasant and Nation*.⁷⁰ Mallon avoue d'entrée de jeu que de son point de vue, l'un de ses principaux défis survient au moment de conceptualiser un nationalisme et une conscience nationale qui soient historiquement connectés, mais analytiquement séparés des politiques de l'État nation triomphant.⁷¹ Partant du fait que les formulations les plus communes de la nation et du nationalisme émanent des factions politiques ayant gagné les batailles et qui contrôlent l'État nation, Mallon les considère comme inadéquates à l'étude de la complexité des politiques de l'Amérique latine rurale du XIX^e siècle. Ces formulations, fait remarquer Mallon, avaient en effet pour objectif premier d'étouffer la multitude de débats et de confrontations qui avaient eu lieu sur le sujet par le passé. L'historienne se retrouve donc dans l'obligation de présenter une nouvelle articulation du nationalisme. Tout comme Appelbaum et al. l'évoquaient, Mallon part du fait qu'il est impossible de démontrer l'existence du nationalisme puisqu'il n'est point possible d'en distinguer une simple version « réelle ». Ainsi, elle commence à entrevoir le nationalisme « ...as a broad vision for organizing society, a project for collective identity based on the premise of citizenship – available to all, with individual membership beginning from the assumption of legal equality. »⁷² Cette vision très large causant quelque difficultés, Mallon ajoute que « ...in any particular case, nationalism would become a series of competing discourses in constant formation and negotiation, bounded by particular regional histories of power relations. »⁷³ Cette dernière assomption est en lien direct avec les propos de Duara qui rappelle que la grande variété de visions nationales jumelée à l'idée d'une identité politique comme d'un concept circulant entre de nombreux points, suggère la vision d'un nationalisme davantage compréhensible en

⁷⁰ Florencia E. Mallon, *Peasant and Nation: The Making of Postcolonial Mexico and Peru*, Berkeley, University of California Press, 1995.

⁷¹ Florencia E. Mallon, *Peasant and Nation ...*, p. 3.

⁷² Florencia E. Mallon, *Peasant and Nation...*, p. 4.

⁷³ Florencia E. Mallon, *Peasant and Nation...*, p. 4.

tant qu'identité relationnelle. Comme il le résume fort bien, « ...the nation, even where it is manifestly not a recent invention, is hardly the realization of an original essence, but a historical configuration designed to include certain groups and exclude or marginalize others – often violently. »⁷⁴

1.1.3 Frontières étatiques, culturelles et intellectuelles

D'une interprétation à l'autre, on commence à distinguer une idée de la nation qui s'articule davantage autour de la notion de dialogue au sein des différents éléments constitutifs des relations de pouvoir. Chez Anderson apparaît la notion de communauté imaginée, communauté dont on pourrait qualifier la nature dialogique de tacite, compte tenu de son aspect imaginaire. De là, Chatterjee impose une nuance avec sa conception d'un nationalisme oppositionnel. Pour lui, la nation conserve une part de la communauté imaginée proposée par Anderson, mais le nationalisme qui la caractérise se meut par une opposition, un dialogue entre dominants et dominés, entre colonisateurs et colonisés, entre Occident et Orient. Toujours dans une certaine continuité, Mallon, puis Duara dans sa lignée, entrevoient le nationalisme comme une suite de discours en compétition les uns vis-à-vis des autres dans le but de structurer la société à travers un projet d'identité collective. Ainsi, dans cette dernière vision interviennent les éléments d'identité collective et de discours compétitif. Ceci a pour implication d'axer le concept de nation sur des particularismes historiques et sociétaux. Comme le mentionne Thomas C. Holt dans la préface de *Race and Nation in Modern Latin America*, « We are brought back, then, to the power of national imagining and its necessary articulation with other, equally powerful identities that suture our sense of social belonging. [...] the modern nation cannot be imagined separate from racial and gender ideologies and relations. »⁷⁵ Et d'un point de vue encore plus large, on trouve chez Mark Thurner cette même idée de la

⁷⁴ Parsenjit Duara, *Rescuing History from the Nation...*, p. 15.

⁷⁵ Nancy Appelbaum et al., *Race and Nation...*, p. xii.

formation de la nation basée sur une notion d'identité collective elle-même émanant des divers particularismes structurant les sociétés [latino américaines],

... what becomes clear with local and regional historical analysis is that the colonial legacy of administrative frontiers was rather less significant for postcolonial nationmaking than were the hierarchical, discontinuous, and internal boundaries of ethnic caste, color, class, gender, and corporation (to mention only these) bequeathed by the centuries of Spanish rule.⁷⁶

Mais rappelons que bien que la nation soit constituée de cette somme de relations de tous genres, qu'elles soient de race, de classe ou de genre, lorsque l'on cherche à la définir, à en présenter l'image, elle n'a pas la capacité d'englober des cultures, des sociétés ou des territoires entiers. Pour prendre les mots de Mauricio Tenorio Trillo, avec le terme général de nation, l'on ne fait référence qu'à cette « central, intellectual arena in which modern nationalism has been debated, and which has undergone an impressive historical partition, giving rise to all modern national images. »⁷⁷

1.2 Communauté : le ayllu comme figure de la communauté bolivienne

Bien que le concept communautaire soit mouvant d'une région et d'une époque à une autre, il n'empêche que d'un point de vue somme toute assez général il est possible d'entrevoir l'idée de communauté, et nous empruntons ici les propos de James C. Scott, comme la représentation d'un système local de statut, d'information et d'activité qui est

⁷⁶ Thurner, Mark, *From Two Republics to One Divided: Contradiction of Postcolonial Nationmaking in Andean Peru*, Durham, Duke University Press, 1997, p. 3.

⁷⁷ Mauricio Tenorio Trillo, « Essaying the History of National Images » dans, Mark Thurner et Andrés Guerrero, *After Spanish Rule. Postcolonial Predicaments of the Americas*, Durham et Londres, Duke University Press, 2003, p. 60.

différenciable de l'arène nationale. Cela promeut un jeu de perceptions politiques distinct et souvent paroissial et cela forme également une unité locale d'obligation morale.⁷⁸

Pour préciser le concept et l'ancrer dans le contexte propre à nos recherches, la définition que pose Sinclair Thomson semble très appropriée puisqu'elle demeure somme toute assez large pour conférer une certaine stabilité à la fois régionale et temporelle. Dans *We Alone Will Rule*, l'auteur s'appuie sur le sens que les Indiens eux-mêmes donnaient au terme communauté dans les documents coloniaux. Ceux-ci parlaient de leur communauté d'une manière « ...that retained the multivalent resonance of the segmentary social organization. »⁷⁹ Selon Thomson, il est commun d'associer la notion de communauté à celle d'organisation *ayllu*. On pourrait définir les ayllus, et la définition est cette fois prise chez Brooke Larson, comme des groupes andins de parenté, d'affinité, qui basaient leurs demandes relatives à des territoires spécifiques sur une descendance ancestrale mythique définissant leur lignage.⁸⁰ Sur le fonctionnement du ayllu, Larson mentionne également que l'allocation du droit d'exploitation agraire était géré par un idéal d'échanges de travail réciproque au sein des familles du ayllu, de même que par un travail communal effectué sous l'autorité de seigneurs ethniques – les *kurakas* – ou de conseils indiens locaux.⁸¹ Ainsi, dans leurs études respectives, les deux historiens considèrent presque comme synonymes les termes de communauté et de ayllu. Thompson

⁷⁸ Scott considère que les paysans peuvent certes représenter une sorte de classe rurale, mais ils ont d'abord et avant tout une expérience d'eux-mêmes en tant que membre d'une communauté. Dans James C. Scott, « Revolution in the Revolution : Peasants and Commissars ». *Theory and Society*, Vol. 7, No. 1-2, janvier-mars 1979, p. 110.

⁷⁹ Sinclair Thomson, *We Alone will Rule. Native Andean Politics in the Age of Insurgency*, Madison, University of Wisconsin Press, 2002, p. 24.

⁸⁰ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 30.

⁸¹ Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 32. Pour une distinction entre l'époque précolombienne et l'époque coloniale, voir Steve J. Stern, *Peru's Indian Peoples and the Challenge of Spanish Conquest. Huamanga to 1640*, Second edition, Madison, The University of Wisconsin Press, 1993 (1982), p. 4 à 9, de même que Brooke Larson, *Cochabamba, 1550-1900. Colonialism and Agrarian Transformation in Bolivia*, Durham et Londres, Duke University Press, 1988 (1998, édition élargie), p. 20 à 25. Pour une évolution des conceptions et des définitions de ayllu, voir Roger Neil Rasnake, *Domination and Cultural Resistance. Authority and Power Among an Andean People*, Durham et Londres, Duke University Press, 1988, p. 49-51. Pour plus de détails, voir également l'étude fort intéressante de Abercrombie : Thomas A. Abercrombie, *Pathways of Memory and Power. Ethnography and History among an Andean People*, Madison, University of Wisconsin Press, 1998.

prend cependant le soin de mentionner que vers la fin de l'époque coloniale, les Indiens avaient intégré le terme espagnol de « communauté », se l'appropriant dans un sens politique conscient et culturel constant, et l'employant librement à l'extérieur de contextes discursifs institutionnels et formels.⁸² Herbert S. Klein juge cependant nécessaire d'apporter une précision en mentionnant que dans la transition du ayllu précolombien vers le ayllu structuré par les Espagnols ou encore la communauté indigène contemporaine, il y a un glissement vers une appartenance d'abord familiale et ancestrale vers une appartenance davantage territoriale.⁸³

À cette définition il importe d'ajouter certaines explications corrélatives. S'il nous est pertinent d'étudier les communautés indigènes comme un tout, c'est que, comme le mentionne Chatterjee, les actions collectives n'émanent pas d'un contrat entre individus, mais plutôt que les identités individuelles dérivent elles-mêmes de l'appartenance à une communauté.⁸⁴ L'auteur ajoute qu'il nous est impossible de saisir la conscience d'une collectivité⁸⁵ dans ses aspects constitutifs si l'on continue à la réduire aux paradigmes établis pour une autre collectivité.⁸⁶ En définissant majoritairement la notion de communauté autochtone par le modèle du ayllu et des particularités qui le composent, nous nous positionnons donc sous une forme paradigmatique propre à cette collectivité spécifique. Par conséquent nous serons mieux à même de saisir les relations et échanges caractéristiques de l'approche que nous adoptons vis-à-vis du processus de construction de la nation bolivienne.

⁸² Sinclair Thomson, *We Alone Will Rule...*, p. 24.

⁸³ Herbert S. Klein, *Herbert S., A Concise History of Bolivia*, New York, Cambridge University Press, 2003, p. 22.

⁸⁴ Partha Chatterjee, *The Nation and its Fragments*, p. 163.

⁸⁵ Partha Chatterjee se penche sur la conscience paysanne qui nous semble tout à fait applicable à la conscience autochtone dont nous traitons. Partha Chatterjee, *The Nation and its Fragments...*, p. 163.

⁸⁶ L'auteur oppose la conscience paysanne à la rationalité bourgeoise. Partha Chatterjee, *The Nation and its Fragments...*, p. 164.

1.3 *Race et ethnicité*

« Western expansion since the sixteenth century has not only been a religious and economic one, but also the expansion of hegemonic forms of knowledge that shaped the very conception of economy and religion. »⁸⁷ En ces mots, Walter Mignolo introduit bien la subtilité des concepts contenus dans la présente section. C'est en effet en grande partie par la structuration sociale de l'Amérique latine à travers les idées de race et d'ethnicité que se sont déployées, ou à tout le moins ancrées, les forces hégémoniques de l'Occident. C'est en construisant et en consolidant une nouvelle connaissance du monde humain, une nouvelle manière de s'y référer et d'y interagir que les Européens ont pu étendre les diverses ramifications de leur puissance (au sens d'exercice du pouvoir).

1.3.1 « *Colonialité du pouvoir* »

Le sociologue péruvien Anibal Quijano nous éclaire sur l'émergence du nouveau rapport au monde issu de l'arrivée des Espagnols en Amérique. Dans l'élaboration de ce qu'il appelle la « colonialité du pouvoir », Quijano mentionne que l'Amérique fut constituée comme la première zone d'espace-temps d'un nouveau modèle de pouvoir à vocation globale. Deux axes structurèrent ce nouveau modèle de pouvoir, « one was the codification of the differences between conquerors and conquered in the idea of "race", a supposedly different biological structure that placed some in a natural situation of inferiority to the others.⁸⁸ [...] the other process was the constitution of a new structure of control of labor and its resources and products. »⁸⁹ L'auteur stipule que, puisque les

⁸⁷ Walter D. Mignolo, *Local Histories/Global Designs. Coloniality, Subaltern Knowledges, and Border Thinking*, Princeton, Princeton University Press, 2000, p. 22.

⁸⁸ Un argument semblable est développé par Appelbaum, Macpherson et Roseblatt dans l'introduction de *Race and Nation in Modern Latin America*, lorsque celles-ci abordent la question de la « racialization ». Dans, Nancy Appelbaum et al., *Race and Nation in Modern Latin America...*, p.

⁸⁹ Anibal Quijano, « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America » dans *Nepantla: Views from South*, Vol. 1, No. 3, 2000, 533-534.

relations sociales s'établissant en Amérique s'articulaient sous le mode de la domination, les identités raciales (Indiens, Noirs, Métisses, Espagnols, etc.) furent conséquemment considérées comme constitutives des hiérarchies, des places et des rôles sociaux et, par extension, constitutives du modèle colonial de domination qui s'imposait. Ainsi, Quijano en vient à dire que l'idée de la race devint une manière d'arroger une légitimité aux relations de domination imposées par la conquête.⁹⁰ Développant un lien historique entre race et contrôle du travail, Quijano conclut que « A new technology of domination/exploitation, in this case race/labor, was articulated in such a way that the two elements appeared naturally associated. »⁹¹

1.3.2 Catégorisation raciale

Dans le contexte latino américain, cette structuration raciale de la société s'articule autour de trois catégories génériques : les indigènes, les métis et les Blancs (à partir du XIXe siècle, la notion de Blancs apparaît à la fois pour désigner les Espagnols ou leurs descendants, les Créoles)⁹². De façon assez élémentaire, nous considérons les Créoles comme les individus d'origine européenne étant nés sur le sol américain. Ils se dressent par conséquent en opposition aux Péninsulaires, individus étant nés sur le territoire européen – généralement en Espagne – et ayant emménagés en Amérique, souvent pour vaquer à des fonctions administratives ou commerciales. Ils se dressent également en opposition aux Indigènes⁹³, les descendants des individus qui, de façon

⁹⁰ Anibal Quijano, « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America », p. 534.

⁹¹ Anibal Quijano, « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America », p. 537.

⁹² Rossana Barragán, *Tramas de la identidad, 1825-1880*, document présenté à la Race and Gender in Latin America Conference, Cuernavaca, Mexico, juin 1998 ; cité dans Marisol De la Cadena, *Indigenous Mestizos. The Politics of Race in Cuzco, Peru, 1919-1991*, Durham: Duke University Press, 2000, p. 21.

⁹³ Cela ne rend certainement pas justice aux diverses distinctions sémantico-historiques, mais par mesure de simplification, nous considérerons dans le présent texte les termes Natifs, Indiens, autochtones et Indigènes, de même que les adjectifs s'y rattachant, comme synonymes. À cet égard, voir Frank Salomon et Stuart B. Schwartz, « Introduction », *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas. Volume III: South America, Part I*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 14. De même que la réplique des deux auteurs à Carmen Bernard dans *Annales HSS*, Stuart B. Schwartz et Frank Salomon, « "Un Américain (imaginaire) à Paris." Réponse à Carmen Bernard », *Annales HSS*, mars-avril 2003, no. 2, pp.503 et 504.

plutôt simplifiée, constituaient la population américaine avant l'arrivée des Européens.⁹⁴ Ce sont d'ailleurs ces derniers qui se retrouvent au centre des communautés dont nous avons ébauchée la définition à la section précédente. Il reste la très large et complexe catégorie des *Mestizos* ou Métis (aussi connus sous le nom de *Castas*, incluant à ce moment les Noirs). Bien que regroupant une variété impressionnante d'individus selon les régions et les époques⁹⁵, et bien que définie autant par des critères culturels, que sociaux ou encore biologiques, nous définissons simplement les métis comme la multitude de degrés ethniques se retrouvant entre les catégories constituées des Européens (Créoles ou Péninsulaires) d'un côté et des Indiens, de l'autre.

1.3.3 Déploiement des rapports ethniques à l'époque coloniale

En revenant à la ligne de pensée mise de l'avant par Quijano, on constate que dès les premiers balbutiements de l'entreprise coloniale espagnole sur le sol américain, le tribut apparut comme une pièce centrale dans l'exercice d'un « pouvoir racé ». Il contribua fortement à la définition des relations économiques et sociales. Comme le soulignent Cynthia E. Milton et Ben Vinson, le tribut contribua, d'un côté, à déterminer les frontières de positionnement racial à même la société coloniale, tandis que de l'autre, la politique du tribut fut imbriquée dans les notions coloniales d'illégitimité et de genre, et contribua à les régir. Comme l'évoquent les auteurs, « Because race and gender proved to be slippery categories in colonial Spanish America, attempts at articulating and enforcing a coherent tribute policy grew strained. [...] In sum, colonial Spanish tribute policy both reified and loosened racial identities. »⁹⁶ Dans le contexte de l'Amérique

⁹⁴ Sur l'opposition entre Créoles et Indiens, voir également Mendez G., Cecilia, « Incas Si, Indios No: Notes on Peruvian Creole Nationalism and Its Contemporary Crisis » dans *Journal of Latin American Studies*, vol. 28, no.1, février 1996, pp. 197-225.

⁹⁵ Un exemple intéressant de la construction du Métis et de son évolution peut être trouvé dans Marisol De la Cadena, *Indigenous Mestizos...*

⁹⁶ Cynthia E. Milton et Ben Vinson, « Counting Heads: Race and Non-Native Tribute Policy in Colonial Spanish America », *Journal of Colonialism and Colonial History*, Vol. 3, No. 3, hiver 2002, paragraphe 2.

espagnole coloniale, le tribut devint non seulement la marque d'une forme de vassalité, mais également l'emblème du contrôle de la Couronne espagnole sur les populations soumises.⁹⁷ Comme le dit Marisol De la Cadena en empruntant les mots de Robert Young, « race was culturally constructed and, significantly, culture was racially defined. »⁹⁸

Dans ce contexte de domination/soumission, suite à l'échec du système des deux républiques, on vit apparaître au XVIII^e siècle un système de castes (différent du système présent en Inde) ayant pour but de créer un ordre racial plaçant les Noirs, les Indiens, et les multiples variantes de « mélanges » possibles entre ceux-ci, dans un état efficace de subordination vis-à-vis de la « république blanche », tant au niveau social que légal.⁹⁹ Bien que le système ne sut s'établir aussi solidement que ses concepteurs l'eurent souhaité, il montre une fois de plus la force de la combinaison entre pouvoir et idéologie, alors que les idées de la classe dominante sont mises en place de manière à renforcer structurellement leur emprise sur le pouvoir. Cette idée rejoint bien la pensée de Steven Lukes lorsqu'il souligne que la domination de la classe dirigeante sur ses subordonnés manifeste clairement cette habilité à contraindre les choix de ceux-ci de manière à s'assurer leur conformité, ces derniers n'étant point aptes à vivre selon ce que leur nature propre ou leur jugement leur dicte.¹⁰⁰

Ainsi, dans la configuration raciale de la société, Robert H. Jackson, en étudiant spécifiquement la région de Cochabamba, fait remarquer que pour cette région considérée dès l'époque coloniale comme étant peuplée majoritairement par des *mestizos*, la notion de *mestizaje* reflète de manière plus précise un glissement des catégories de race/caste. Cela apparaît manifeste principalement dans la manière stéréotypée par laquelle les

⁹⁷ Cynthia E. Milton et Ben Vinson, « Counting Heads... », paragraphe 6.

⁹⁸ Bien que De la Cadena traite plus spécifiquement du Pérou au tournant des XIX^e et XX^e siècles, ce passage s'avère tout à fait applicable à de nombreuses autres régions du continent, dont la Bolivie, et tout à fait pertinent autant à l'époque coloniale que républicaine. Dans Marisol De la Cadena, *Indigenous Mestizos...*, p. 2.

⁹⁹ Cynthia E. Milton et Ben Vinson, « Counting Heads... », paragraphe 9.

¹⁰⁰ Steven Lukes, *Power: A Radical View...*, p. 85-86.

membres de l'élite locale distinguaient les Indiens des métisses, de même que dans la méthode de division des terres utilisée par les élites pour segmenter la paysannerie.¹⁰¹ Selon l'auteur, si l'on observe un accroissement du nombre d'individus considérés comme « Indios » à la fin du XVIII^e siècle, ce n'est qu'un signe des efforts du gouvernement colonial d'augmenter le nombre d'*originarios*¹⁰². De là, les fluctuations visibles au niveau de la population indienne à la fin du XVIII^e siècle, puis dans la première moitié du XIX^e siècle, ne seraient pas dues à des facteurs démographiques (à tout le moins pas exclusivement), mais bien à une transformation volontaire de la catégorisation raciale. Une telle attitude ne semble pas être exceptionnelle au cas étudié par Jackson. Comme le mentionnent Milton et Vinson, « [c]lever and often illegal strategies were employed to get *mestizos* onto the registers. In Bolivia, for instance, in the 1780s a royal official in Cochabamba tried to ensnare *mestizos* who looked phenotypically Indian by creating the intermediate category of *cholo* (as in Peru), and making this class tributeable. »¹⁰³ Par un large jeu de règles relatives à la légitimité/illégitimité et à la descendance paternelle/maternelle, de nombreux groupes raciaux inattendus (comme les *castizos moriscos*) furent tenus de porter le fardeaux du tribut.¹⁰⁴

1.3.4 Continuité au XIX^e siècle

L'idée du métissage ou de *mestizaje*, comme l'on disait dans les débats relatifs aux bénéfices ou aux périls engendrés par l'hybridité, devient dans la région andine au XIX^e siècle le point névralgique de la structure racée des sensibilités débattues.¹⁰⁵

¹⁰¹ Robert H. Jackson, « Race/Caste and the Creation and Meanings of Identity in Colonial Spanish America », *Revista de Indias* (Espagne), Vol. 55, No. 203, 1995, p. 165.

¹⁰² Individus vivant dans leur communauté d'origine. Les *originarios* se devaient de payer un tribut à l'administration.

¹⁰³ Milton et Vinson, « Counting Heads... » paragraphe 32.

¹⁰⁴ Milton et Vinson, « Counting Heads... » paragraphe 32.

¹⁰⁵ Marisol De la Cadena, *Indigenos Mestizos...*, p. 13.

Comme le mentionne Larson, la notion de mestizaje s'avérait une métaphore complexe aux sens variés à laquelle l'élite accrochait ses espoirs, ses haines et ses peurs quant au futur de la race et de la nation.¹⁰⁶ Mais si l'idée du métisse, d'un point de vue conceptuel, accapare l'avant-scène lorsque vient le moment de débattre des identités andines – et boliviennes, plus spécifiquement – il ne faut pas oublier que la réalité démographique, accentuée par les particularités géographiques, présente encore d'importants groupes racialement définis. La partie occidentale de la Bolivie, formée par les départements de La Paz, Potosí et Oruro, demeure au XIX^e siècle, et encore de nos jours, à forte majorité indigène, alors que la population créole, démographiquement minoritaire, continue d'habiter les régions urbaines de La Paz certes, mais surtout de Sucre et davantage encore de Santa Cruz (de manière croissante à partir de l'indépendance).¹⁰⁷ Et c'est cette population créole, aussi minoritaire soit-elle qui, à l'indépendance constitue l'élite dirigeante du pays et génère, de concert avec la population indigène du département de La Paz, cette dynamique nationale dont les enjeux constituent le cœur de notre recherche.

1.4 Citoyenneté

Sans entrer dans l'analyse des suites et conséquences propres aux indépendances latino-américaines du premier quart du XIX^e siècle, il est possible de brosser à grands traits les éléments qui redessinent le visage du continent. En somme toute peu de temps, la géopolitique sud-américaine se reconfigure en une juxtaposition d'États qui, dans la lignée et sous l'influence des modèles français et américain, chercheront rapidement à s'ériger au statut de nation. Or, si l'idée de nation semble pour certains particulièrement

¹⁰⁶ Brooke Larson, *Cochabamba...*, p. 377 ; cité dans Marisol De la Cadena, *Indígenos Mestizos...*, p. 13.

¹⁰⁷ Barragán, Rossana, *Asambleas Constituyentes...*, Tableau 4, p. 35. et Grieshaber, Erwin P., « Survival of Indian Communities in Nineteenth-Century Bolivia... ».

vive, voire originelle, sur le sol latino-américain¹⁰⁸, il n'en demeure pas moins que les États qui s'y construisent s'inspirent fortement des fondements républicains des nouvelles structures politiques et sociales européennes et étasuniennes.¹⁰⁹ Dans cette optique et sous diverses formes, on voit l'individu passer de sujet à citoyen, concept moteur de l'État nation républicain. La Bolivie n'échappe pas à cette métamorphose embryonnaire.

Si aujourd'hui, d'une manière générale, on peut considérer le citoyen comme un individu placé sous l'autorité et la protection de l'État, jouissant ainsi des droits civiques, mais également des devoirs envers ce dernier¹¹⁰, on constate que la Bolivie des XIXe et XXe siècle saura présenter de nombreuses déclinaisons de ce modèle, forgeant toutefois dans l'exclusion ses propres référents.

1.4.1 La collectivité devant l'individu : Vecinos vs. Ciudadanos

À l'instar de ces consoeurs américaines, la nation bolivienne verra sa première constitution fortement influencée par la constitution espagnole de 1812. Contrairement aux systèmes de nature libérale, la constitution espagnole de 1812 voit la nation précéder l'individu. Les corporations passent devant l'individu tandis que l'on considère le peuple

¹⁰⁸ Pensons principalement à Benedict Anderson, *Imagined Communities...*

¹⁰⁹ Uribe-Uran, Victor M., ed., *State and Society in Spanish America During the Age of Revolution*, Wilmington, Scholarly Ressources, 2001.

¹¹⁰ De manière plus précise, on se réfère à la définition donnée par la sociologue Dominique Schnapper : « Le citoyen est un sujet de droit. Il dispose à ce titre des droits civils et politiques. Il jouit des libertés individuelles, la liberté de conscience et d'expression, la liberté d'aller et de venir, de se marier, d'être présumé innocent s'il est arrêté par la police et présenté à la justice, d'avoir un avocat pour le défendre, d'être traité par la justice selon une loi égale pour tous. Il dispose des droits politiques : participer à la vie politique et être candidat à toutes les fonctions publiques. En revanche, il a l'obligation de respecter les lois, de participer aux dépenses collectives en fonction de ses ressources et de défendre la société dont il est membre, si elle se trouve menacée.

Mais la citoyenneté est aussi le principe de la légitimité politique. Le citoyen n'est pas seulement un sujet de droit individuel. Il est détenteur d'une part de la souveraineté politique. C'est l'ensemble des citoyens, constitués en collectivité politique ou en "communauté des citoyens" qui, par l'élection, choisit les gouvernants. C'est l'ensemble des citoyens qui est à la source du pouvoir et qui justifient que les décisions prises par les gouvernants soient exécutées. C'est l'ensemble des citoyens qui contrôle et sanctionne l'action des gouvernants issus de l'élection. Les gouvernés reconnaissent qu'ils doivent obéir aux ordres des gouvernants parce que ceux qui leur donnent ces ordres ont été choisis par eux et restent sous leur contrôle. C'est l'ensemble des citoyens qui dispose de la souveraineté. » Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000, p.10-11.

comme corps et collectivité.¹¹¹ De cette dernière notion émerge la distinction qui perdurera en Bolivie jusqu'au mi-XXe siècle entre *Vecinos* et *Ciudadanos* – entre « voisins » et « citoyens ». L'idée de voisin établit le privilège de faire partie d'une collectivité, d'une institution – le peuple, la municipalité – à même laquelle sont exercés des droits et des devoirs. De plus, cette notion implique *a priori* l'inégalité, celle-ci reposant sur l'appartenance de l'individu à une collectivité et, par extension, de l'intégration de celui-ci au groupe.¹¹² Il est à noter qu'en ce sens, la notion de voisin implique une correspondance aux structures collectives indigènes alors qu'une conception communautaire – et non pas individuelle – de la société domine, avec pour fondement central la famille.¹¹³

1.4.2 L'accession à la citoyenneté

On peut dire que dans l'ébauche républicaine des 125 premières années boliviennes, l'égalité – entendu comme l'accession indigène à la citoyenneté pleine – était tout simplement impensable.¹¹⁴ Notons à ce sujet une hypocrisie latente de la part de nombreux dirigeants créoles. Dans les faits, aucune loi ou réglementation n'interdit aux indigènes d'avoir le statut de citoyen. La législation ne repose en effet pas sur des critères ethniques, mais dès la première constitution, et avec très peu de variations avant 1952, la citoyenneté n'est accessible qu'aux Boliviens de sexe masculin, majeurs (âgés de plus de 21 ans ou mariés), sachant lire et écrire, ayant un emploi qui ne soit pas en qualité de domestique, ou possédant une entreprise.¹¹⁵ On voit dès lors se dessiner la distinction entre « Bolivien » et « citoyen ». Être « Bolivien » implique simplement d'être né sur le territoire de la République. Ce statut prive son tenant de l'exercice du pouvoir électoral,

¹¹¹ Rossana Barragán, *Asambleas Constituyentes. Ciudadanía y elecciones, convenciones y debates (1825-1971)*, La Paz, Muela del Diablo, 2006, p. 11.

¹¹² Rossana Barragán, *Asambleas Constituyentes...*, p.12.

¹¹³ Rossana Barragán, *Asambleas Constituyentes...*, p.12.

¹¹⁴ Rossana Barragán, *Asambleas Constituyentes...*, p.14.

¹¹⁵ Rossana Barragán, *Asambleas Constituyentes...*, p.16.

mais lui confère les droits civils. À l'opposé, être « citoyen » confère le droit à l'exercice du pouvoir électoral et donne accès aux emplois et charges publiques. En somme, cela distingue l'accès aux droits civils de celui aux droits politiques.¹¹⁶ Notons que les deux catégories sont formellement distinctes l'une de l'autre, avec cependant une inclusion du statut de « Bolivien » dans la notion de « citoyen », le « citoyen » combinant droits civils et politiques. Conséquemment, on constate dans la structuration idéologique bolivienne des catégories sociopolitiques, l'instauration de ce clivage entre la pratique et les idéaux républicains. En effet, dans la formulation idéique de la citoyenneté républicaine,

les citoyens cessaient d'être des individus concrets, caractérisés par leurs origines historiques, leurs croyances et leurs pratiques religieuses, leurs appartenances sociales. Ils devenaient des citoyens égaux. [...] Le nouveau principe de légitimité affirmait l'égalité civile, juridique et politique d'individus divers et inégaux.¹¹⁷

On le voit bien, le républicanisme bolivien fait quant à lui fi de cette notion inclusive. Cette citoyenneté impose donc des conditions qui n'interdisent pas formellement l'accès à la citoyenneté sur une base ethnique, mais qui dans les faits exclut la grande majorité des indigènes, et par conséquent de la population. Il s'agit d'une citoyenneté lettrée et, au fil des règlements électoraux venant se greffer d'une élection à l'autre, censitaire, un revenu annuel minimal étant exigé.¹¹⁸ En définitive, tout au long du XIXe siècle, ce n'est que de 1,5 % à 8,8 % de la population masculine majeure qui votera d'une élections à l'autre, les votes excluant donc femmes et indigènes, et se concentrant à forte majorité dans les centres urbains d'importance.¹¹⁹

¹¹⁶ Rossana Barragán, *Asambleas Constituyentes...*, p.16.

¹¹⁷ Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, p. 26.

¹¹⁸ Rossana Barragán, *Asambleas Constituyentes...*, p.18-22.

¹¹⁹ Rossana Barragán, *Asambleas Constituyentes...*, p.29 et 35.

Conclusion

Dans son introduction à *Local Histories/Global Designs*, Walter D. Mignolo cite Darcy Ribeiro afin de mettre l'accent sur un *a priori* important lorsque vient le temps de se pencher sur l'histoire de l'Amérique latine considérée sous l'angle de la colonisation espagnole et de ces conséquences : « In the same way that Europe carried a variety of techniques and inventions to the people included in its network of domination... it also introduced to them its equipment of concepts, preconcepts, and idiosyncrasy which referred at the same time to Europe itself and to the colonial people. »¹²⁰ Par l'action de ce que l'on peut considérer comme une domination coloniale, la charge d'influence intellectuelle ou d'imposition conceptuelle peut s'avérer parfois bien plus forte que la contrainte physique. À tout le moins plus durable. La modernité qui se consomme et se consume suite aux indépendances est teintée, pour ne pas dire peinturlurée, des mécanismes intellectuels issus de l'Europe républicaine. Ainsi, les concepts abordés dans la présente section et qui sont au cœur de l'évolution sociale de la Bolivie au XIX^e siècle portent en eux tout le poids de la colonisation, étant désormais pleinement intégrés à la pensée et au discours bolivien, quelle que soit la race, la classe, le genre, ou toute autre catégorisation. En ce sens, l'histoire que nous chercherons à établir dans les chapitres à venir fait écho, une fois de plus, au propos de Mignolo lorsque celui-ci souligne le fait que

there is no modernity without coloniality, that the coloniality of power underlines nation building in both local histories of nations that devised and enacted global designs as well as in those local histories of nations that had to accommodate themselves to global designs devised with them in mind but without their direct participation.¹²¹

¹²⁰ Dans Darcy Ribeiro, *Las Américas y la civilización. Proceso de formación y causas del desarrollo desigual de los pueblos americanos*, Caracas, Biblioteca Ayacucho, 1968. Cité par Walter D. Mignolo, *Local Histories/Global Designs...*, p. 13.

¹²¹ Walter D. Mignolo, *Local Histories/Global Designs...*, p. 43.

Ainsi, ce que nous avons cherché à présenter dans le présent chapitre, outre les particularités des concepts de nation, de communauté, de race/ethnicité et de citoyenneté propres au XIXe siècle bolivien, est leur aspect inextricablement lié au large déploiement de la structure de pouvoir issue de l'expérience coloniale latino américaine. La modernité bolivienne, au cœur de laquelle s'insère notre recherche, ne saurait avoir de sens sans un constant rappel de ses origines, sans l'aller-retour mental incessant entre son déploiement historique et les conditions de sa genèse. En somme, si le présent chapitre voulait en première instance présenter dans le détail les quatre concepts essentiels au déroulement de nos travaux, il servait également, et en définitive peut-être davantage, à conditionner le lecteur, à lui constituer un aide-mémoire quant à l'imbrication, pour notre cas d'étude, des éléments conceptuels du discours et la structuration des relations de pouvoir lui étant immanentes.

Chapitre II

La nation en Procès

Ou comment sonder la conscience nationale indigène :

Chojasivi, un cas d'étude

...malheureusement, les historiens ne peuvent se mettre à parler avec les paysans du XVI^e siècle : il n'est pas dit d'ailleurs qu'ils les comprendraient. Aussi doivent-ils utiliser surtout des sources écrites (en plus, éventuellement des découvertes archéologiques) doublement indirectes, parce qu'écrites, et écrites en général par des personnes liées plus ou moins ouvertement à la culture dominante. Ce qui signifie que les pensées, les croyances, les espérances des paysans et des artisans du passé nous parviennent (quand elles nous parviennent) presque toujours à travers des filtres et des intermédiaires déformants. Cela suffit à décourager à l'avance les tentatives de recherche dans cette direction.

Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers*¹²²

Introduction

« ...je rencontrai un monsieur que je ne connaissais pas, celui qui, ensuite, ils appelèrent monsieur Pozo, qui distribuait de la liqueur à la tasse aux *colonos* de cette communauté

¹²² Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier au XVI^e siècle*, trad. Monique Aymard, Paris, Flammarion, 1980, p. 9.

[Chojasivi], et leur disait qu'il allait louer leurs terres pour trois ans... »¹²³ C'est en ces mots que Florencio Collque Guanca, de la parcelle Aygachi s'exprima lorsque interrogé durant le procès intenté par les ex-membres de la communauté de Chojasivi à l'encontre du créole José Daniel del Pozo. Florencio Collque Guanca, de même qu'une quinzaine d'autres témoins, dont certains membres de l'ex-communauté, tinrent un discours similaire, invoquant l'usage de cadeaux et d'alcool dans la tentative d'appropriation des terres par Daniel del Pozo. Loin des clichés liés au débarquement de Colomb et de ses hommes sur les côtes américaines, cette situation décrite lors des procédures judiciaires prend place en une période bien plus près de notre temps, alors que les diverses républiques latino-américaines commencent à s'ancrer fermement dans la géopolitique de l'hémisphère sud. Ce procès, qui constituera l'armature du présent chapitre, s'articule autour de deux points centraux. D'abord, il est intrinsèquement lié à la situation politico-économique bolivienne de l'époque dont l'application des politiques sera génératrice d'une reconfiguration sociale indéniable, principalement en ce qui a trait aux relations entre indigènes et Créoles, entre les communautés et l'État. Ensuite, il offre, sous une forme métonymique, une mise en scène des différents enjeux auxquels les communautés indigènes furent confrontées et des diverses positions qu'elles adoptèrent dans l'optique de leurs relations à l'État, à la nation.

Alors que prend fin le procès en 1887, près de quatre années se sont écoulées depuis l'amorce de celui-ci. Les témoignages et argumentaires se sont accumulés de part et d'autre, se prolongeant dans un appel au premier verdict. En demeure pour la postérité une source indéniablement touffue, riche en discours à décortiquer, à analyser. Et c'est ce que nous nous évertuerons à faire dans les pages qui suivent. Précédera à l'analyse à proprement parler une présentation des bases théoriques et méthodologiques de

¹²³ « ...encontro a un señor a quien no lo conocia i del que despues le dijieron que era el señor Pozo, que repartia licor en tasas a los colonos de aquella comunidad, i les decia que le iban á arrendar sus terrenos por tres años... »; ABNB, CSJ, #405, p. 119 (recto). Le document duquel est issu cette citation a subi une erreur dans sa pagination. Ainsi, à partir de la page 145, il retombe à la page 109. Conséquemment, nous utiliserons la notion « ' » pour les pages après 145 (exemple : 109 et 109').

l'approche que nous privilégions. De cette mise en contexte pratique, et suite à une présentation plus élaborée du contenu de cette source judiciaire, découlera notre étude en trois points de celle-ci. Il sera d'abord question de sonder le discours indigène tel que présenté dans les divers témoignages fournis lors du procès. Il sera ensuite question, via une étude de l'argumentaire mis en place par le représentant de la communauté, de cerner la place que les indigènes s'octroient à même la nation bolivienne. Finalement, il s'agira de déceler, dans le revirement de situation spectaculaire qui marque la fin du procès, les enjeux internes à la communauté quant à cette place à l'intérieur de la nation.

2.1 *Enjeux théoriques et méthodologiques*

Dans son livre d'une grande rigueur intellectuelle *Power: A Radical View*, le sociologue Steven Lukes formule la mise en garde suivante. Parlant du concept de pouvoir qu'il cherche à comprendre, Lukes mentionne que la manière par laquelle nous réfléchissons au concept est liée en une multitude de points à ce que nous cherchons à définir. Notre but étant de définir le concept de tel sorte qu'il serve à la description, à l'explication, il est fort possible que cette conception – nous devons avoir l'honnêteté de le garder à l'esprit – risque d'avoir la forme, risque d'être le résultat de ce que nous tentons de décrire et d'expliquer.¹²⁴ En d'autres termes, alors que l'on cherche à élaborer les éléments de nature théorique à la base de la méthodologie que nous employons, il importe de rester vigilant dans nos choix, de manière à ne pas orienter à l'avance les conclusions des analyses à venir. Car rappelons-nous les mots de Michel-Rolph Trouillot : « ...the past does not exist independently from the present. Indeed, the past is only past because there is a present, just as I can point to something *over there* only

¹²⁴ Steven Lukes, *Power. A Radical View*, 2nd Edition, New York: Palgrave Macmillan, 2005, p. 62-63.

because I am *here*. »¹²⁵ Ainsi, aussi éloigné et altière le passé étudié soit-il, nous sommes toujours inclus dans l'histoire que nous en faisons.

2.1.1 Une stratégie de débordement

Ce préambule se veut en quelque sorte un rappel de la nature particulière de notre approche. Il introduit les difficultés liées à notre problématique qui nous poussent à constituer une méthodologie indirecte, ou pour prendre les mots du grand historien Carlo Ginzburg, « une stratégie de débordement. »¹²⁶ Cette notion de débordement surgit puisque pour l'ensemble de nos recherches, les sources mises à notre disposition n'abordent jamais de manière directe les éléments au cœur de notre problématique. Ainsi, des documents issus des archives judiciaires (chapitre 2) ou de ceux constitués des règlements de litiges fonciers (chapitre 3), aucun ne traite de la nation bolivienne, de la république émergente, et encore moins de l'idéologie nationale indigène. C'est que la question qui nous est centrale – quelle place prend l'indigène dans la construction, dans le développement de la nation bolivienne ? – est en elle-même constituée de ce que Trouillot a si justement appelé les silences de l'histoire.¹²⁷ Car en effet, dans la Bolivie du XIX^e siècle, très rare étaient les indigènes alphabétisés, pouvant ainsi laisser des traces écrites, et rares étaient également ceux ayant une position sociale telle qu'il leur était possible de réfléchir et de discourir sur la question nationale. Ainsi, c'est davantage dans l'action qu'il est possible de prendre connaissance des positions indigènes, de leur pensée, de leur conscience nationale – si elle existe. Or, comment retrouver l'action à l'état manuscrit, comment flairer le geste indigène, la position affirmée dans l'agir à travers les strates mycosiques de papier bleuis ?

¹²⁵ Michel-Rolph Trouillot, *Silencing the Past. Power and the Production of History*, Boston, Beacon Press, 1995, p. 15.

¹²⁶ Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers...*, p. 11.

¹²⁷ Michel-Rolph Trouillot, *Silencing the Past...*

2.1.2 *En quête du subalterne*

Si d'emblée nous acceptons, à défaut d'autres pistes possibles, de travailler sur des sources qui à la base sont indirectes, périphériques, demeure le problème de leur traitement. Comment, sans passe-passe de ventriloque, rendre la source loquace ? Une piste de solution surgit avec le courant des *Subaltern Studies*. Sans dogmatiquement appliquer les préceptes à la base du courant – ce ne serait d'ailleurs guère possible vu les divergences immanentes au groupe et à ses disciples¹²⁸ – nous considérons que ses approches à la fois conceptuelles et méthodologiques peuvent nous être d'une grande utilité. Ainsi, dans l'épithète même du groupe à l'origine du courant, le mot *subalterne* prend une large et englobante définition, considérant tout individu, groupe ou situation de rang inférieur, qu'il s'agisse de classe, de caste, d'âge, de genre, de poste ou de toute autre manière. Ranajit Guha, qui en donne la définition, prend soin de relativiser la notion de subordination. Celle-ci ne peut en effet être comprise que dans la relation dialogique qui l'unit à la domination, car « subaltern groups are always subject to the activity of ruling groups, even when they rebel and rise up. »¹²⁹ De là, pour le groupe, il s'agit de sonder la conscience subalterne, celle-ci ayant trop souvent été déconsidérée, écartée, oubliée dans l'historiographie dominante.¹³⁰ Mais pour sonder cette conscience subalterne, il importe de transformer l'approche historiographique. Ainsi, dans l'explication qu'elle fournit sur les travaux du groupe, Mallon écrit qu'il fallait certes de

¹²⁸ Pour une critique aiguisée venant de l'intérieur, voir Gayatri Chakravorty Spivak, « Subaltern Studies: Deconstructing Historiography » ; pour une synthèse des buts et problèmes propre à l'approche pour le contexte latino américain, voir Florencia E. Mallon, « The Promise and Dilemma of Subaltern Studies: Perspectives from Latin American History », dans *The American Historical Review*, Vol. 99, No. 5 (Dec., 1994), pp. 1491-1515.

¹²⁹ Ranajit Guha, « Preface », dans Guha, Ranajit et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, p. 35.

¹³⁰ Comme le mentionne Guha en parlant des rebellions paysannes en Inde, « Yet this consciousness seems to have received little notice in the literature of the subject. Historiography has been content to deal with the peasant rebel merely as an empirical person or member of a class, but not as an entity whose will and reason constituted the praxis of rebellion. » et il ajoute « ...insurgency is regarded as *external* to the peasant's consciousness and cause is made to stand in as a phantom surrogate for Reason, the logic of that consciousness ». Dans Ranajit Guha, « The prose of Counter-Insurgency », Guha, Ranajit et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, p. 46 et 47.

nouveaux documents à étudier mais surtout, qu'il fallait de nouvelles méthodes pour lire les vieux documents, principalement la sémiotique, la critique littéraire et de nombreuses formes d'analyse textuelle.¹³¹ C'est suivant cette reformulation de l'approche historique que les deux éléments venant des Subaltern Studies considérés comme centraux pour notre étude interviennent : la considération omniprésente des relations de pouvoir qui sous-tendent tous les documents étudiés et la prépondérance de l'analyse du discours. En conjonction des deux, Guha écrit éloquentement, « Criticism must therefore start not by naming a bias but by examining the components of the discourse, vehicle of all ideology, for the manner in which these might have combined to describe any particular figure of the past. »¹³²

En somme, ce que nous tâcherons de développer dans le reste de ce chapitre et celui qui suivra, est une approche des documents mis à notre disposition qui considère deux a priori analytiques. Premièrement, nous devons garder à l'esprit et intégrer à notre compréhension des sources, la place que celles-ci occupaient dans le contexte idéologique de leur production, et plus encore, la nature hégémonique présente en filigrane dans leur contenu textuel. Deuxièmement, et en continuité avec le premier point mentionné, nous devons nous efforcer de trouver, dans le discours dialogique que se livrent les divers protagonistes de l'histoire que nous cherchons à constituer, cet accès entrebâillé à la conscience indigène, même si cette porte n'a d'entrée qu'à contre courant du texte étudié.

¹³¹ Florencia E. Mallon, « The Promise and Dilemma of Subaltern Studies: Perspectives from Latin American History », p. 1497.

¹³² Ranajit Guha, « The Prose of Counter-Insurgency », p. 53.

2.2 *Chojasivi : étude de cas*

Omasuyos se déploie en un horizon circulaire abyssal. À l'Ouest, l'observateur plonge son regard vers l'éclat des eaux du lac Titicaca qui, du haut que leur 3800 mètres, s'assoupissent dans le néant. Portant son attention vers l'Est, on découvre toute la vastitude du haut plateau andin dont l'importante altitude n'eut point laissé présager une terre à ce point fertile. C'est en ce bastion aymara, aujourd'hui province bolivienne que s'est jadis établie la communauté de Chojasivi. Située à l'Est de la ville de La Paz, dans le département du même nom, elle était constituée d'environ 25 familles tout au plus. Cette communauté attire notre attention dans le contexte de changements qui marque la deuxième moitié du XIX^e siècle bolivien, et qui en viendront à l'affecter drastiquement, intrinsèquement.

À l'image de nombreux autres regroupements indigènes, les habitants de Chojasivi voient leur existence collective fondamentalement altérée par la vague de libéralisation de l'économie mise de l'avant par le gouvernement Melgarejo et accentuée par ses successeurs. Ainsi, lorsque la Ley de ex-vinculación de tierras du 5 octobre 1874 sera concrètement mise en application en 1880, sept ans après son entérinement, la nature même de la communauté, dont la principale activité repose sur l'exploitation de la terre, se verra remise en question. Et c'est dans ce contexte, via les archives de la Cour Suprême de Justice, que nous entrons en contact avec la communauté. À ce moment, plus précisément au printemps 1883, la communauté entame un procès à l'encontre du créole José Daniel del Pozo et de sa femme, Doña Maria, dans le but de récupérer ses terres qui auraient été usurpées par ces derniers.

Selon le préambule présenté au cours du procès, José Daniel del Pozo, accompagné de sa femme, aurait, lors des festivités de la San Pedro du 29 juin 1882, nébuleusement spolié les droits de propriétés appartenant aux membres de la

communauté. Si on en croit les témoignages¹³³ recueillis par Manuel Ordoñez, avocat représentant ladite communauté, les terres auraient été achetées bien en deçà de leur valeur effective et avec moult écarts vis-à-vis des règles procédurales. En évitant de sombrer dans l'anecdotique, disons que les démarches judiciaires entourant la mise en accusation de José Daniel del Pozo s'articulent en deux temps, avec une conclusion abrupte, à prime abord inattendue. Dans un premier temps, le procès voit les membres de la communauté, représentés par M^e Ordoñez, structurer leur défense autour de deux éléments principaux : d'un côté, un examen pointu de la législation civile cherche à mettre en relief les irrégularités de la vente, de l'autre, via les témoignages des membres de la communauté, il semble que l'on cherche à forger l'image d'une collectivité constituée d'individus naïfs et vulnérables nécessitant une certaine protection. Suite à un premier jugement rejetant les demandes indigènes, on peut suivre les procédures d'appel où, à nouveau, la défense s'articule autour d'une relecture du code civil, mais également autour de formalités juridiques. La peinture de la fragilité, de la faiblesse indigène est ici écartée. À ce moment du déroulement judiciaire, de nombreuses pages viennent à manquer au document et nous précipitent donc drastiquement vers la conclusion du procès. Nous sommes alors témoin d'un revirement de situation difficilement explicable sans spéculations ni fiction historique (difficilement explicable de par l'aspect incomplet de la source peut-être, de par l'absence de logique perceptible aussi) : la communauté de Chojasivi, désormais ex-communauté, retire sa plainte à l'endroit de José Daniel del Pozo sous prétexte qu'elle n'avait pas bien compris qu'elle chargeait le procureur Ordoñez d'annuler la vente des terres. Elle accepte maintenant pleinement la vente et ses conséquences...

¹³³ ABNB, CSJ, #405, p. 107 à 123 (recto et verso).

2.2.1 La voix indigène : un recouvrement

Si l'on veut trouver l'accès vers la conscience indigène, il semble que la meilleure carte, le meilleur plan que nous ayons à notre disposition soit le discours qui nous parvient du passé. Or, ce discours, cette sommation de discours, nous parvient – lorsqu'il nous parvient – fragmenté, parcellé, tel un casse-tête dont on ignorerait la forme finale et le nombre de pièces manquantes. Ainsi, pour suivre les indications de cette carte, il importe de réapprendre à lire, il s'avère nécessaire de décortiquer¹³⁴ le discours de manière à en déceler les indicateurs de conscience, les marques de l'action dans la parole – parole écrite dans le cas qui nous échoit. Ce pourquoi nous jugeons pertinent, pour amorcer l'analyse, de nous pencher d'abord sur cette série de témoignages qui, une fois le préambule passé, constituent la première partie importante du procès.

Au total, nous avons droit à une quinzaine de témoignages indigènes, en plus de celui de José Daniel del Pozo, générés par l'interrogatoire que conduit le procureur auprès de témoins et de membres de l'ex-communauté. Mais avant d'aller plus loin dans l'étude de ces témoignages, posons d'emblée certaines limites qui contribuent à rendre encore plus ténébreux l'accès à cette conscience indigène tant convoitée. Rappelons d'abord que ces dépositions nous parviennent à travers ce que l'on pourrait qualifier de double filtre : la traduction et la transcription. À l'exception des réponses fournies par Daniel del Pozo, tous les témoins sont analphabètes et, sauf erreur, unilingues aymaras.¹³⁵ Conséquemment, nombre de détails peuvent s'estomper dans le passage d'une langue vers l'autre, tout comme le fait que toutes les déclarations soient recueillies à l'écrit par une seule et même personne peut contribuer à aplanir les nuances possibles d'un discours à l'autre. Ces deux éléments tendent à pervertir quelque peu ce qu'on pourrait qualifier de

¹³⁴ Notez que nous n'employons pas le terme *déconstruire* le discours. Ce faisant, nous nous distançons d'une approche trop liée à l'approche littéraire postmoderne des Derrida et autres, que nous ne connaissons pas suffisamment pour juger bon de l'appliquer à nos travaux.

¹³⁵ Chacun des témoignages fait mention de l'analphabétisme de celui qui le donne, mais pas de la langue parlée par le témoin. Or, les noms des témoins sont tous d'origine aymara, et leur lieu de résidence de même que leurs occupations laissent croire qu'aucun d'eux ne parle espagnol.

pureté du témoignage, et si nous pouvons croire ou espérer l'impartialité professionnelle du scribe et, il est de notre devoir de conserver une certaine méfiance quant aux biais pouvant intervenir à travers ce double filtre. Ceci étant dit, mentionnons une autre limite, cette fois plus contraignante, qui se présente à nous dans l'approche que nous préconisons pour cette source. Cette limite intervient dans l'opposition entre ce que James C. Scott a qualifié de *public transcript* et de *hidden transcript*.¹³⁶ De manière succincte, il existe pour Scott deux sphères de représentation discursive où agissent les individus ou groupes d'individus en position de domination et ceux en position de subordination.¹³⁷ Pour avoir une compréhension claire et globale de la résistance subalterne il faut, toujours selon Scott, savoir accéder et déchiffrer le *hidden transcript*. Or, le document juridique sur lequel nous basons notre analyse est non seulement un outil hégémonique du pouvoir étatique créole, mais également une interaction publique et médiatisée entre indigènes et créoles. Nous ne pouvons considérer la compréhension de la conscience indigène que nous tirons du document que partielle, car n'appartenant qu'au *public transcript*. Nous pourrions ainsi nous attrister de cet aspect parcellaire de la source consultée, mais nous préférons plutôt la considérer sous un autre angle qui lui confère un grand intérêt à nos yeux. C'est que par ce positionnement dans ce qui est considéré le *public transcript*, nous entrons dans l'articulation d'un discours public *de facto*, certes, mais qui *se veut* public également. De par la tribune que confère un procès d'une telle ampleur, la partie qui représente les indigènes impliqués dans le litige a tout le loisir de projeter une image spécifique et voulue de l'indigène et de la communauté indigène.

Ainsi, si nous considérons le discours indigène, il n'est pas tant question de sonder une réalité du quotidien permettant de connaître les qualités intrinsèques de

¹³⁶ James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1990.

¹³⁷ Scott utilise le *public transcript* comme « a shorthand way of describing the open interaction between subordinates and those who dominate », alors qu'il utilise le *hidden transcript* pour caractériser un « discourse that takes place "offstage," beyond direct observation by powerholders. » Dans James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance...*, p. 2 et 4.

l'autochtone, mais bien davantage de saisir le rôle que l'indigène, lui-même, s'octroie dans le théâtre des relations de pouvoir qui le lie à sa terre, aux Créoles, à l'État. Car il importe de garder en tête que la source écrite n'est en rien la photo de l'indigène à même son quotidien communautaire, mais bien le script des actions, conscientes et inconscientes, qui le projettent dans un monde dialogique, négociateur, oppositionnel. Scott objectera qu'une analyse basée exclusivement sur le public transcript mènera à conclure que les groupes subordonnés acceptent les termes de leur subordination et même qu'ils consentent, voire de manière enthousiaste, à cette subordination.¹³⁸ Le contexte transitoire particulier à l'époque que nous étudions semble se soustraire à ces conclusions hâtives, nous verrons pourquoi plus bas dans le texte.

L'interrogatoire auquel procède Manuel Ordoñez se décline en onze questions toutes liées à la vente/achat des terres et au contexte entourant cette transaction.¹³⁹ Si la majorité de ses questions ne trouvent pour seule réponse que les témoins ignorent justement la réponse,¹⁴⁰ une d'entre elles trouve inmanquablement réponse :

Déclarez s'il est vrai qu'après que le recensement des terres de Chojasivi fût effectué par le recenseur don Luiz Sainz, les titres de propriété ne furent pas remis aux indigènes de la dite communauté, mais à don Daniel del Pozo qui ce faisant [?], sans consulter la volonté des indigènes, les droits du papier scellé et du titre [de propriété des terres], à raison de cinq bolivianos par personne ; que ceci se passa le jour de la San Pedro du 29 juin 1882, et qu'avec ce motif monsieur Pozo prodigua des hommages et offrit de présents a ceux du recensements. Également aux indigènes, il distribua des poignées de coca, quelques pains et une bouteille d'alcool avec en plus des cigarettes.¹⁴¹

¹³⁸ James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance...*, p. 4.

¹³⁹ ABNB, CSJ, #405, p. 105 à 109 (recto et verso).

¹⁴⁰ Si on exclu le témoignage de José Daniel del Pozo, sur les 165 questions posées, 145 n'obtinrent pas de réponses. ABNB, CSJ, #405, p. 113 à 123 (recto et verso).

¹⁴¹ « Declaren si es positivo que despues de practicada la Revisita de las tierras de Chojasivi por el Revisitador don Luis Sainz este entrego los titulos de propiedad no a los indigenas de la mencionada comunidad, sino a don Daniel del Pozo, quien asi mismo [?] sin consultar la voluntad de los indigenas, los derechos del papel sellado y titulo, a razon de cinco bolivianos por persona ; que esto sucedio el dia de San Pedro 29 de junio de 1882, y que con ese motivo el Sr. Pozo prodigo obsequios y dadvos a los de la

À prime abord, on constate que la question est fortement suggestive, contenant en elle-même de nombreux éléments de réponses. Il importe cependant de mentionner que tout l'interrogatoire est ainsi constitué, offrant les pistes de réponses à même les questions, mais ne trouvant pas forcément écho chez les répondants. On peut donc supposer qu'il n'y a que cette question qui trouve réellement réponse, que cette question qui interpelle les témoins dans ce qu'ils ont vu ou vécu. Outre le fait qu'il s'agisse de la seule question (concernant les circonstances entourant la vente/achat des terres) à obtenir une réponse des 15 témoins interrogés, ce qui nous intéresse, c'est le consensus relatif aux réponses fournies. Chaque répondant insiste sur la présence de Daniel del Pozo lors de la San Pedro de 1882 tenue dans la communauté de Chojasivi, et sur ses dons d'alcool auprès des indigènes, établissant là un lien entre l'état d'ébriété des membres de l'ex-communauté et la vente de leur terres à Daniel del Pozo. À titre d'exemple, Ignacio Choque, membre de la communauté de Achuta, était présent à Chojasivi au jour de la San Pedro et relate que « tous les ex-membres de la communauté d'ici [Chojasivi] se trouvaient en complet état d'ébriété et je les entendus dire à ceux-ci qu'était arrivé le patron docteur Pozo et qu'il leur avait donné de la liqueur pour qu'il loue leur terres, pour un terme de trois ans [...] »¹⁴² Ou encore, Victor Mamami de la *finca* voisine de Lucurmata, également présent lors de la San Pedro, affirme

je vis que monsieur del Pozo distribuait aux ex-membres de la communauté [Chojasivi] de cette liqueur, s'insinuant [sic] auprès d'eux pour qu'ils lui donnent en location leurs terrains, pour un terme de trois ans, et ensuite je sus pour les mêmes ex-membres de la communauté qu'ils

Revisita igualmente a los indígenas les suministro unos puñados de coca, algunos panes y una lata de alcohol con mas unos mans de cigarros. » ; ABNB, CSJ, #405, p. 109 (recto).

¹⁴² « todos los excomunarios de alli [Chojasivi] se encontraban en completo estado de embriaguez, i les oyo decir á estos que habia llegado el patron doctor Pozo i que el le habia dado licor para que le arrendaran sus terrenos, por el termino de tres años [...] » ; ABNB, CSJ, #405, p. 113 (verso).

accédaient aux insinuations de monsieur Pozo, ayant consommé le contrat de location, ignorant quelle était la redevance stipulée.¹⁴³

Les indigènes Ramon Calli¹⁴⁴, Santiago Copa¹⁴⁵, Manuel Collque¹⁴⁶, Manuel Estrella¹⁴⁷, Florencio Collque Guanca¹⁴⁸, Mariano Lope¹⁴⁹, Melchor Chamvi¹⁵⁰, Manuel Lesma¹⁵¹, Raimundo Quispe¹⁵² et Antonio Laruto¹⁵³ également interrogés, fournirent une série de variations sur les mêmes thèmes, nous laissant entrevoir petit à petit un portrait de la situation. Par la sommation de ces discours semblables dans leur contenu comme dans leur forme, nous sommes à même de nous représenter un portrait de la communauté de Chojasivi ; une peinture non pas tirée de l'absolu, extraite du temps et de l'espace, mais bien un portrait inextricablement lié aux contingences propres à son ébauche. Ainsi, la communauté de Chojasivi, par ces discours, se présente à nous à travers la tentative d'établissement d'un rapport de force propre au litige dont le procès est l'aboutissement. Voilà donc qui est fascinant. L'image que la communauté établit d'elle-même devant le regard public de l'État de droit, image par laquelle, en partie, s'établit sa défense, est celle de sa profonde subalternité. Elle se montre comme constituée d'individus naïfs, manipulables, faciles à tromper en profitant de ses faiblesses (alcool), bref, comme une entité vulnérable, nécessitant protection.

¹⁴³ « vio que el señor del Pozo distribuía a los excomunarios de esta licor, insinuándose con ellos para que le dieran en arrendamiento sus terrenos, por el termino de tres años; i despues supe por los mismos excomunarios que estos accediendo a las insinuaciones del señor Pozo, habian consumado el contrato del arrendamiento, ignorando cual sea el canon que hubiensen estipulado. » ; ABNB, CSJ, #405, p. 114 (recto). Victor Mamami évoque un contrat de location, alors qu'ailleurs dans le procès il est question de vente des terres. Cette distinction tend à nous laisser croire davantage à l'idée que José Daniel Del Pozo cherchait à flouer la communauté en jouant sur la terminologie utilisée lors de l'échange...

¹⁴⁴ ABNB, CSJ, #405, p. 114 (verso).

¹⁴⁵ ABNB, CSJ, #405, p. 116 (verso) et 117 (recto).

¹⁴⁶ ABNB, CSJ, #405, p. 117 (verso).

¹⁴⁷ ABNB, CSJ, #405, p. 118 (recto et verso).

¹⁴⁸ ABNB, CSJ, #405, p. 119 (recto).

¹⁴⁹ ABNB, CSJ, #405, p. 119 (verso) et 120 (recto).

¹⁵⁰ ABNB, CSJ, #405, p. 120 (verso).

¹⁵¹ ABNB, CSJ, #405, p. 121 (recto et verso).

¹⁵² ABNB, CSJ, #405, p. 122 (recto).

¹⁵³ ABNB, CSJ, #405, p. 123 (verso).

Le costume humain l'infériorité dont l'indigène se vêt ou dont il vêt ses semblables nous informe quant à la place qu'il prend à même la sphère publique étatique, nationale. À nos yeux, il y a beaucoup dans ce comportement de l'idée proposée par Mark Thurner à propos des indigènes du Pérou, qui voit dans leur attitude vis-à-vis de l'État après l'indépendance, une certaine forme de mimétisme, un calque des stratégies déployées à l'époque coloniale, alors que ceux-ci en appelaient au roi d'Espagne pour obtenir sa protection dans les litiges les opposant aux Créoles. Dans son *From Two Republics to One Divided*, Thurner mentionne que

in the dark shadows cast by the “enlightened” discursive framework of the Creole national state, *unimagined* political communities coalesced in the redeployment of “colonial indigenous rights.” This redeployment of indigenous or “republicano” rights constituted an avenue of political reinsertion in the postcolonial Republic and its history.¹⁵⁴

En juxtaposant et en remodelant ces idées relativement au cas impliquant la communauté de Chojasivi, il semble que cette dernière cherche, d'une certaine manière, la protection de l'État, via son appareil juridique, dans le conflit qui l'oppose à José Daniel del Pozo. En extrapolant, on peut voir que les indigènes de Chojasivi tentent de retrouver cette relation protectrice, substituant au roi l'État comme entité garante de leurs droits. Sans y voir nécessairement une continuité depuis l'époque coloniale, il y a dans l'incarnation phénotypique de la subalternité des membres de la communauté de Chojasivi une claire recherche de cette défense de l'État. En s'infériorisant, ils présentent leur besoin, leur désir de protection. Besoin qui s'élève par ailleurs au statut de droit, compte tenu du statut civique que le nouvel État nation leur confère.

En revenant maintenant sur l'assertion de Scott précédemment évoquée, selon laquelle le discours indigène émanant du public transcript ne soit qu'une pâle acceptation

¹⁵⁴ Mark Thurner, *From Two Republics to One Divided. Contradiction of Postcolonial Nationmaking in Andean Peru*, Durham, Duke University Press, 1997, p. 137.

hiérarchique de l'idéologie dominante, une gèneflexion discursive devant l'autorité, nous devons nous en distancier quelque peu. En effet, la résistance semble être dans l'incapacité de trouver ses aises à même un discours où se retrouvent les deux extrémités de la relation de pouvoir. Néanmoins, nous ne croyons pas que cette absence de confrontation directe ne se traduise forcément en une subordination complaisante et affichée. Ainsi, alors que la décennie 1880 bat son plein et que la nation bolivienne s'évertue à se structurer selon les dogmes d'un républicanisme tout puissant, la voix officielle prêche l'inclusion. Le discours de l'élite en place, la part non soumise du public transcript, bien que dans les faits tende vers le contraire, clame haut et fort l'accès à une citoyenneté racialement indiscriminée¹⁵⁵. On prône l'autonomie du citoyen indépendant, probe et politiquement responsable. Or, ce sont sous des traits antithétiques que se présentent les indigènes de la communauté de Chojasivi, confrontant du même coup le projet officiel de l'État, dans le contexte on ne peut plus officiel de l'appareil judiciaire de ce dernier. Le tout, pour se préserver devant les exactions dont elle se considère – et se représente – comme victime.

2.2.2 Les lois de l'intégration

Alors que les témoignages recueillis lors de l'interrogatoire servent à établir le contexte de la vente/achat des terres, en mettant en relief le caractère nébuleux et illicite de l'opération, ils ne constituent pas en soi un argumentaire juridique tenable. Ils ne sont, d'un point de vue judiciaire, que circonstanciels. Ainsi, une fois les dépositions recueillies et soumises, le véritable débat s'engage. Manuel Ordoñez, le représentant de l'ex-communauté de Chojasivi exige donc « l'annulation et la résiliation d'une vente

¹⁵⁵ Voir la section 1.4 du présent travail concernant la citoyenneté.

lésée de terres »¹⁵⁶. Pour ce faire, M^e Ordoñez présente en première instance trois éléments, dont les deux derniers sont d'un intérêt pour nous :

Le certificat de paiement de l'impôt à la propriété de Chojasivi, également affranchie par l'Administrateur du Trésor Public, sur lequel on constate que les indigènes de la dite terre satisfont à l'impôt, loin d'en faire l'acheteur [le Trésor Public], comme le détermine la loi du 5 octobre 1874.¹⁵⁷

Et

Le titre de propriété de la propriété de Antonio Aruquipa, sur laquelle on constate la valeur de l'intégralité de la dite ex-communauté, selon les précautions du Visiteur des terres de la seconde section de Omansuyos, Dr. Luis Sainz et son secrétaire, Dr. Benedicto Alcaron.¹⁵⁸

Ces deux éléments sont d'un intérêt capital lorsque replongés dans le contexte plus large de l'époque au cours de laquelle se déroule le procès, soit celui des transformations liées à la Ley de ex-vinculación, la fameuse loi du 5 octobre 1874. Rappelons que si cette loi, fortement ancrée dans le courant de libéralisation de l'économie bolivienne, a pour but officiel de transformer la structure agraire du pays en forçant la privatisation des terres, elle est en fait la plus sérieuse atteinte jamais faite à la nature communautaire de la vie indigène. La loi se présente comme une « ...Loi sur la suppression définitive des communautés indigènes et l'ouverture du marché des terres indigènes. »¹⁵⁹ L'article numéro un de la loi stipule que, quelle que soit la situation de l'indigène, celui-ci doit montrer « ...dans toute la République **le droit de propriété absolue** dans ses [l'indigène]

¹⁵⁶ « la nulidad y rescision de una venta lesionaria de tierras » ; ABNB, CSJ, #405, p. 144 (recto).

¹⁵⁷ « El certificado del pago de la contribucion predial de Chojasivi, igualmente franqueado por el Administrador del Tesor Público, en que consta que los indigenas de dicha estancia satisfacen aquel impuesto, lejos de hacerlo el comprador como lo determina la ley de 5 de Otbre. De 1874. » ; ABNB, CSJ, #405, p. 144 (recto et verso).

¹⁵⁸ « El titulo de propiedad de la pertenencia de Antonio Aruquipa, en que consta el valor del integro de dicha excomunidad, segun los recaudos del Visitador de tierras de la segunda seccion de Omasuyos Dr. Luis Sainz i su secretario Dr. Benedicto Alarcon. » ; ABNB, CSJ, # 405, p. 144 (verso).

¹⁵⁹ « ...Ley sobre la supresión definitiva de las comunidades indígenas y la apertura del mercado de las tierras indigenales. » ; Dans Alejandro Antezana S., *Estructura agraria en el siglo XIX. Legislación agraria y transformación de la realidad rural de Bolivia*, La Paz, Centro de Información para el Desarrollo, 1992, p. 133.

possessiones respectives, sous les limites et bornes actuellement connues.»¹⁶⁰ Conséquemment, et c'est ce que prévoit l'article quatre de la même loi, toute terre non réclamée sera déclarée vacante et deviendra propriété de l'État. Ce faisant, en consacrant la propriété individuelle comme unique rapport possible à la terre, la loi rendait impossible le fonctionnement communautaire indigène, en plus de favoriser grandement l'apparition de nouvelles haciendas de nature féodale au détriment de la propriété indigène.¹⁶¹

Ainsi, pour en revenir au procès, les deux points soulevés par M^e Ordoñez se conjuguent pour démontrer que les indigènes de l'ex-communauté de Chojasivi sont bel et bien, selon les dispositions de la loi maintenant en vigueur, propriétaires des parcelles de terrains mentionnées. De ce fait, l'État ne peut disposer des terres à sa guise, la loi stipulant via l'article 5 que le plein exercice de la propriété incombe aux indigènes, les autorisant à « **vendre ou exercer tous les actes de propriété** sur les terrains qu'ils possèdent à partir de la date où ses titres sont délivrés.»¹⁶². Par cette procédure Manuel Ordoñez présente la preuve selon laquelle, conformément à la loi, les indigènes, individuellement, et non en tant que communauté, sont propriétaire des terrains. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans cette action est l'observance de la loi, l'obédience aux principes mêmes qui, en première instance, semblent jouer en défaveur des indigènes et de leur communauté. L'ex-communauté cherche donc, via son représentant, à tirer partie de ce qui à prime abord semblait lui être néfaste. Dans ce geste apparaît donc l'idée d'intégrer le cadre qui se met en place. Puisque cette loi symbolise à ce moment de l'histoire l'orientation des politiques de l'État bolivien et la philosophie nationale la sous-tendant, son utilisation pour ériger une défense juridique – plutôt, par exemple, qu'une

¹⁶⁰ « ...en toda la República **el derecho de propiedad absoluta** en sus respectivas posesiones, bajo los linderos y mojones actualmente conocidos. » Cité dans Alejandro Antezana S., *Estructura agraria en el siglo XIX...*, p. 133. Emphase présente dans le texte.

¹⁶¹ Alejandro Antezana S., *Estructura agraria en el siglo XIX...*, p.134.

¹⁶² « **vender o ejercer todos los actos de dominio** sobre los terrenos que poseen desde la fecha que se les extienda sus títulos... » Cité dans Alejandro Antezana S., *Estructura agraria en el siglo XIX...*, p. 134. Emphase présente dans le texte.

contestation de ladite loi – suppose une acceptation tacite des principes lui étant sous-jacents.

Poursuivant son plaidoyer, Manuel Ordoñez fait état des infractions au code civil perpétrées lors des diverses transactions de vente/achat entre les indigènes et José Daniel del Pozo. Ainsi, par exemple, Maria Callisaya et Sebastiana Cutili vendirent-elles leurs *sayanas* sans l'autorisation de leurs maris respectifs, ce qui contrevient à l'article 134 du dit code civil, poussant M^e Ordoñez à mentionner qu'en de telles circonstances, il y a suffisamment d'irrégularités « pour demander l'annulation de cette conclusion [la vente] et que le fonctionnaire qui l'entendit subisse la sanction pénale correspondante. »¹⁶³ Plus tard, Manuel Ordoñez fait état de la vente de terres appartenant à des mineurs (ce qui contrevient à l'article 238 du même code¹⁶⁴) ou encore, plus loin, il fait mention de documents non notariés, ce qui les rend invalides aux yeux de la loi¹⁶⁵. Ainsi de suite, il s'évertue, à coup de références au code civil ou d'accusations de vice de procédure, à invalider chaque section des contrats de vente. Que ces accusations soient fondées ou qu'elles soient justes ne nous importe guère ici – d'ailleurs comment pourrions-nous clairement en juger ? Ce qui nous intéresse est la manière par laquelle l'argumentaire de l'ex-communauté est structuré. Et toute cette structure, cette base, se trouve résumé dans la conclusion au plaidoyer que formule Manuel Ordoñez :

En conclusion, j'en appelle à la profonde sagesse du juré et à sa justification inexorable [...] déclarer l'annulation et la résiliation des trois contrats d'achat/vente [...], célébrés [...] entre le défendeur et les indigènes de Chojasivi. Pour les vicieuses actions de dol, de duperie et infraction des lois citées au cours de cette exposition, parce que sa permanence affecterait les principes de la justice distributive et plus que tout, l'ordre public qui est la base de toute association à même

¹⁶³ « para pedir la nulidad de aquella conclusion [la vente] y que el funcionario que la entendio sufra la sancion penal corespondiente. » ; ABNB, CSJ, #405, p. 109' (verso).

¹⁶⁴ ABNB, CSJ, #405, p. 110' (recto et verso).

¹⁶⁵ ABNB, CSJ, #405, p. 110' (verso).

laquelle règne le régime Constitutionnel, garant des droit individuels ; et qu'en même temps s'ordonne l'indemnisation des dommages et torts causés que réclament ceux que je représente.¹⁶⁶

Pour lui, pour les indigènes de Chojasivi, ce sont les fondements mêmes de la nation bolivienne qui seraient ébranlés si justice n'était pas rendue. Si l'on se tourne vers la loi, si l'on invoque le code civil, si l'on réclame justice, c'est que l'on croit en ces éléments comme « la base de toda asociacion en que impera el regimen Constitucional, en garantia de los derechos individuales ». Ceci est présenté comme un idéal, et l'on désire prendre part, être constitutif de cet idéal.

En somme, s'il est possible de voir dans la structure argumentaire et le discours « législophile » de Manuel Ordoñez une simple stratégie de défense, un moyen pour la communauté de servir ses fins et de gagner son procès, il est également possible d'y percevoir une part d'intégration nationale. En se pliant aux mécanismes juridiques, aux structures étatiques, en ne formulant pas de critiques ouvertes quant au filet légal qui reconfigure leur mode de vie, les indigènes s'immiscent à même cet État nation en construction, qui lui-même se définit tout particulièrement dans l'idéologie sous-jacente à sa structure. Le nationalisme bolivien de l'époque s'articule fortement dans un républicanisme à tendance légaliste et, en conséquence, jouer à l'intérieur de ces règles peut être perçu comme une manifestation d'intégration nationale.

2.2.3 Divergences de conscience

Le 28 mars 1887, le jugement final au procès se fait entendre : les contrats de vente célébrés en faveur de monsieur José Daniel del Pozo sont consacrés !¹⁶⁷ Les 25

¹⁶⁶ « En conclusion, pido a la profundo sensates del jurgado y a un justificacion inexorable [...] declarar la nulidad y recicion de los trece contratos de compra-venta [...], celebrados [...] entre el demandado y los indigenas de Chojasivi. Por los vicios acciones de dolo, engaño einfraccion de las leyes citadas en esta esposicion, por que su permanencia afectaria los principios de la justicia distributiva y mas que todo el orden publico que es la base de toda asociacion en que impera el regimen Constitucional, en garantia de los derechos individuales ; y que al mismo tiempo se mande la indemnizacion de los daños y perjuicios que reclaman mis representados » ; ABNB, CSJ, #405, p. 114' (verso).

indigènes « propriétaires » de l'ex-communauté de Chojasivi confèrent en effet un pouvoir spécial au procureur Faustino Selis de témoigner de la légalité de la vente et du plein gré des individus y prenant part.¹⁶⁸ Mais que s'est-il donc produit pour qu'un tel revirement de situation ait lieu ? De nombreuses pages viennent à manquer en cours de route et se faisant nous tendent le piège de la spéculation. Il serait en effet facile d'entrer dans une certaine forme de fiction historique, de palier à coup d'imagination à ce que les documents nous cachent. Mais tenons-nous-en à ce que nous avons en main. Au moment de cette rupture dans le récit, un nouveau personnage intervient, étrangement absent jusque-là. Marcelo Quispe, le *hilacata*¹⁶⁹ de l'ex-communauté de Chojasivi. C'est lui qui, au nom de la communauté, prendra désormais la parole.

Marcelo Quispe s'adresse d'abord à la court en ces termes : il affirme « ... ne pas avoir conscience d'avoir conférer au procureur [...] Manuel Ordoñez le pouvoir pour qu'il sollicite la résiliation ou l'annulation de diverses ventes de terrains de la dite ex-communauté [de Chojasivi]... »¹⁷⁰ En somme, par ces paroles, Marcelo Quispe rend caduque – après près de quatre ans de procédures, est-il besoin de le souligner – toute la démarche judiciaire entreprise par l'ex-communauté. Ainsi, s'exprimant toujours au nom de tous les membres de l'ex-communauté, il réitère ne pas avoir conscience d'avoir conféré le pouvoir de réclamer l'annulation ou à la résiliation des contrats de vente à M^e Ordoñez et, pour rendre la chose la plus limpide et la plus juridiquement correcte possible, il rappelle que « bien que la communauté en question nous l'avons possédée par

¹⁶⁷ ABNB, CSJ, #405, p. 214 (verso).

¹⁶⁸ ABNB, CSJ, #405, p. 214 (recto) à 215 (recto).

¹⁶⁹ En aymara, le *hilacata* est le chef indigène issu de la communauté (ou de la région), et responsable entre autre de collecter le tribut, puis éventuellement d'aider au recouvrement du paiement des impôt. Larson mentionne à ce sujet que pour réaliser les idéaux d'autosuffisance et de communauté, des groupes de parenté élargis ancrèrent leur autorité dans une hiérarchie élaborée de chefs, incluant des seigneurs supérieurs, les *mallkus*, et les *hilacatas*, des chefs secondaires gouvernant au niveau du *ayllu* ou du groupe de descendance. Ces seigneurs et chefs symbolisaient l'unité, l'intérêt commun et l'identité du groupe ethnique aux plus hauts niveaux d'organisation sociale. Dans Larson, Brooke, *Cochabamba, 1550-1900...*, p. 22.

¹⁷⁰ « ...no tener conciencia de haber conferido al procurador [...] Don Manuel Ordoñez poder para que solicite la rescision o nulidad de varias ventas de terrenos de dicha ex comunidad [de Chojasivi]... » ; ABNB, CSJ, #405, p. 211 (recto).

indivis, chacun des propriétaires a et possède une portion de terrain dont il profite de la culture et des produits individuellement avec sa famille ; et que nous avons célébré la vente en faveur de monsieur Pozo... »¹⁷¹ Et Marcelo Quispe d'ajouter, dans la plus grande des rectitudes pensables, que les déclarations qui précèdent interviennent sous la plume du Fiscal de Partido, Manuel V. Collao, qui « pour le faire nous a examiné individuellement et a imposé que nous procédions librement et sans être influencé par quiconque »¹⁷² Ainsi, mentionne-t-il finalement devant témoins et au nom de tous les indigènes précédemment mentionnés, que tous se manifestèrent « de leur propre et spontanée volonté, ont vendu leurs terres à monsieur Daniel del Pozo, et comme tel le reconnaissent comme patron... »¹⁷³

Que peut-on tirer d'une telle intervention qui s'avère la clé de voûte de tout le procès et, semble-t-il, du destin de la communauté ? Deux éléments s'avèrent tout particulièrement frappants. Le premier réside dans la nature du personnage et de son lien à la communauté. Le second se trouve dans la formulation employée, dans l'insistance sur certains points spécifiques du discours de Marcelo Quispe.

À essayer de comprendre qui est Marcelo Quispe et comment il peut provoquer un tel changement d'attitude, on n'a d'autre choix que de considérer à nouveau la nature des rapports de pouvoir qui régissent le monde ici étudié. De par sa position de hilacata, de chef, Marcelo Quispe ne possède pas tant une puissance autoritaire générant une autorité despotique, mais plutôt une force d'influence, une autorité morale, le pouvoir d'être écouté, entendu.¹⁷⁴ De plus, sa position lui confère un rôle d'agent de liaison, il incarne l'intermédiaire entre la communauté et l'État. Ainsi, il connaît et est lié autant à

¹⁷¹ « aunque la espresada comunidad la hemos poseido proindiviso, cada uno de los propretarios tiene y posee una porcion de terrenos de cuyo cultivo y productos disfruta individualmente con su familia ; y que habiendose celebrado la venta en favor del Señor Pozo... » ; ABNB, CSJ, #405, p. 211 (verso).

¹⁷² « para hacerlo nos ha examinado individualmente, e impuesto de que procedamos libremente y sin ser sujestionados por nadie » ; ABNB, CSJ, #405, p. 212 (recto).

¹⁷³ « de su propria y espontanea voluntad, le han vendido sus tierras al señor Don Daniel del Pozo, [...] y como tal le reconocen de patron... » ; ABNB, CSJ, #405, p. 212 (verso).

¹⁷⁴ Sur l'influence et la puissance des hilacatas et kurakas, voir entre autre Tristan Platt, *Estado boliviano y ayllu andino*, principalement la page 70.

la communauté qu'au monde extérieur à celle-ci, comme l'indiquent ses témoins Antonio Vidaurre, un commerçant, et Antonio Morales Chaves, un scribe, tous deux citoyens¹⁷⁵. Il est fort possible que Marcelo Quispe tire profit, d'une manière ou d'une autre, de la vente de ces terres. Il s'agit certes de spéculations, mais la situation s'est fréquemment produite à cette époque¹⁷⁶, ce qui la rend également possible pour le cas qui nous échoit. Néanmoins, peu importe les raisons à l'origine de l'intervention du hilacata, ce que l'on constate est que le changement de position des indigènes de l'ex-communauté de Chojasivi vis-à-vis de la vente de leurs terres, semble une conséquence directe de celle-ci. On peut donc y voir une fracture se créant entre le discours de l'élite indigène et celui des simples membres de la communauté. Alors que dans le discours subordonné, il y a une forme d'opposition, dans le discours de l'élite, il y a une pleine conformité.

Cette conformité totale est d'ailleurs particulièrement mise en évidence par la forme que prend le discours de Marcelo Quispe. Ce discours est caractérisé par deux points principaux. D'abord, il se fonde avec la formulation des lois nouvellement en vigueur, lois fortement connotées idéologiquement. Il fait mention de la nature par indivis de la communauté, « nous l'avons possédée par indivis », ce qui semble une référence directe à la *ley pro-indiviso* de 1883¹⁷⁷, mais insiste immédiatement après sur la nature individuelle des propriétés de Chojasivi, élément central de la loi du 5 octobre 1874. Plus que de simples référents à la loi, ces mentions touchent le cœur même de la manière par laquelle la nation bolivienne cherche alors à se définir, soit avec l'individu comme point central, et non la collectivité. Et c'est exactement ce qui est dit : oui, nous possédions les terres sous forme communautaire, mais nous les utilisons de manière individuelle. Par ce discours fait au nom de l'ex-communauté de Chojasivi, c'est à pieds joints que cette

¹⁷⁵ Conséquentement alphabétisés et probablement habitant la ville. Voir section 1.4 du présent travail. ABNB, CSJ, #405, p. 213 (recto).

¹⁷⁶ Tristan Platt, *Estado Boliviano y ayllu andino...*, p. 70-75.

¹⁷⁷ Suite aux pressions indigènes, le gouvernement adouci la ley de ex-vinculación en exemptant d'inspection gouvernementale les titres des terres communales garanties par des documents coloniaux. Dans Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, p. 221.

dernière saute dans le projet national bolivien. Mais un bémol concernant ce saut enthousiaste, un important bémol, se pose à l'intérieur du même discours. L'insistance sur l'aspect volontaire de la vente, sur le fait que les indigènes ne furent pas contraints d'aucune manière à *finalement* accepter la transaction est tout particulièrement louche. « Nous procédions librement », « sans être influencés par personne », « de sa propre et spontanée volonté », il semble que toute transaction légale procède de cette manière et conséquemment ne nécessite pas de tels mentions. Prendre le soin d'inclure ces précisions ne peut qu'entraîner les soupçons. Il en va comme de ces régimes totalitaires qui cherchent une déculpabilisation sémantique dans le nom qu'ils se donnent (République *populaire* de Chine, République *démocratique* allemande, etc.) ! Cette stratégie laisse à penser que la communauté est en quelque sorte contrainte d'accepter les ventes et de désormais se constituer sous les formes de la hacienda de José Daniel del Pozo. À tout le moins, elle est le signe d'une division à même la communauté relativement à son propre avenir.

Conclusion

Mauricio Tenorio Trillo mentionne que pour le cas des États nations de l'Amérique latine du XIX^e siècle, la création des « national images », de ce qui constitue la nation, inclut les discussions sur la citoyenneté, sur la représentation démocratique, puisque ces éléments faisaient partie de la définition globale émergente du nationalisme.¹⁷⁸ De ce contexte ressort une certaine interchangeabilité des notions de nationalisme et de modernisation, « and whenever one or the other had to be negotiated there materialized the dichotomy of a traditional backward, and obstructing inside versus

¹⁷⁸ Mauricio Tenorio Trillo, « *Essaying the History of National Images* », p. 63.

a progressive, modern, and accelerating outside. »¹⁷⁹ C'est là, à même cette dichotomie propre au processus de modernisation nationale de la Bolivie, que se situe notre travail. Si l'on cherche à établir des conclusions préliminaires, on pourrait dire qu'à la lumière des documents consultés, il existe bel et bien une conscience nationale chez les indigènes de l'ex-communauté de Chojasivi. Cette conscience nationale ne s'exprime cependant pas dans un nationalisme affiché, encore moins militant, mais bien plus dans l'intégration aux structures nationales et dans l'obédience aux principes qui les sous-tendent. En corrélation, lorsqu'une manifestation plus affirmée d'un désir d'intégration nationale est exprimée, elle semble venir des élites communales, des individus ayant des liens ou des intérêts hors des communautés. Si l'on considère l'ex-communauté de Chojasivi représentative, on peut dire que dans la Bolivie de la fin du XIXe siècle, oui, les communautés génèrent de nouveaux membres de la nation, elles ne génèrent cependant pas de nationalistes...

Il importe tout de même d'évoquer certaines limites à l'approche préconisée, certains dangers qui nous guettent. En premier lieu, il est certain qu'un biais intervient d'emblée de par la nature des sources employées, puisque celles-ci s'inscrivent dans un cadre intrinsèquement conflictuel. La structure juridique des sources présuppose la confrontation, ne se déployant qu'en l'absence de compromission, qu'en dernier recours devant une situation litigieuse. Ainsi, la perception des harmonies sociétales possibles est, à prime abord, imperceptible, écartée à défaut d'observation possible. Ce biais ne constitue cependant pas une barrière infranchissable dans la mesure où elle se contourne par la richesse des témoignages qui s'y déploient. Si le conflit apparaît comme le point unique d'un dessin à relier, il n'en demeure pas moins que, immanent à ce point, se développe le discours issu d'une quotidienneté vécue et poursuivie par la communauté en cause. Il s'agit de garder en tête cette dénaturation du rapport social.

¹⁷⁹ Mauricio Tenorio Trillo, « *Essaying the History of National Images* », p. 74.

Il y a également, bien sûr, ce croisement des pièges téléologiques, de l'enthousiasme aveuglant, de la réfraction de l'invisible désiré sur le visible muet. Nous aimerions tant atteindre, puis sonder cette conscience indigène, cette expression de la subalternité dans la pensée autochtone. Mais il faut se rappeler qu'aucune section, aucune partie de la source n'est produite par un indigène, qu'elle n'est rédigée qu'en langue espagnole et non en aymara, et qu'en aucun point elle n'aborde directement la question de la nation alors que celle-ci se trouve à la base de nos recherches. Ainsi, la prudence doit être de mise dans la lecture, dans l'idée de lire la source dans ce qu'elle est et non ce qu'elle pourrait être ou ce que nous voudrions qu'elle soit.

De par ces contraintes, ces limites, des questions restent en suspens – et de nombreuses le resteront sans doute. Peut-on voir dans ces conclusions préliminaires tirées du cas offert par le procès opposant l'ex-communauté de Chojasivi au créole José Daniel del Pozo les prémices à une généralisation ? Chojasivi est-elle représentative de tout le département de La Paz ? En somme, Chojasivi fait-elle figure d'exception dans le désir d'intégration à la nation qu'elle formule timidement, qu'elle exprime et que nous percevons par la bande.

Chapitre III

Reconstruire le paysage

*Là où l'indigène et le créole définissent l'appartenance
à la nation à travers les litiges agraires*

"the subaltern cannot speak", means that even when the subaltern makes an effort to the death to speak, he is not able to be heard, and speaking and hearing complete the speech act.

Gayatri Spivak, *The Spivak Reader*¹⁸⁰

Introduction

La littérature et le cinéma populaire nous ont habitués à concevoir le monde, ou à tout le moins le récit que l'on en fait, en des termes oppositionnels. Le héros n'a de sens, d'existence propre, qu'à l'apparition de son ennemi, l'anti-héros. Cette dualité narrative confine le lecteur et l'auditeur à des territoires connus où les repères stabilisent la lecture et l'écoute et permettent de soutenir le rythme jusqu'à, sauf en de rares exception, la victoire du héros, du bien contre le mal. Bien que l'on puisse tenter de la construire ainsi, l'histoire – celle avec un grand H comme diraient certains – n'est pas ainsi faite. L'histoire est un solution opaque au fond de laquelle précipitent les consciences au contact du temps solvant. Il n'y a pas de noir sur blanc, qu'un large spectre de gris

¹⁸⁰ Donna Landry et Gerald Maclean, *The Spivak Reader*, Routledge, New York, 1995, p.292.

égratignant l'iris du l'historien. Il importe donc, pour écrire l'histoire, de s'extirper d'un manichéisme primaire, d'une bipolarité irréconciliable, pour capter l'infinité de détails unissant les extrêmes et saisir enfin les nuances constitutives de la richesse historique.

En ce sens, l'histoire d'une collectivité, d'un groupe, ne saurait être pertinente sans prendre en considération l'histoire des autres groupes interagissant avec lui. L'histoire de la Guerre de sécession ne saurait être adéquate en ne considérant que le camp sudiste, tout comme une histoire des rapport genrés dans l'Afrique sub-saharienne ne pourrait tenir compte que des femmes et non des hommes également. Ainsi, pour le cas qui nous échoit, il importe lorsque l'on cherche à comprendre l'implication indigène à même la nation bolivienne, de détourner quelque peu notre regard de manière à scruter la position créole à cet égard. C'est d'ailleurs ce que la première section du présent chapitre tentera d'exposer. Si le chapitre II présentait un discours exclusivement indigène, la section 3.1 inversera la lentille et présentera, en y cherchant au maximum les nuances, le discours créole relativement à la place occupée par les communautés indigènes à même la nation. De là, la section 3.2 cherchera à confronter en quelque sorte ces deux discours, en abordant la contestation indigène dans le contexte des *revisitas de las tierras*, faisant interagir du même coup les deux extrémités du discours. Car, pour paraphraser Spivak, ce qui fait du discours une action complète, est la conjugaison de la parole et de l'écoute.

3.1 L'autre extrémité du dialogue

Le chapitre précédent proposait une approche des documents découlant d'idées formulées par le Subaltern Studies Group. Au cœur de celles-ci, deux principes phares ressortaient : une insistance analytique sur les éléments émanant du discours et l'attention constante portée sur les relations de pouvoir immanentes aux sources traitées. Or, jusqu'à présent, nous ne nous sommes attardés qu'à la voix indigène. Et bien que dans le

traitement que nous en avons fait les notions de pouvoir et de discours recourent constamment notre étude, il demeure que la conjonction de ces deux idées – pouvoir et discours – suppose une bipolarité. Le pouvoir n’ayant point de matérialité, il n’existe que dans une forme relationnelle, que dans l’optique d’un exercice du pouvoir. Ainsi, il importe lorsque l’on cherche à étudier les ramifications propres à cet exercice, de prendre en considération les divers pôles de la relation. De la même manière, l’acte discursif ne s’accomplit pleinement que dans la mise en relation du locuteur et du récepteur, et de la réception découle généralement une réponse, un contrepoids discursif. Ceci étant dit, et pour citer une fois de plus Ranajit Guha, notre étude s’avérerait lacunaire sans la reconnaissance que « subordination cannot be understood except as one of the constitutive terms in a binary relationship of which the other is dominance [...] The dominant groups will therefore receive [...] the consideration that they deserve... »¹⁸¹

Il semble difficile, lorsque l’on cherche à présenter les positions des deux pôles d’un rapport de pouvoir, de sortir d’un certain manichéisme, de trouver les éléments permettant de présenter une vision plus équilibrée de la relation. Lorsque l’on se penche sur les positions créoles relativement à la question indigène en lien à la nation, des éléments comme la formulation des lois agraires¹⁸² ou les débats relatifs à la citoyenneté¹⁸³ nous peignent en effet un portrait plutôt ségrégationniste, radicalement défavorable aux indigènes. Or, si les abus et l’intransigeance sont monnaie courante dans la Bolivie du XIX^e siècle, cela ne veut pas dire qu’ils sont constitutifs de la norme et que des positions empreintes de nuances n’existent pas pour autant. Ces positions nuancées semblent d’ailleurs provenir davantage des individus ayant un lien direct avec l’indigénat plutôt que des idéologues isolés dans leur urbanité. Ainsi, un document éloquent à cet égard s’avère l’œuvre d’un fonctionnaire de l’État, Belisario Vidal.

¹⁸¹ Ranajit Guha, « Preface », p. 35.

¹⁸² Voir chapitre 2, section 2.2.2

¹⁸³ Voir chapitre 1, section 1.4.2 principalement.

3.1.1 Abus, inégalités, injustices : renverser la tendance

Mandataire fiscal de la province de Sicasica pour l'année 1871, Belisario Vidal offre dans *El Boletín oficial*¹⁸⁴ du 20 janvier 1872 un rapport de recensement fort critique de la relation entre l'État et les communautés indigènes. Dès l'introduction à son rapport, Vidal présente sa position :

j'ai cru que le rapport prescrit par l'article 38 du Règlement [...] ne devrait pas se limiter seulement au récit du recensement, ses difficultés et la légalité avec laquelle il fut pratiqué. La mission d'un mandataire fiscal, à mon humble avis, n'est pas seulement d'inscrire et de réserver les contribuables, noter les absents, exclure les morts et ajouter la nouvelle progéniture de tout ceux-ci, rendant compte par la suite de toutes ces opérations.

Il y a dans les Provinces des besoins criants que le Gouvernement doit connaître : des abus qu'il peut corriger, des injustices qui ont été engendrées par le temps et auxquelles il peut remédier, des inégalités monstrueuses entre la misérable caste indigène qu'il peut réparer : raisons qui m'incitent à approfondir certains points de mon rapport...¹⁸⁵

Se faisant, Belisario Vidal sait qu'il contrevient aux formalités usuelles, mais il affirme espérer être excusé, car, en procédant ainsi, il ne cherche qu'à servir les intérêts légitimes et vrais de la province qu'il a visitée.¹⁸⁶

Deux principaux éléments ressortent de cette introduction. Dans un premier temps, il y a les notions d'abus, d'injustice et d'inégalité qu'il est possible, pour le gouvernement, de réparer. Puis en second lieu, mais en lien avec le premier élément, vient cette idée de l'exercice du devoir, du service des intérêts de l'État. Or, ce qui y est

¹⁸⁴ Organe officiel des communications interministérielles du gouvernement bolivien.

¹⁸⁵ « he creído que el informe prescrito por el artículo 38 del Reglamento [...] no debería limitarse solamente á la relación del empadronamiento, sus dificultades y la legalidad con que se haya practicado. La misión de un Apoderado fiscal, á mi humilde juicio, no es solo de inscribir y reservar contribuyentes; anotar los ausentes, escluir los muertos y agregar la nueva prole de todos ellos, dando cuenta despues de todas estas operaciones.

Hay en las Provincias necesidades palpitantes, que el Gobierno debe conocer : abusos que puede corregir; injusticias que ha ido enjendrando [por] el tiempo y que las puede remediar; desigualdades monstruosas entre la mesirable casta indijenal que puede raparar : razones que me inclinan á dar alguna estencion á mi informe... » Dans ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 3.

¹⁸⁶ ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 3.

frappant est l'indissociabilité des intérêts de l'État à ceux des communautés indigènes. Si Vidal établit le constat d'actes injustes perpétrés à l'endroit des indigènes et de leurs communautés, c'est qu'il leur considère le droit à une forme de justice qui, elle-même, est l'apanage de l'État. Cette façon de voir la relation entre les indigènes et l'État présentée par Vidal semble inclusive des communautés à même la nation et, comme nous le verrons plus bas, construite sous une forme de réciprocité.

Pour Vidal, l'inégalité et l'injustice du système liant les communautés indigènes à l'État sont une grande menace pour la stabilité de la nation bolivienne et de son fonctionnement. Il ne fait aucun doute selon le mandataire fiscal que les injustices immanentes au système sont la cause directe de la résistance indigène,

Le système tributaire auquel est sujette la race indigène, gravite autour d'elle dans un mode inégal et injuste. [...] : ceci est ce qui rend le système odieux et engendre chez les indigènes les résistances, chaque jour croissantes, à fournir leurs contributions, les tendances incessantes à cacher sa progéniture masculine et à toujours la soustraire des recensements.¹⁸⁷

Vidal explique par la suite la nature des inégalités et propose d'y remédier. Dans la province de Sicasica, comme dans les autres provinces du département, il existe deux types de contribution : la contribution capitale, à acquitter en pesos et payée par tous (originarios, agregados, forasteros et yanaconas) et la contribution *predial*, payée seulement par les originarios. Cette seconde contribution consiste en divers services à rendre à l'État et à l'Église, variant selon l'emplacement de la communauté.

En ce qui a trait à la contribution capitale, deux principaux problèmes surgissent. D'abord, à l'échelle d'une seule communauté, tous les originarios doivent payer une contribution égale, mais il est certain que les terres qu'ils possèdent n'ont pas les mêmes

¹⁸⁷ « El sistema tributario á que está sujeta la raza indijena, gravita sobre ella de un modo desigual é injusto. [...] esto es lo que hace odioso el sistema y enjendra en los indijenas las resistencias, cada día mas crecientes, á satisfacer sus contribuciones, las incesantes tendencias á ocultar su prole masculina y sustraerla siempre de los empadronamientos. » Dans ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 3.

conditions, ne sont pas dans le même état et ne possèdent pas la même valeur.¹⁸⁸ Le paiement est par conséquent inéquitable. Le problème s'avère décuplé lorsqu'on l'étend à l'échelle de la province. En effet, l'établissement du montant à payer relève semble-t-il de l'arbitraire, celui-ci variant d'un canton à l'autre sans raisons apparentes et sans considérations relatives à l'état des terres.¹⁸⁹ Constatant ces inégalités à l'échelle d'une seule province, Vidal s'inquiète, « Et que se passe-t-il si l'on examine toutes les populations indigènes de la République, de l'originario des Yungas de La Paz, qui paye dix pesos six reales, jusqu'à l'indigène de Cochabamba, qui ne paye aucune contribution ? »¹⁹⁰ Il en va de même pour la contribution predial qui semble dépendre des aléas géographiques. Ainsi les communautés situées sur la route principale vers Oruro sont sans aucun doute celles qui possèdent la charge de services publics la plus importante et qui devraient, conséquemment, voir leurs impôts diminués.¹⁹¹ Or, il n'en est rien. Ce qui tracasse Vidal, est qu'il ne semble y avoir aucune logique dans l'établissement des impôts à payer et des tâches à effectuer, « À quoi donc attribuer tant d'inégalité et d'injustice dans la contribution indigène ? Nous l'avons déjà dit – seul l'abus de la coutume pu l'établir. »¹⁹²

Après avoir élaboré sur les difficultés propres au travail de mandataire fiscal dans ce contexte, Vidal suggère que la seule manière de remédier à la situation est de réformer le système de repartimiento. Le système n'ayant pratiquement pas changé depuis l'époque coloniale, il va de soi que les divisions antérieures soient désormais altérées et ne peuvent plus servir aujourd'hui. Il importe, au dire de Vidal, d'effectuer une révision de la division de manière à ce que chaque indigène soit apte à payer sa contribution sans

¹⁸⁸ ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 3.

¹⁸⁹ ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 4.

¹⁹⁰ « ¿ Y qué, si se examinan todas las poblaciones indijenas de la República, desde el orijinario de los Yungas de La Paz, que paga diez pesos seis reales, hasta el indijena de Cochabamba, que no paga ninguna contribucion ? » Dans ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 4.

¹⁹¹ ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 4.

¹⁹² « ¿ A que atribuir pues, tanta desigualdad é injusticia en la contribucion indijenal ? Ya lo hemos dicho – Solo el abuso de la costumbre pudo establecerla. » Dans ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 4.

avoir à effectuer de sacrifices personnels.¹⁹³ Allant au-delà de l'inégalité entre contribuables, Vidal se dresse pratiquement en défenseur de la veuve et de l'orphelin lorsqu'il relate le travail qu'il a effectué. S'adressant directement au Président, le mandataire fiscal explique que lors de son mandat, les difficultés ont été surpassées

retournant à l'indien ce qu'était l'indien, rétablissant les droits, réprimant les abus, supprimant les services personnels alourdissant, et si le faisant, ont été blessé des intérêts illégitimes et se sont éveillé les susceptibilités d'hommes qui dans des cantons éloignés vivent de l'exploitation de la misère et de l'ignorance des indigènes, nul doute que la récompense pour moi soit la calomnie et la haine, haine et calomnie qui ne m'atteignent pas parce que je me repose dans le témoignage de la majorité des provinciaux et dans la tranquillité d'une conscience pure satisfaite d'avoir accompli le devoir.¹⁹⁴

Il conclut cette section en insistant à nouveau sur le fait que seul un nouveau repartimiento des terres, équitable, légal et juste pourra mettre fin à tant de litiges.¹⁹⁵ Afin de corriger cet état inéquitable patent, Vidal propose une série de mesures, passant principalement par une réévaluation de l'impôt à payer selon les terres et via un contrôle beaucoup plus serré de la part de l'État de manière à éviter la résistance indigène et les abus commis par les créoles, principalement les *corregidores*¹⁹⁶. Et dans sa vision d'un républicanisme nationaliste fort, il mentionne que pour mener à terme le repartimiento de tierras de la manière suggérée, le gouvernement

¹⁹³ ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 2 [il y a erreur dans la pagination, la page 2 correspond en fait à la page 5].

¹⁹⁴ « devolviendo al indio lo que era del indio, restableciendo los derechos, reprimiendo los abusos, suprimiendo los recargados servicios personales, y si al hacerlo se han herido intereses ilegítimos y se han despertado las susceptibilidades de hombres que en cantones lejanos viven de esplotar la miseria y la ignorancia de los indígenas, no dudo que la recompensa para mí será la calumnia y el odio, odio y calumnia que no me alcanzarán porque descanso en el testimonio de la jeneralidad de los provincianos y en la tranquilidad de una conciencia pura satisfecha de haber cumplido el deber. » Dans ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 2 (5).

¹⁹⁵ ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 2 (5).

¹⁹⁶ Administrateurs en chef d'un district.

a à sa disposition cette noble et intelligente jeunesse pleine de patriotisme et avide de contribuer par ses efforts à la réorganisation du pays. L'éclat d'une gloire qui prend ses origines dans le bien qu'elle fait aux plus malheureux de la société, sera la noble stimulation avec laquelle elle entreprendra la difficile et délicate tâche d'un repartimiento qui soit l'expression des aspirations de l'époque actuelle et qui ait pour base la légalité et la justice.¹⁹⁷

3.1.2 Dédoublément du discours ?

Le discours de Belisario Vidal, son plaidoyer pour une plus grande justice à l'égard des indigènes, représente une position mitoyenne intéressante. En prêchant à sa manière pour une continuation du système en place, mais une refonte de celui-ci, il constitue en de nombreux points, le pont entre les deux pôles de sa critique, la résistance indigène et les abus créoles. En cherchant à décortiquer sa position, un point essentiel doit demeurer à l'esprit, soit l'auditoire auquel il s'adresse. En diffusant sa critique et ses recommandations à même *El Boletín oficial*, c'est directement au Président de la République, de même qu'à ses confrères qu'il s'adresse. Ce faisant, il s'expose certes à la critique, mais il nous laisse également entendre que ce genre de contestation, de remise en question est possible. Ce genre de texte présent dans l'organe de diffusion officiel de l'État montre que les discussions relatives à la question indigène, à la place de ceux-ci à même l'État national, sont tout à fait d'actualité dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Conséquemment, l'intervention de Belisario Vidal s'insère dans un débat plus large où les lois agraires et les restrictions d'accès à la citoyenneté sont le reflet des positions d'autres membres de l'élite dirigeante.

Pour bien comprendre sa position, il importe également de garder en tête une idée de qui est Belisario Vidal. Sans connaître ses origines précises ni ses activités en dehors

¹⁹⁷ « tiene á su disposicion esa noble é intelijente juventud llena de patriotismo y ávida de contribuir con sus esfuerzos á la reorganizacion del país. El brillo de una gloria que tiene su oríjen en el bien que se hace á lo mas desgraciado de la sociedad, será el noble estímulo con que acometa la difícil y delicada tarea de un repartimiento, que sea la espresion de las aspiraciones de la época actual y que tenga por base la legalidad y la justicia. » Dans ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 2 (5).

de sa tâche de mandataire fiscal, en d'autres mots, en ne connaissant de lui que ce qui est présent dans son rapport, il est tout de même possible de saisir une part de sa conscience politique. Dans une brève envolée à tendance lyrique¹⁹⁸, Vidal se présente à nous comme un nationaliste romantique et idéaliste empreint des idéaux républicains. Dans ce passage, le « Liberté, Égalité, Fraternité » français apparaît en filigrane et jumelé à un idéalisme enthousiaste qui transperce le passage, positionne Vidal comme honnêtement désireux de changement. Vidal croit en la possibilité d'une vie meilleure pour les indigènes, et plus encore, il croit au devoir de l'État de faire en sorte que ce soit possible. C'est, à tout le moins, ce que les positions qu'il défend tout au long de son rapport laisse croire.

Mais quelles positions Belisario Vidal défend-t-il exactement ? En extrapolant quelque peu à partir de son rapport, il est clair que l'indigène bolivien a bel et bien sa place dans la nation bolivienne, mais qu'il s'agit d'une place bien précise. L'indigène demeure le pourvoyeur numéro un de l'État, le contribuable par excellence. Il n'y a, dans tout le discours de Vidal, absolument aucune remise en question du rôle et de l'importance de l'indigène pour l'économie du pays. Nous pourrions même dire que c'est précisément la conscience de cette importance qui oriente toute la position de Vidal et qui en génère l'ambiguïté caractéristique de nombreux « défenseurs » des indigènes avant lui. Ainsi, Vidal reconnaissant l'importance de la contribution indigène prêche pour un plus grand humanisme dans la manière de traiter avec les communautés et les individus, de sorte qu'ils puissent travailler et exploiter leurs terres « suffisamment pour vivre, après [avoir payé] sans sacrifice sa contribution ».¹⁹⁹ Mais cette position n'a pour but que de perpétuer le système en place, d'éliminer la résistance indigène, elle ne remet aucunement en question l'idée de base qui suppose une exploitation des communautés indigènes et qui a pour effet également d'en rendre l'État dépendant. En ce sens, les idées de Vidal représentent peut-être la manière de penser de nombreux agents de l'État qui

¹⁹⁸ Citée à la note 19.

¹⁹⁹ « suficiente para vivir, despues de pagar sin sacrificio su contribucion ». ABNB, *El Boletín oficial*, # 70, 20 janvier 1872, p. 2 (5).

voient dans leur tâche une manière de perpétuer l'ordre à l'intérieur de la nation. Il s'agit de préserver les indigènes des abus possibles de manière à conserver la stabilité. Vidal agit de cette manière et d'autres sources viennent également corroborer cette vision des choses. À titre d'exemple, il y a cette intervention lors du recensement de 1871 du sous-préfet de la province de Inquisivi, Liberio Gonzalez. Conscient des excès commis par les mandataires fiscaux dans le passé, il prend soin d'émettre une circulaire officielle auprès de la table de recensement :

Instruire la table [de recensement] que les recenseurs antérieurs collectaient auprès des indigènes quatre pesos, six et plus pour les cartes [...], [faites] comprendre qu'un tel paiement était illégal et quelque autre également car la loi l'interdit au risque de peines sévères ; et que les bons de réserves doivent être donnés gratuitement, tout comme les cartes de paiement et de possession des sayañas, pour chaque réception le mandataire fiscal donne tous ces documents sans collecter un centime et en présence de la même table.²⁰⁰

Justifiant son intervention, Gonzalez mentionne que les indigènes se doivent de payer que ce qui est légitime²⁰¹, et que de ce paiement légitime dépend le bien de la nation.²⁰² Ainsi, de manière plus succincte que Vidal, mais sans doute encore plus explicite, Gonzalez exprime une position riche de sens. Il est légitime d'exiger une contribution de la part des indigènes, contribution qui doit cependant demeurer à l'intérieur d'une certaine décence – ce que Vidal désignait par « pagar sin sacrificio » - car de celle-ci découle le bien de la nation. Il faut conséquemment « protéger » les indigènes de manière à préserver cette sorte de contrat plus ou moins tacite. De là ressort l'idée que l'indigène constitue une part

²⁰⁰ « Instruida la mesa de que los anteriores Revisitadores cobraban a los indijenas, cuatro, seis i mas pesos por las cartas [...], [haz] comprender que era ilegal dicho cobro i cualquier otro por prohibirlo la ley bajo penas severas ; i que las voletas de reservas debiean darse gratis, asi como las cartas de pago i poseciones de sayañas, para cuyo documentos comprobante el Apoderado fiscal dá todos esos documentos sin cobrar un sentavo i en presencia de la misma mesa. » Dans ABNB, RV 281, 1871, p. XVI (également reformulé aux pages XI, XXI et XC).

²⁰¹ ABNB, RV 281, 1871, p. XII.

²⁰² ABNB, RV 281, 1871, p. XIV.

intégrale de la nation, bien qu'il soit dans la classe à part des « contribuyentes », de contribuables.

Cette manière de penser de Vidal, et qui fait écho chez Gonsalez, nous rapproche fortement du discours présenté, au chapitre précédent, par les membres de l'ex-communauté de Chojasivi. En sous-entendant un certain statu quo quant au mode d'exploitation de l'indigénat, Vidal considère implicitement deux éléments : d'un côté, l'indigène est considéré comme une victime à protéger, et de l'autre, l'État se voit conférer le rôle de protecteur de l'indigène. Car toute la plaidoirie du mandataire fiscal ne repose en somme que sur deux éléments principaux. D'une part, le constat des abus, inégalités et injustices marquant le quotidien indigène dans son rapport à l'État ou aux autorités ; en somme, la victimisation de l'indigène. D'autre part, l'idée d'une réforme mise en place par l'État de manière à freiner cette situation inéquitable ; en d'autres mots, le devoir national de protéger la « race » indigène. C'est en quelque sorte la même situation qui était dépeinte par l'ex-communauté de Chojasivi, mais cette fois le rapport de locution est inversé. Alors que pour Chojasivi, l'on quémandait presque l'aide étatique, cette fois c'est un membre de l'État qui rappelle à ses confrères leurs devoirs vis-à-vis de l'indigénat. Le contenu discursif est fort similaire et renvoie à une réciprocité, probablement davantage à une collaboration indigène/créole qu'à une inclusion totale de l'indigène à même la nation. Une distinction maintenue entre les deux groupes, mais harmonisée par une certaine réciprocité.

3.2 Résistance de papier

La période qui s'échelonne des années 1860 à 1890 est caractérisée, en ce qui a trait aux relations entre les communautés indigènes et l'État, par une importante campagne de « résistance formelle » alors que la contestation prend une tangente

bureaucratique. Se considérant victimes d'injustice, les communautés indigènes, ou leurs membres à titre individuel, utiliseront les mécanismes étatiques pour défendre leurs droits et souvent, obtenir gain de cause dans des litiges ayant pour origines les nouvelles politiques nationales. Les années 70 et 80 qui précèdent les tumultueuses années 90, constituent la période la plus mouvementée à cet égard. C'est sans doute durant ces années que la nation bolivienne cherche le plus fermement à se constituer autour d'un État libéral « moderne » et de ce fait menace davantage les structures traditionnelles et les modes d'existence indigènes. C'est durant ces années, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, que les mesures de restructuration agraire et foncière sont les plus radicales et, conséquemment, c'est durant ces années que l'opposition sera la plus forte, ayant pour lieu de contestation principal, les *Revisitas de las tierras*.

Les *Revisitas de las tierras* constituent d'abord et avant tout le recensement national effectué pour chaque département, province, canton ou parcelle de terrain du pays. Le recensement contient le nom, l'âge, la catégorie (*Originarios*, *agregados*, *yanacunas*, etc.), le statut marital, la progéniture de chaque indigène, de même que la terre et la communauté auxquelles il appartient ainsi que le montant lui étant conséquemment imposé. Ceci constitue le cœur des *Revisitas*. Elles contiennent également, et c'est ce qui nous intéresse davantage, une série d'expedientes formulés à divers moments, en diverses régions du pays. Ces expedientes constituent le lieu formel de contestation par excellence et nous offrent des informations de choix quant aux relations entre les indigènes et l'État. Ces affrontements bureaucratiques représentent en quelque sorte une discussion entre les plaignants et l'État, il y a échange, argumentation, puis décision, c'est donc un lieu par excellence de confrontations des discours. Si nous avons jusqu'à maintenant exploré de manière indépendante les discours indigènes, puis créoles, nous nous penchons maintenant sur la mise en contact de ces discours. Comment, dans le contexte de différents expedientes, les positions d'une part indigènes, créoles d'autre part, viennent-elles s'influencer, se répondre ?

3.2.1 Rhétorique nationale

« Nous ne craignons pas un instant que cette table [de recensement] inaugurée sous les auspices du Gouvernement de Décembre, si progressiste et amant du progrès matériel, puisse ne pas tenir compte de notre représentation, puisqu'elle se trouve protégée par la justice la plus stricte. »²⁰³ Telle est la formulation employée par Andrés Benjamin Torres devant la table de recensement au nom des indigènes de la parcelle de Chucaryapu. Ayant été classée lors du recensement de 1867 dans le canton voisin de celui auquel elle appartenait, la communauté cherche à retrouver son ancienne classification, car, aux dires de Torres, « La mauvaise démarcation territoriale est un des premiers maux pouvant exister dans les pays que le flambeau de la civilisation n'a pas encore touché. »²⁰⁴ La communauté soutient sa demande à l'aide de deux arguments centraux, soit, de manière pratique, en démontrant que l'emplacement géographique de la communauté à même le nouveau canton rend l'accomplissement des services publics très difficile en raison de la distance à parcourir, et de manière identitaire, en évoquant que les cantons possèdent une certaine unité et qu'il est contre nature de déplacer les communautés d'un canton vers l'autre sans tenir compte des coutumes et de la possession ancestrale des terres.²⁰⁵ Suite à un examen de la demande et après consultation des recensements précédant, le Secrétariat général de l'État finira par donner raison à la communauté et la réinsérera dans le canton d'Italaque, son canton d'origine.

Ce type de procédure s'avère assez typique de l'époque. Étant en désaccord avec le contenu du recensement – ici, avec le « déménagement » de la communauté –, une communauté, via un représentant formule une demande à la table de recensement,

²⁰³ « No recelamos por un momento que esa mesa inaugurada bajo los auspicios del Gobierno de Diciembre, tan progresista y amante de las mejoras materiales, pueda desoir nuestra representación, puesto que ella se halla escudada por la justicia mas estricta. » Dans ABNB, RV 303, [1869], ...*ter la proletaria raza indigenal*.

²⁰⁴ « La mala demarcacion territorial, es uno de los primeros males que puede existir en paises donde la antorcha de la civilizacion aún no há tocado. » Dans ABNB, RV 303, [1869], ...*ter la proletaria raza indigenal*.

²⁰⁵ ABNB, RV 303, [1869], *Señor P. de la Mesa Revisitadora*.

représentante de l'État, afin que soit réglée la situation litigieuse. Ce que les documents consultés semblent montrer est que généralement, si les demandes indigènes s'insèrent dans le cadre des lois et règlements en place, les communautés et individus plaignants obtiennent gain de cause. Mais nous reviendrons sur ce fait plus tard dans le chapitre.

Intéressons-nous pour l'instant à la structure du discours soutenant ces demandes. Si l'on revient sur les deux déclarations de Andrés Benjamin Torres citées précédemment, on ne peut qu'être frappé par la rhétorique qui les imbibe. Il y a certes cette formulation on ne peut plus mielleuse et rhétorique encensant le gouvernement et suggérant une confiance aveugle devant la table de recensement, mais il y a surtout une insistance sémantique sur les éléments caractéristiques de la nation émergente : progrès, justice, civilisation. Car, rappelons-nous les propos de Mauricio Tenorio Trillo, l'élément constitutif de l'imaginaire national des nations latino-américaine du XIX^e siècle est d'abord et avant tout la modernité.²⁰⁶ Ainsi, en articulant sa demande de la sorte, la communauté de Chucaryapu place en trame principale les intérêts de la nation, alors qu'en définitive, ceux-ci n'ont pratiquement rien à voir avec ce qui se trouve au centre du problème soulevé. Il n'y a en effet pas d'enjeux nationaux évidents relatifs au déplacement ou non de la communauté vers le canton voisin. Outre l'harmonie unitaire entre les communautés voisines et l'accomplissement des services publics, qui n'ont trait qu'à des particularités locales, rien dans cette situation ne concerne de près ou de loin l'État. Or, toute la présentation visant la défense de « la race indigène prolétaire »²⁰⁷, comme l'appelle Torres, est construite comme si la stabilité de la nation et des valeurs qu'elle défend en dépendait.

Partir de ce constat pour suggérer que la communauté, usant de cette rhétorique, marque une appartenance à la nation serait une exagération ou serait à tout le moins beaucoup trop spéculatif pour être crédible. À l'opposé, prétendre qu'une telle

²⁰⁶ Mauricio Tenorio Trillo, « *Essaying the History of National Images* », p. 63.

²⁰⁷ « la proletaria raza indijenal ». Dans ABNB, RV 303, [1869], *Señr P. de la Mesa Revisitadora*.

construction du discours n'est que le fruit du hasard relèverait de la malhonnêteté intellectuelle ou encore d'une grande candeur. Ainsi, de manière honnête, mais prudente, on peut croire qu'une structure discursive semblable fait état d'une connaissance aiguisée de la part de la communauté des enjeux étatiques du moment. La nation n'est pas une entité inconnue de la communauté, et jusqu'à une certaine mesure, cette dernière s'y fait une place ; à la manière de la communauté de Chojasivi, en utilisant les structures étatiques mises à sa disposition, mais de manière plus directe encore, en explicitant auprès de l'État *sa conscience d'y avoir une place*.

On peut remarquer le même genre de situation dans la demande formulée par Alejo Matana, hilacata d'un groupe d'agregados présents dans diverses communautés voisines de la province d'Ingavi. Matana, s'adressant au mandataire fiscal et au sous-préfet de la province, sollicite la création d'un nouveau ayllu – tel est le terme qu'il emploie – pour éviter que les terres leur appartenant ne soient usurpées et qu'ils puissent ainsi contrôler une partie de la région de manière communautaire. Pour convaincre les autorités, Matana mentionne qu'en formant un nouveau ayllu, il sera plus facile pour ses membres d'exercer les services publics requis et qu'il sera également plus facile pour le mandataire fiscal de récolter les contributions (les impôts). Le mandataire fiscal « collectera [la contribution] avec plus de facilité et de promptitude, puisque nous allons former un corps unique et avoir une règle commune qui nous servira de base pour l'avenir. »²⁰⁸ Si cela semble moins explicite que dans le cas de la communauté de Chucaryapu, nous sommes tout de même en présence d'une intéressante métonymie nationale. Dans la constitution qu'elle cherche à se donner, la nouvelle communauté incarne la nation. Non seulement a-t-elle les intérêts immédiats de l'État à cœur, dans la mesure où l'une des raisons à la base de sa demande est de pouvoir mieux contribuer en

²⁰⁸ « obr[ará] [la contribution] con mas facilidad y prontitud [puesto] que bamos á formar un solo [cuerpo] y tener una regla comun que nos sirva de bace para lo succesibo. » Dans ABNB, RV 270, 1877, ...*de este Canton y para no ser despoce[...]*.

services et en impôts à l'État, mais en plus, elle cherche à s'établir comme un tout cohérent, un corps unique et uni, guidé par une règle commune vers l'avenir. C'est précisément ce que la nation bolivienne, dans son discours officiel, cherche à accomplir.

Encore une fois, un tel discours n'apparaît pas comme un acte de foi vis-à-vis de la nation, mais il laisse tout de même sous-entendre une intégration partielle à celle-ci. Bien qu'il soit possible que la motivation derrière l'attitude de Matana et de ceux qu'il représente ne soit qu'utilitaire, que pour former leur communauté de manière légale et poursuivre sans embûches une existence en collectivité, il n'en demeure pas moins qu'à travers les stratégies employées, à travers le discours projeté, il y a intégration. Cette idée rappelle ce que Steve J. Stern relate dans son chapitre de *Peru's Indian Peoples and the Challenge of Spanish Conquest* sur l'utilisation de la justice espagnole par les Indiens à l'époque coloniale. Stern mentionne que les institutions judiciaires qui encadraient les exactions de la classe dirigeante coloniale donnèrent également aux indigènes une ouverture à travers laquelle contraindre l'exploitation. Cependant, le combat indigène pour une justice espagnole, en définitive, affaiblit la capacité de ces derniers à générer une opposition radicale à la structure coloniale et conséquemment, contribua à la domination de l'élite coloniale.²⁰⁹ Un peu plus loin, Stern explicite davantage son idée. À ses yeux, une stratégie de défense dépendant des institutions coloniales pour résister à l'exploitation, liait les indigènes de manière plus efficace que jamais au pouvoir hispanique.²¹⁰ En utilisant la justice espagnole pour se défendre, les indigènes utilisaient les règles, formelles et informelles, de la domination espagnole, et « Those rules demanded acceptance of colonial relationships which ultimately impoverished the Andean peasantry. »²¹¹ Ainsi, pour en revenir à notre étude, en s'intégrant, ne serait-ce que par le discours, à la nation bolivienne telle que définie par le pouvoir étatique créole, les communautés indigènes acceptent tacitement le projet national. Or, ce faisant, elles

²⁰⁹ Steve J. Stern, *Peru's Indian Peoples...*, p. 115.

²¹⁰ Steve J. Stern, *Peru's Indian Peoples...*, p. 135.

²¹¹ Steve J. Stern, *Peru's Indian Peoples...*, p. 135.

s'insèrent à même la nation sans s'arroger le droit, ni la possibilité de la définir, de participer à sa construction d'une manière qui ne serait point issue de la structure de pouvoir déjà établie.

3.2.2 Une nation législophile...

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il semble que la plupart des demandes faites auprès de l'État au moyen des *expedientes*, lorsqu'elles sont formulées en conformité avec la loi, voient les requérants obtenir gain de cause.²¹² C'est le cas des deux exemples présentés à la section 3.2.1. Ces deux exemples avaient cependant la particularité d'offrir un certain apport à l'État. D'un côté, les jugements émis suite aux *expedientes* faisaient en sorte de rétablir une facilité dans l'accomplissement des services publics fournis par la communauté, de l'autre, ils pouvaient sembler conférer une plus grande facilité pour le recouvrement des impôts et l'accomplissement des services publics. Ainsi, on pourrait déduire que les décisions rendues par la table de recensement prenaient en compte, non seulement les désirs des communautés, mais également les gains ou intérêts de l'État dans les situations en question. Or, d'autres exemples où des communautés ou des individus obtiennent gain de cause dans leurs demandes formulées auprès de la table de recensement laissent beaucoup plus sceptique quant aux intérêts que l'État pourrait y percevoir.

À titre d'exemple, on peut noter cette demande d'Eusebio Mamami de la parcelle de Tomata dans la province d'Ingavi qui en 1877 formule une demande pour être exempté de la contribution prétextant des ulcères incurables aux pieds.²¹³ Ou encore Felipe Cordero, de la communauté de Tajo dans la province de Yungas qui en 1869 formule la demande d'être reclassé parmi les *agregados*, ayant été inscrit par erreur dans la catégorie des *originarios* – voyant ainsi sa contribution augmentée – lors du dernier

²¹² Cette affirmation est faite après la consultation de plus d'une cinquantaine de demandes.

²¹³ ABNB, RV 270, 1877, *Señor Apoderado Fiscal. Pide que por liciadose le subbro...*

recensement.²¹⁴ Les deux individus virent leurs demandes acceptées, alors qu'il est clair qu'une telle acceptation allait à l'encontre des intérêts pécuniaires de l'État, les deux cas générant une diminution, bien que minime, des revenus étatiques. On pourrait attribuer ce genre de décision au peu d'impact qu'un seul individu peut avoir sur la santé des finances de l'État. Cependant d'autres cas tendent à démontrer qu'il ne s'agit pas d'une simple question de nombre. À titre d'exemple, l'expediente de la province de Muñecas pour l'année 1877.²¹⁵ Un important nombre d'erreurs s'étaient glissées dans le recensement (à un point tel qu'on pourrait facilement croire à une fraude de la part du mandataire fiscal), si bien que c'est plus de 30 indigènes qui demandent un reclassement ou une correction de statut. Dans tous les cas, il s'agit de corrections défavorables à l'État, des agregados ayant été classés comme originarios, des mineurs ayant été considérés majeurs, des femmes ayant été inscrites comme hommes, etc. Dans un cas comme celui-là, l'idée d'une influence marginale sur les finances de l'État commence à perdre de sa crédibilité, surtout pour une province comme Muñecas où les contributions tendent à être élevées. Ainsi, comment expliquer cette position de l'État ?

Il semble que l'on puisse trouver en partie réponse à cette question dans ce que l'on a pu percevoir chez les créoles Belisario Vidal et Liberio Gonzalez. En rendant des décisions en faveur des indigènes, les mandataires fiscaux, les tables de recensement, les sous-préfets prennent en considération l'importance et le rôle des indigènes et de leur communauté à l'intérieur de la nation. Même si l'on n'est pas prêt à les considérer comme citoyens, et bien qu'il persiste un clivage sociétaire entre les indigènes et la population créole, on a conscience de leur participation précise au bien de la nation, et par conséquent on leur accorde cette protection, ou comme le formulerait sans doute Vidal, ce droit à la justice. Par extension, cette protection, qui fournie par le fonctionnariat se transforme en un devoir vis-à-vis de la nation, un geste quasi

²¹⁴ ABNB, RV 383, 1869, *Señor Revisor de la Provincia. Pide se la atiende en justicia...*

²¹⁵ ABNB, RV 323, 1877-1878.

patriotique, se veut une manière de perpétuer l'ordre. Garantissant des droits aux indigènes et s'assurant du respect de ceux-ci, on protège la nation d'une éventuelle résistance qui facilement pourrait tendre à la rébellion. Ainsi, par cette forme d'interaction entre les communautés et l'État on voit s'établir une certaine réciprocité, l'engagement d'offrir le respect des règles les plus strictes de l'État de droit aux indigènes en échange de leur contribution, une sorte d'entente nationale.

À cela, ajoutons un second élément de réponse essentiel. Dans l'émergence de la nation bolivienne, avec un patriotisme créole très fort, il serait inconséquent, pour ne pas dire absurde, que l'État bafoue les éléments les plus constitutifs de l'identité nationale. Il en a été question au chapitre II, la constitution et les lois sont des points capitaux dans ce qui définit la nation. Avec le républicanisme s'installe l'État de droit, un État où la législation se veut garante et constitutive de la modernité, et par extension de la nation. Passer outre les lois et les règles de droit serait ainsi pour tout patriote, et pire encore, pour tout fonctionnaire moindrement intègre (car la fraude demeure tout de même monnaie courante) un affront direct à la nation. D'où la possible négociation entre les communautés et l'État.

Conclusion

Contrairement à une vision romancée et dualiste de l'interaction entre indigènes et Créoles, on constate que la nation bolivienne est le théâtre d'échanges beaucoup plus subtiles qu'on ne serait porté à le croire, et où les ficelles de la domination sont bien moins visibles que l'on eut pu le penser. En entrant en contact avec des discours comme ceux de Vidal et Gonzalez et en percevant, d'une certaine manière, l'application des idées contenues dans ces discours lors des litiges liés à la terre, on prend conscience que l'image de la nation fait l'objet de constante négociation entre les acteurs qui s'y

retrouvent. Les idéaux nationaux issus de la modernité créole viennent à être intégrés au discours indigène lorsque ceux-ci entrent en interaction avec l'État, transformant du même coup leur intégration à même cette nation.

Lorsque l'on observe les nuances de la position créole à l'endroit des indigènes et lorsque l'on prend note de l'attitude des communautés vis-à-vis de l'État à l'aube de ce qui sera, à la fin des années 1890, une des périodes de rébellions les plus massives depuis l'ère des insurrections, on constate la nature très politique de l'agissement indigène. Comme le mentionnait Steve J. Stern, « Successful analysis of the “resistant adaptation” that preceded the outbreak of rebellion or insurrection requires, in turn, that one sees peasants as continuously and actively engaged in political relations with other peasants and with nonpeasants. »²¹⁶ Et cette idée nous ramène une fois de plus vers les Subaltern Studies dont l'un des apports les plus significatifs dans leur nouvelle manière d'aborder la subalternité, dans leur changement de perspective est, comme le rappelle Spivak, « that the agency of change is [now] located in the insurgent or the ‘subaltern’... »²¹⁷ Sans entrer dans un renversement complet de la situation et ne voir l'« agentivité »²¹⁸ du changement que chez le subalterne, ici l'indigène, il semble qu'à la lumière de ce qui a été présenté dans ce chapitre, l'on ne puisse déconsidérer l'impact conscient de l'indigène dans l'évolution de la nation bolivienne.

²¹⁶ Steve J. Stern, *Resistance, Rebellion and Consciousness...*, p. 11. Dans ce passage, paysans et indigènes peuvent être considérés comme synonymes.

²¹⁷ Gayatri Spivak, « Subaltern Studies... », p. 3.

²¹⁸ Il ne semble pas exister d'équivalent français convenable au terme « agency ». Le terme agentivité avait été suggérer dans un séminaire à l'Université de Montréal et je l'utilise ici à défaut d'autres options.

Conclusion

Négociations nationales

Là où se brouillent les projets jadis distincts

En 1896, dans ses *memorias*, le ministère des Haciendas écrit que la communauté indigène détruit un des principes les plus essentiels de l'esprit humain. Elle absorbe l'initiative individuelle et restreint la spontanéité personnelle, annulant la stimulation des intérêts privés.²¹⁹ Après plus d'un quart de siècle de violentes tentatives pour anéantir les communautés, une telle remarque s'apparente à un constat d'échec. La ferme place qu'occupent toujours les communautés indigènes à la fin du XIX^e siècle indique clairement que le projet national créole s'est modifié au fil du temps, et qu'il n'a su s'imposer sans négociations. Cet état de fait nous pousse à effectuer un constat semblable à celui que posait si clairement Florencia E. Mallon pour le cas chilien,

All of this suggests an extremely complex relationship between local history and consciousness and the actions and policies of the state. On one side, the Chilean state seems to set the rules of the game, in the sense that it establishes the structures, institutions, and political discourses within which people must struggle and exist. But on the other side, the poor and oppressed push at the boundaries of these discourses, structures and institutions, trying to modify and adapt them to their own requirements for struggle and identity. The result, therefore, is neither the system that those in power originally conceptualized and hoped for, nor the way of life desired by subaltern groups.²²⁰

²¹⁹ Cité dans Tristan Platt, *Estado boliviano y ayllu andino...*, p. 75.

²²⁰ Florencia E. Mallon, *Courage Tastes of Blood. The Mapuche Community of Nicolás Ailío and the Chilean State, 1906-2001*, Durham et Londres, Duke University Press, 2005, pp.237-238.

Une part de cette réalité fut distinctement explicitée au chapitre II par le cas de l'ex-communauté de Chojasivi. Toute l'action qui se déploie dans le litige amené en cour et peut-être plus encore dans le procès à proprement parler, est structurée par les institutions et le discours politique créole. Institutions et discours faisant directement écho à la nation. Mais cette structuration ne nous empêche pas pour autant de voir s'exprimer une forme de conscience nationale chez l'indigène. Une fine compréhension des mécanismes étatiques permet à l'ex-communauté d'entrer dans une négociation de l'espace national par l'usage d'une rhétorique calquée sur celle des visés créoles. Ce faisant, jumelant des intérêts locaux à une vision nationale, l'image du projet créole initial n'a d'autre choix que de se voir altérer. On constate d'ailleurs que la plus grande fidélité à l'image officielle de la nation est manifestée par l'intervention d'élites communales ayant des liens hors des communautés, explicitant ainsi de manière encore plus forte la distinction des intérêts proprement indigènes de ceux associés au monde créole. Si l'on généralise à l'ensemble du département de La Paz, ce que l'on voit apparaître à la fin du XIX^e siècle, est un espace de négociation renouvelé, où le discours officiel se retrouve perverti par l'appropriation qu'en font ceux qui y étaient à la base combattus.

Ce constat se trouve renforcé au chapitre III par l'attitude de la communauté de Chucaryapu. Bien qu'une différence majeure distingue les deux situations l'une de l'autre, il y a concordance quant à l'impact causé. Si pour Chojasivi, la communauté finit par perdre la propriété de ses terres et son statut de communauté (si cela se produit de manière pleinement consentante, nous ne le saurons peut-être jamais), du côté de Chucaryapu, on réussit à préserver l'union communautaire. On peut possiblement attribuer cette distinction au type de sources utilisées – les revisitas semblant souvent donner gain de cause aux communautés indigènes – mais il semble plus probable qu'il ne s'agisse que d'une question d'époque. La demande de Chucaryapu est formulée en 1869 alors que la loi du 5 octobre 1874 n'est pas encore promulguée. Bien qu'à cette période

un désir d'éradiquer les communautés soit déjà manifeste, les moyens pour le faire ne sont pas encore fermement implantés. Quant à la situation vécue par la communauté de Chojasivi, on note que la loi est bel et bien entrée en vigueur et on peut supposer que la dissolution de la communauté en est une conséquence. Qu'importe cependant la survivance d'une communauté et non de l'autre, là où les deux situations se rejoignent est dans leur manière de corrompre conjointement la destinée de la nation et leur propre destinée.

Les deux communautés, par leur compréhension des aspirations et mécanismes étatiques et nationaux leur étant contemporains, tentent de marquer leur territoire. Pour la communauté de Chojasivi, l'ambiguïté entourant les conclusions du procès suggère un échec, alors que pour la communauté de Chucaryapu, le discours employé explicite une place à même la nation. Or, cette place s'articule comme un oxymoron, pervertissant à coup sûr les aspirations nationales créoles d'une part et, d'autre part, communautaires indigènes. Cette place prise par la communauté de Chucaryapu est contradictoire, puisqu'elle lie le projet national créole désireux d'anéantir les communautés indigènes, à l'idée d'inclusion indigène à la nation, inclusion sous la forme communautaire. En tentant de concilier ces deux positions, il semble que l'on se dirige vers une impasse, ce que confirmera par la suite l'accroissement de la résistance indigène dans les années 1890, culminant avec la Guerre fédérale de 1899.

Cet accroissement de la résistance était d'ailleurs pressenti dès les années 1870 par certains Créoles travaillant auprès des indigènes et de leurs communautés. Comme l'ont montré les exemples de Belisario Vidal et de Liberio Gonzalez, certaines franges du pouvoir étaient enclines à une certaine négociation de l'espace national, une sorte de réaffirmation du pacte colonial visant une cohabitation viable et sereine. Cette négociation se butait cependant à deux obstacles. D'un côté, un désir de l'élite gouvernante d'anéantir les communautés, et de l'autre, une incompréhension de certains éléments clés de la situation indigène, au centre desquels, l'incapacité de percevoir

l'injustice immanente au rapport de domination entre Créoles et indigènes. Les rapports de Vidal et de Gonzalez sont empreints de ce désir de justice à l'égard des indigènes, mais s'avèrent incapables de considérer l'injustice implicite à la relation des communautés indigènes vis-à-vis de l'État. De là se présente, du côté de l'État comme des communautés, un accroissement dans l'intensité des mesures mises en application. L'État y allant de son plus fort coup au début de la décennie 80 avec la promulgation de la ley de ex-vinculación, alors que les communautés indigènes multiplient les alliances, jusqu'à l'entrée en guerre au côté du Parti Libéral à la fin du siècle.²²¹ La Guerre fédérale mettant en lumière, probablement davantage que n'importe quel autre événement, l'échec du projet national créole original, conjointement à l'échec indigène de s'y intégrer pleinement.

Dans son livre *The Blood of Guatemala*²²², Greg Grandin fait remarquer qu'à travers la matérialisation des États nationaux et l'accumulation du capital, certaines classes et sous-groupes acquièrent des accès différentiels aux ressources économiques et politiques. Se référant ensuite aux propos tenus par Florencia E. Mallon, il rappelle que pour être vraiment efficace, l'hégémonie doit créer un projet social et moral commun qui inclut des notions de culture politique populaire autant que de l'élite, de manière à ce que les individus ou groupes en position de pouvoir puissent gouverner par le biais d'un mélange de coercition et de consentement. Les élites elles-mêmes se voient liées à ce projet, et c'est là que les conflits et les changements se produisent, alors que les groupes dominés peuvent utiliser le langage associé aux dominants pour structurer leurs

²²¹ À ce sujet, voir Ramiro Condarco Morales, *Zárate, el "Temible" Willka...* ; Brooke Larson, *Trials of Nation Making...*, pp. 229-245 ; Herbert S. Klein, *A Concise History of Bolivia...*, chapitre 6.

²²² Greg Grandin, *The Blood of Guatemala. A History of Race and Nation*, Durham et Londres, Duke University Press, 2000.

demandes.²²³ Cette théorisation fait écho à ce que nous avons présenté préalablement, mais introduit la rupture qui clôt la période sur laquelle notre étude portait.

Tandis que les années 1860 et 1870 se modulent à travers le déploiement d'une relation hégémonique entre l'élite créole et les communautés indigènes, les années 1880 marquent le début d'un effritement de cette relation. En constante négociation quant au projet qu'elle cherche à imposer, la classe dirigeante se montre plus coercitive que jamais en tentant d'éliminer les communautés indigènes, restreignant du même coup la part de consentement indigène qui avait su maintenir une stabilité à l'échelle départementale et nationale. C'est lorsqu'il devient impossible pour les communautés de négocier leur inclusion, aussi habile discursivement puissent leur demandes être, que la nation en souffre le plus. L'élite créole n'ayant point les moyens – démographiques ou militaires – d'imposer sa vision, et refusant une ouverture vers les communautés, elle est contrainte à se replier sur elle-même pour mieux se préparer à l'affrontement.

« Politics is not, except in an official version, about the triumph of one class, idea, great man, nation, world region, or socioeconomic system. As a struggle over power, politics has always been about coalition and conflict along many lines of hierarchy; it has always involved the transformative power of discourse and confrontation. »²²⁴ Dans la joute politique directe et insidieuse que se livrèrent communautés indigènes et élites créoles, il ne semble en effet ressortir aucun gagnant. Par l'égrainement du temps, on constate que la Bolivie a joué en boucle cette confrontation, négociant sans cesse dans l'injustice son propre déséquilibre. Et si la région de La Paz prend aujourd'hui une fois de plus l'avant-scène, il semble que l'on puisse y voir, malgré ce qui semble un

²²³ Greg Grandin, *The Blood of Guatemala...*, p. 15, se référant à Florencia E. Mallon, *Peasant and Nation...*, p. 6.

²²⁴ Mallon, *Peasant and Nation...*, p. 330.

renversement de situation²²⁵, l'inaboutissement des mêmes joutes de pouvoir, des mêmes enjeux nationaux fermement débattus, mais frêlement consolidés.

²²⁵ L'actuel président de la Bolivie, Evo Morales, est un indigène d'origine aymara et son parti, le MAS, compte pour appui principal les couches paysannes indigènes de la région andine du pays.

Bibliographie

Sources

Au cours du mémoire, les abréviations suivantes ont été utilisées :

ABNB : Archivo y Biblioteca Nacional de Bolivia.

CSJ : Corte Suprema de Justicia.

RV : Revisitas de las tierras.

CSJ, #405, 1887.

El Boletín oficial, # 70, 20 janvier 1872.

RV 281, 1871.

RV 303, [1869].

RV 270, 1877.

RV 323, 1877-1878.

RV 382, 1869.

Monographies

Abercrombie, Thomas A., *Pathways of Memory and Power. Ethnography and History among an Andean People*, Madison, University of Wisconsin Press, 1998.

Antezana S., Alejandro, *Estructura agraria en el siglo XIX. Legislación agraria y transformación de la realidad rural de Bolivia*, La Paz, Centro de Información para el Desarrollo, 1992.

Appelbaum, Nancy et al., *Race and Nation in Modern Latin America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2003.

Anderson, Benedict, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread Of Nationalism*, New York, Verso, 1991 (1983).

Barnadas, Josep M. (Dir.), Guillermo Calvo et Ticlla, Juan, *Diccionario Histórico de Bolivia*, Grupo de Estudios Históricos, Sucre, 2002.

Barragán, Rossana, *Asambleas Constituyentes. Ciudadanía y elecciones, convenciones y debates (1825-1971)*, La Paz, Muela del Diablo, 2006.

Braudel, Fernand, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969.

Chatterjee, Partha, *The Nation and Its Fragments: Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

Chakrabarty, Dipesh, *Provincializing Europe. Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2000.

De la Cadena, Marisol, *Indigenous Mestizos. The Politics of Race in Cuzco, Peru, 1919-1991*, Durham: Duke University Press, 2000.

Duara, Prasenjit, *Rescuing History From the nation. Questioning narratives of Modern China*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1995.

Foucault, Michel, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975.

Gotkowitz, Laura, *A Revolution for Our Rights. Indigenous Struggles for Land and Justice in Bolivia, 1880-1952*, Durham et Londres, Duke University Press, 2007.

Grandin, Greg, *The Blood of Guatemala. A History of Race and Nation*, Durham et Londres, Duke University Press, 2000.

Guha, Ranajit et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988.

Harris, Olivia et Brooke Larson avec Enrique Tandeter, *Ethnicity, Markets, and migration in the Andes. At the Crossroads of History and Anthropology*, Durham et Londres: Duke University Press, 1995.

- Hobsbawm, Eric J., *Nations et nationalisme depuis 1780*, trad. Dominique Peters, Paris, Gallimard, 1990.
- Klein, Herbert S., *A Concise History of Bolivia*, New York, Cambridge University Press, 2003.
- Langer, Eric D., *Economic Change and Rural Resistance in Southern Bolivia, 1880-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1989.
- Larson, Brooke, *Trials of Nation Making. Liberalism, Race, and Ethnicity in the Andes, 1810-1910*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004
- Larson, Brooke, *Cochabamba, 1550-1900. Colonialism and Agrarian Transformation in Bolivia*, Durham et Londres, Duke University Press, 1988 (1998, édition élargie).
- Lukes, Steven, *Power: A Radical View, Second Edition*, New York, Palgrave MacMillan, 2005 (1974).
- Mallon, Florencia E., *Peasant and Nation: The Making of Postcolonial Mexico and Peru*, Berkeley, University of California Press, 1995.
- Mallon, Florencia E., *Courage Tastes of Blood. The Mapuche Community of Nicolás Ailío and the Chilean State, 1906-2001*, Durham et Londres, Duke University Press, 2005.
- Méndez, Cecilia, *The Plebeian Republic. The Huanta Rebellion and the Making of the Peruvian State, 1820-1850*, Durham et Londres, Duke University Press, 2005.
- Morales Ramiro Condarco, *Zárate, el "Temible" Willka. Historia de la rebelión indígena de 1899*, La Paz, 1983 (1965).
- Platt, Tristan, *Estado boliviano y ayllu andino. Tierra y tributo en el Norte de Potosí*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 1982.
- Rasnake, Roger Neil, *Domination and Cultural Resistance. Authority and Power Among an Andean People*, Durham et Londres, Duke University Press, 1988.
- Roca, José Luis, *Fisionomía del Regionalismo Boliviano. La otra cara de la historia*, Santa Cruz de la Sierra, Editorial El País, 1979 (2007).
- Said, Edward W., *Orientalism*, New York, Vintage Books, 1994 (1978).
- Salomon Frank et Stuart B. Schwartz (eds.), *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas. Volume III: South America, Part 1*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- Schnapper, Dominique, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000.

Scott, James C., *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1990.

Serulnikov, Sergio, *Subverting Colonial Authority. Challenges to Spanish Rule in Eighteenth-Century Southern Andes*, Durham et Londres, Duke University Press, 2003.

Stern, Steve J., *Peru's Indian Peoples and the Challenge of Spanish Conquest. Huamanga to 1640*, Second edition, Madison, The University of Wisconsin Press, 1993 (1982).

Stern, Steve J. (ed.), *Resistance, Rebellion, and Consciousness in the Andean Peasant World, 18th to 20th Centuries*, Madison, University of Wisconsin Press, 1987.

Thomson, Sinclair *We alone will Rule. Native Andean Politics in the Age of Insurgency*, Madison, University of Wisconsin Press, 2002.

Turner, Mark et Andrés Guerrero, *After Spanish Rule. Postcolonial Predicaments of the Americas*, Durham et Londres, Duke University Press, 2003.

Turner, Mark, *From Two Republics to One Divided: Contradiction of Postcolonial Nationmaking in Andean Peru*, Durham, Duke University Press, 1997.

Trouillot, Michel-Rolph, *Silencing the Past. Power and the Production of History*, Boston, Beacon Press, 1995.

Uribe-Uran, Victor M., ed., *State and Society in Spanish America During the Age of Revolution*, Wilmington, Scholarly Resources, 2001.

Wolf, Eric R., *Envisioning Power: Ideologies of Dominance and Crisis*. Berkeley: University of California Press, 1999.

Articles de périodiques et chapitres d'ouvrages collectifs

Grieshaber, Erwin P., « Survival of Indian Communities in Nineteenth-Century Bolivia: A Regional Comparison », *Journal of Latin American Studies*, Vol. 12, No. 2, Novembre 1980, pp. 223-269.

Gruzinski, Serge et Nathan Wachtel « Cultural Interbreedings: Constituting the Majority as a Minority », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 39, No. 2, avril 1997, 231-250.

Guha, Ranajit, « Preface », dans Guha, Ranajit et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, pp. 35-36.

Guha, Ranajit, « On Some Aspects of the Historiography of Colonial India », dans Guha, Ranajit et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, pp. 37-44.

Guha, Ranajit, « The Prose of Counter-Insurgency », dans Guha, Ranajit et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, pp. 45-86.

Irurozqui, Marta « The Sound of the Pututos. Politicisation and Indigenous Rebellions in Bolivia, 1826-1921 », *Journal of Latin American Studies*, Vol. 32, No. 1, Andean Issue, Février 2000, pp. 85-114.

Jackson, Robert H., « Race/Caste and the Creation and Meanings of Identity in Colonial Spanish America », *Revista de Indias* (Espagne), Vol. 55, No. 203, 1995, pp. 149-173.

Mallon, Florencia E., « Indian Communities, Political Cultures and the State in Latin America, 1780-1990 », *Journal of Latin American Studies*, vol. 24, Quincentenary Supplement: the Colonial and Post Colonial Experience. Five Centuries of Spanish and Portuguese America, 1992.

Mallon, Florencia E., « The Promise and Dilemma of Subaltern Studies: Perspectives from Latin American History », dans *The American Historical Review*, Vol. 99, No. 5 (Dec., 1994), pp. 1491-1515.

Mendez G., Cecilia, « Incas Si, Indios No: Notes on Peruvian Creole Nationalism and Its Contemporary Crisis » dans *Journal of Latin American Studies*, vol. 28, no.1, février 1996, pp. 197-225.

Milton, Cynthia E. et Ben Vinson III, « Counting Heads: Race and Non-Native Tribute Policy in Colonial Spanish America », *Journal of Colonialism and Colonial History*, Vol. 3, No. 3, hiver 2002.

Platt, Tristan, « The Andean Experience of Bolivian Liberalism, 1825-1900: Roots of Rebellion in 19th-Century Chayanta (Potosí) », dans Stern, Steve J. (ed.), *Resistance, Rebellion, and Consciousness in the Andean Peasant World, 18th to 20th Centuries*, Madison, University of Wisconsin Press, 1987, pp. 280-323.

Platt, Tristan, « Simón Bolívar, the Sun of Justice, and the Amerindian Virgin: Andean Conceptions of the Patria in Nineteenth Century Bolivia » dans *Journal of Latin American Studies*, vol. 25, no. 1, février 1993, pp. 159-185.

Quijano, Anibal, « Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America » dans *Nepantla: Views from South*, Vol. 1, No. 3, 2000, pp. 533-580.

Salomon Frank et Stuart B. Schwartz (eds.), « Introduction », *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas. Volume III: South America, Part 1*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, pp. 1-18.

Scott, James. « Revolution in the Revolution : Peasants and Commissars », *Theory and Society*, Vol. 7, No. 1-2, janvier-mars 1979, pp. 97-134.

Schwartz, Stuart B. et Frank Salomon, « “Un Américain (imaginaire) à Paris.” Réponse à Carmen Bernard », *Annales HSS*, mars-avril 2003, no. 2, pp. 499-512.

Serulnikov, Sergio, « Disputed Images of Colonialism: Spanish Rule and Indian Subversion in Northern Potosi, 1777-1780 », *The Hispanic American Historical Review*, Vol. 76, No. 2, Mai 1996, 189-226.

Spivak, Gayatri Chakravorty, « Subaltern Studies: Deconstructing Historiography », dans Guha, Ranajit et Gayatri Chakravorty Spivak, *Selected Subaltern Studies*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1988, pp. 3-32.

Stern, Steve J., « New Approaches to the Study of Peasant Rebellion and Consciousness: Implications of the Andean Experience », dans Stern, Steve J. (ed.), *Resistance, Rebellion, and Consciousness in the Andean Peasant World, 18th to 20th Centuries*, Madison, University of Wisconsin Press, 1987, pp. 3-25.

Tenorio Trillo, Mauricio, « Essaying the History of National Images », dans Thurner, Mark et Andrés Guerrero, *After Spanish Rule. Postcolonial Predicaments of the Americas*, Durham et Londres, Duke University Press, 2003, p. 58-86.

Thurner, Mark, « After Spanish Rule: Writing an Other After », dans Thurner, Mark et Andrés Guerrero, *After Spanish Rule. Postcolonial Predicaments of the Americas*, Durham et Londres, Duke University Press, 2003, p. 12-57.

Mémoires et thèses

Corbeil, Laurent, « Intégration nationale et éducation au Mexique L'Instituto Nacional Indigenista dans la municipalité d'Oxchuc, Chiapas, 1951-1971 », mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2006.

Dorais, Geneviève, « La critique maoïste péruvienne face à la réforme agraire de Velasco (1969-1980) : enquête sur les causes d'une révolution qui ne vint pas », mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, août 2007.

Gotkowitz, Maria, « Within the Boundaries of Equality: Race, Gender and Citizenship in Bolivia (Cochabamba, 1880-1953) », The University of Chicago, Thèse doctorale, 1998.

Sites internet

<http://www.aguabolivia.org/situacionaguaX/Riego/mapas/lapaz/dptallapaz.htm>, « Carte des provinces de la Bolivie », consulté le 30 août 2008.

http://www.lib.utexas.edu/maps/americas/bolivia_admin_2006.jpg, « Carte géographique de la Bolivie », consulté le 10 décembre 2008.

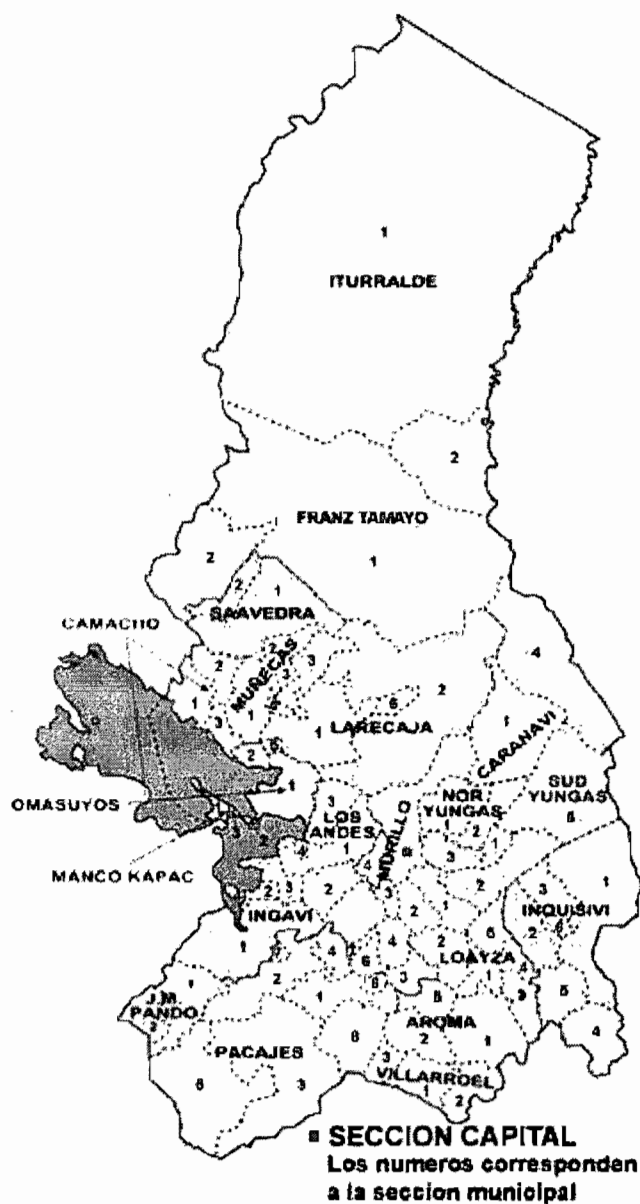
<http://lanic.utexas.edu/project/tavera/bolivia/>, « Fundación Histórica Tavera: Guía preliminar de fuentes documentales etnográficas para el estudio de los pueblos indígenas de Iberoamérica », par Rossana Barragán, Silvia Arze, Ximena Medinaceli et Seemin Qayum, dernière mise à jour, consulté le 30 août 2008.

Carte de la République Bolivienne



Réf. : http://www.lib.utexas.edu/maps/americas/bolivia_admin_2006.jpg

Carte du département de La Paz



Réf. : <http://www.aguabolivia.org/situacionaguaX/Riego/mapas/lapaz/dptallapaz.htm>

Glossaire²²⁶

Altiplano : haut plateau andin (environ 4000 mètre), s'étendant du Lac Titicaca vers le Sud.

Agregado : immigrant intégré à un ayllu ou une hacienda qui diffère de son lieu de naissance.

Ayllu : à l'origine, un lignage endogamique se réclamant d'une descendance commune. En pratique, il s'agit de l'unité sociale de base de la société indigène andine structurée de manière coopérative.

Cacique : chef ou seigneur indigène.

Casta : population métissée et individu ayant été catégorisé comme tel.

Cholo : désigne un indigène en processus de devenir métisse, ou tout simplement un métisse.

Colono : serf ou fermier locataire.

Corregidor : administrateur d'une province.

Corregimiento : unité administrée par un corregidor.

Forastero : indigène vivant dans une communauté différente de sa communauté originale et n'ayant point de droit de propriété terrienne à la différence des originarios.

Hacienda : large domaine terrien privée. Généralement combinant agriculture et élevage.

Hilacata : représentant indigène d'une communauté, responsable entre autre de la collecte du tribut.

Kuraka : seigneur ou chef indien. Équivalent aymara du cacique.

Mestizo : métisse.

Originario : indigène vivant toujours dans leur communauté d'origine et ayant les droits et devoir associés à l'appartenance au ayllu.

Revisita : une réinspection pour réviser le contenu d'inspections précédentes.

Yanacona : un domestique, mineur ou agriculteur indigène retiré de sa communauté d'origine et placé au service d'un Espagnol ou d'un kuraka.

²²⁶ Les définitions contenues dans cette section sont empruntées aux glossaires de Brooke Larson, *Cochabamba...*, Brooke Larson et Olivia Harris, *Ethnicity, Markets, and Migration in the Andes...* et Steve J. Stern, *Peru's Indian Peoples...*